

Compte Administratif de l'exercice 2004

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le vote du Compte Administratif constitue pour la collectivité un exercice obligé, s'il se limite à la seule application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales : l'arrêté des comptes de l'exercice écoulé et l'affectation des résultats, une fois adopté le compte de gestion présenté par le comptable. C'est d'ailleurs l'objet du document budgétaire joint au rapport et des balances comptables proposées au Conseil Municipal.

La séance du Compte Administratif est non seulement l'occasion de clore les comptes de l'année précédente, elle doit surtout permettre d'en dresser un bilan, après plusieurs mois d'exécution d'un nouveau budget et, avant la parenthèse estivale. Le rapport de présentation qui vous est soumis est donc à compléter d'autres documents :

- * les annexes obligatoires qui décrivent très précisément l'état de la collectivité, celui des réalisations et des engagements de la Ville,
- * le rapport d'activité des services municipaux, qui constitue secteur par secteur et délégation par délégation un bilan détaillé de l'affectation des moyens humains et matériels consacrés à nos politiques,
- * le rapport annuel de la mobilisation des crédits à hauteur des sommes perçues au titre de la DSU, qui est l'occasion de dresser un état des actions menées en matière sociale et de politique de la Ville (ce rapport figure en annexe du rapport du Compte Administratif).

J'ai souhaité tout particulièrement cette année mettre en valeur le rapport d'activité annuel pour en faire un document facilement lisible, pour les élus et plus largement pour tous les Bisontins. Faire et faire savoir, valoriser notre ville, ses atouts et le dynamisme de ses habitants, au sein de l'agglomération, est en effet une priorité.

Le vote du Compte Administratif 2004 peut être l'occasion d'un premier bilan de l'action municipale sur les trois dernières années. C'est d'ailleurs plutôt un rapport d'étape, une contribution à une réflexion plus large que je souhaite proposer en 2005 aux Bisontins, avec les pistes de réflexion qui nous permettront de dessiner l'avenir de la ville à l'horizon 2020.

Dans l'immédiat, la seule lecture du Compte Administratif 2004 est positive : nos résultats budgétaires et financiers s'améliorent avec une progression des programmes d'investissement conforme au PPI. Nos ratios (notamment ceux que nous suivons régulièrement, l'épargne brute et la capacité du désendettement) montrent une situation budgétaire confortée. C'est le résultat d'un effort constant et régulier mené depuis 2002, qui confirme nos choix et nous assure les moyens nécessaires au déploiement de nos projets pour Besançon et pour ses habitants.

Je vous propose d'examiner successivement :

- I. les réalisations de l'exercice 2004
- II. les chiffres du Compte Administratif
- III. les principaux postes du budget principal
- IV. les budgets annexes.

I. Les réalisations de l'exercice 2004

1. Le rappel du cadre budgétaire annuel et pluriannuel

A. Le budget 2004, premiers résultats

Au budget primitif, les dépenses réelles du budget général étaient évaluées en propositions nouvelles à 224,9 M€, en augmentation de + 1,4 %. Le budget principal pour sa part progressait plus vite que les budgets annexes (+ 2,5 %) avec un total de propositions nouvelles de 186,7 M€ (en opérations réelles, hors reports et reprise des résultats).

Sur le budget principal (hors reports), les dépenses d'équipement étaient évaluées à près de 35 M€, en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent (+ 17,8 %). Conformément aux orientations du PPI, l'épargne brute était évaluée à 20 M€ avec une augmentation des recettes réelles de fonctionnement de + 1,1 % pour des dépenses réelles de fonctionnement en croissance limitée de + 0,3 %. Enfin, on peut rappeler que l'accroissement de l'épargne et une plus forte mobilisation des recettes d'investissement permettaient de plafonner le recours à l'emprunt (l'inscription en recettes au budget primitif était de 19,5 M€) avec une amélioration de la capacité de désendettement. En bref, le budget 2004 était construit pour donner à la Ville les moyens d'une montée en puissance de ses programmes, conformément à la stratégie pluriannuelle adoptée en 2002.

Avant de revenir sur la mise en œuvre du PPI et même si l'analyse financière des résultats 2004 donnera lieu à davantage de développements ci-après, force est de constater que les objectifs fixés en 2004 ont été atteints.

En effet, le volume des investissements réalisés en 2004 a sensiblement progressé puisque les dépenses d'équipement ont représenté 32,4 M€ et précisément 34,9 M€ travaux en régie compris (ce total est en augmentation de près de 5 M€ d'un exercice sur l'autre). Dans le même temps, les recettes (notamment en fonctionnement) ont évolué plus favorablement que prévu. Conjuguée à une maîtrise confirmée des dépenses de fonctionnement, cette évolution a permis de renforcer l'autofinancement et de porter l'épargne brute au Compte Administratif à 24,5 M€ (pour une estimation de 20 M€ au budget primitif). Ces bons résultats ont permis de limiter l'emprunt : 15,3 M€ pour une prévision de 19,5 M€ au BP.

Une analyse plus fine de ces tendances figure en deuxième partie du rapport, au point consacré à l'analyse financière et budgétaire du Compte Administratif.

B. Rappel du cadrage pluriannuel : le PPI

Il est important de rappeler que ces bons résultats s'inscrivent dans une stratégie pluriannuelle sur laquelle s'appuie la programmation de nos investissements. C'est l'affirmation de ces orientations et leur mise en œuvre qui ont permis ces résultats. Je rappelle aussi qu'ils ne représentent pas une fin en soi mais que la rigueur de gestion est la condition de la réalisation de notre projet pour Besançon. C'est aussi une obligation s'agissant de la gestion des fonds publics, alors que les contraintes qui pèsent sur nos collectivités s'alourdissent régulièrement.

Les résultats de la gestion 2004 ont été repris par anticipation au budget 2005. Nous avons alors décidé, à la lecture de ces données de ne pas augmenter les taux de fiscalité cette année. En ayant dépassé en 2004 les objectifs financiers que nous nous étions fixés, nous avons pu ne pas alourdir à nouveau l'effort demandé aux Bisontins.

Ce pilotage n'est possible que parce que le PPI repose sur une prospective budgétaire régulièrement actualisée et sur quelques objectifs financiers simples qui visent à soutenir l'investissement sans dégrader nos moyens budgétaires. Il s'agit de maintenir l'autofinancement tout en maîtrisant l'emprunt et en optimisant nos recettes.

Il n'est pas inutile de rappeler le cadre du PPI tel qu'il figurait dans le rapport budgétaire 2004.

* Pour la section de fonctionnement : + 2,5 % d'évolution annuelle des dépenses de personnel à périmètre constant, une évolution des subventions versées comprise entre 0 % et l'inflation, un encadrement des charges à caractère général dans la même fourchette (entre 0 % et l'inflation).

* Pour la section d'investissement : un volume maximum de dépenses d'équipement de 43 M€ en compte administratif simulé selon la méthode Klopfer, soit entre 34,5 M€ et 36,5 M€ après retraitement des subventions d'équipement.

* Une épargne brute maintenue en tendance de l'ordre de 20 M€ par an.

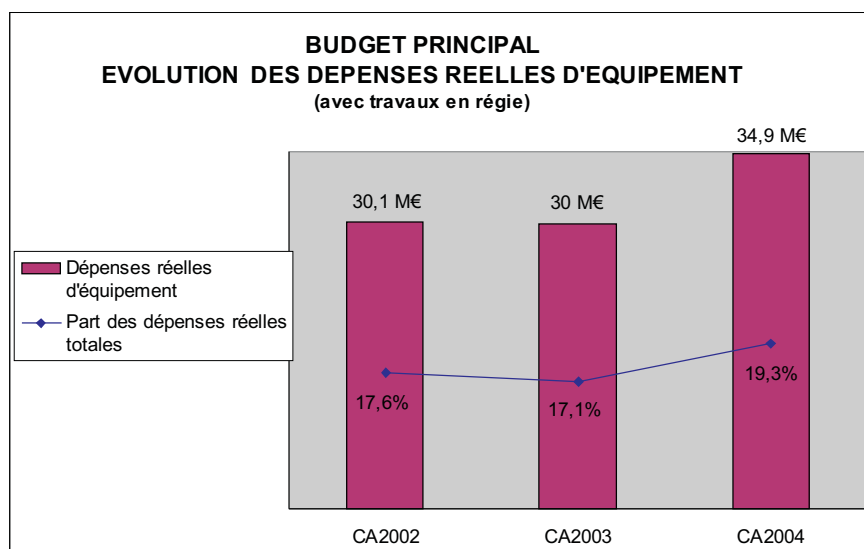
* Une capacité de désendettement inférieure à 7 ans en fin de période de simulation.

Les résultats de l'analyse financière montrent que le cadre fixé a été tenu.

C. Les résultats obtenus depuis 2002

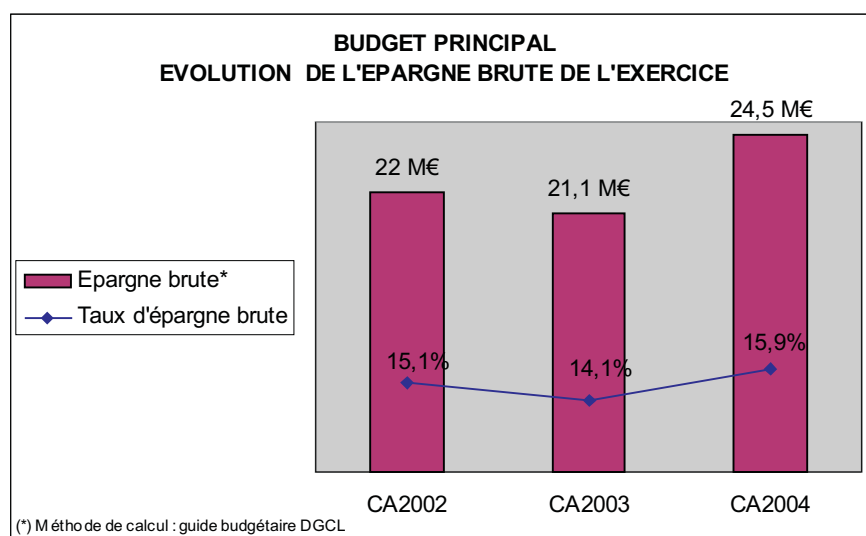
La comparaison des comptes administratifs des trois dernières années confirme les résultats précédents et la montée en charge du PPI. Cette évolution suit une progression rapide des dépenses d'équipement prévues qui plafonnent au budget primitif 2005. C'est ce qu'a rappelé l'actualisation de la prospective adoptée en janvier 2005, avec la révision annuelle du PPI.

Avec l'effet de décalage existant entre prévisions et réalisations, la mesure successive des comptes administratifs traduit bien la réalisation du programme d'investissement municipal, puisque le niveau atteint en 2004 est nettement plus élevé qu'en 2002 et 2003. Dans le même temps, le taux de réalisation des dépenses d'équipement (travaux en régie compris) a augmenté de 4,9 % en un an.

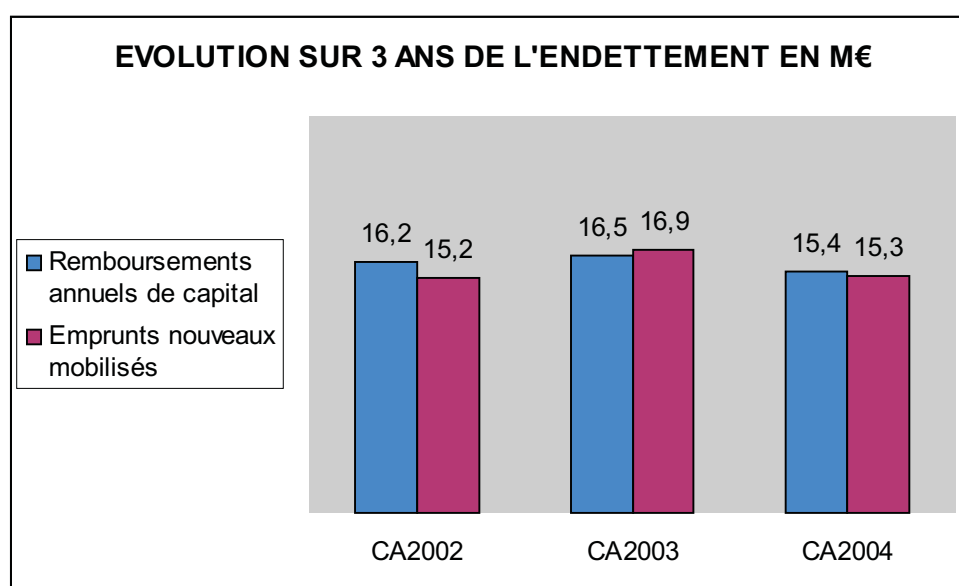


L'évolution est donc sensible et la progression logique au regard du PPI. La Ville suit son tableau de marche.

Si l'investissement progresse comme prévu son mode de financement s'est amélioré. En effet, le taux d'évolution des recettes réelles de fonctionnement a été meilleur que prévu (+ 3,4 % de CA à CA pour une prévision de + 1,1 % de BP à BP). Les recettes d'investissement et notamment les subventions encaissées ont, elles aussi, dépassé les premières prévisions. Dans le même temps, les dépenses de gestion n'ont pas connu de dérapage : + 1,8 % de CA à CA. Le graphique suivant montre l'évolution corrélative de l'épargne brute, en rappelant l'objectif de 20 M€ fixé lors de la révision du PPI.



Dans le même temps, sur les trois dernières années, la Ville a pu limiter le recours à l'emprunt pour le financement de ses investissements. Malgré la progression des investissements réalisés, l'endettement a diminué et seuls 15,3 M€ d'emprunts nouveaux ont été appelés en 2004. Sur trois ans, l'encours de dette est resté inférieur à 900 € par habitant : il représentait 894 € par habitant au 31 décembre 2004.



2. Les priorités et les réalisations du budget 2004

Le Compte Administratif permet de mesurer, au travers des chiffres, les réalisations de l'exercice. 2004 a vu la mise en œuvre d'une série d'actions orientées autour des priorités du mandat et retranscrites dans le budget. Le BP 2004 les regroupait en trois chapitres qui peuvent être repris aujourd'hui. Pour une présentation détaillée des actions conduites, je renvoie au rapport d'activité des services municipaux.

A. la qualité de la vie

A1. L'habitat et le renouvellement urbain

Les ORU constituent l'investissement le plus lourd du PPI. La mission ORU mise en place en 2003 a travaillé en 2004 à mobiliser les partenaires du projet (l'État, la Région, le Département, le Centre Communal d'Action Sociale, les organismes logeurs, la Foncière Logement) et à monter les dossiers de candidatures pour les quartiers des Clairs-Soleils et de Planoise.

Le dossier Clairs-Soleils a été approuvé en 2004 et retenu par l'ANRU. Il correspond à un coût global de l'ordre de 37 M€ pour des opérations dont la maîtrise d'ouvrage est répartie entre les différents opérateurs sociaux et la Ville. Le projet s'articule autour de nombreuses opérations. La Ville elle-même réalisera directement près de 9 M€ de travaux sur le quartier. Près de 100 000 € ont été mobilisés en 2004, alors que les principales dépenses de la Ville démarrent en 2005 avec l'aménagement des espaces publics (1 M€ sont inscrits au BP 2005).

S'agissant du dossier de Planoise, la labellisation de l'ANRU devrait intervenir prochainement. Ce travail se poursuit en 2005 malgré une baisse très nette des subventions annoncée au niveau national. La Ville est néanmoins fortement engagée dans ce projet majeur pour le quartier et ses habitants. 895 K€ ont été dépensés en 2004 (dont 415 K€ sur le secteur Ile de France et 168 K€ pour le projet de médiathèque). 3,1 M€ sont prévus en 2005, notamment pour la Maison de Quartier et la Médiathèque.

A2. L'école, la jeunesse et la petite enfance

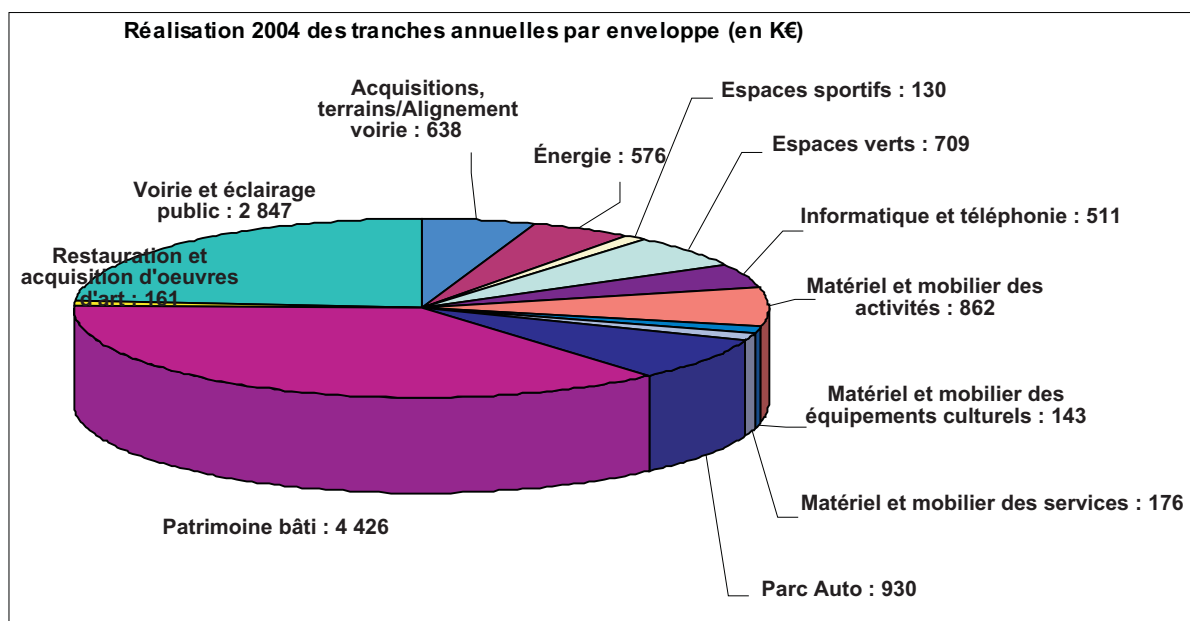
En 2004, la Ville a poursuivi l'effort mené depuis le début du mandat pour l'amélioration des conditions de travail des enseignants et des élèves : revalorisation des crédits pédagogiques et des fournitures scolaires (la dotation a été portée à 19,82 € par élève), renouvellement complet des photocopieurs et des matériels informatiques dans les écoles élémentaires et primaires. 50 K€ ont été consacrés à l'informatisation des écoles et 178 K€ à l'opération «cartable numérique».

Au-delà du fonctionnement quotidien des écoles, des crèches et halte-garderies, la Ville a aussi réalisé une série de travaux en 2004. Certains relèvent de l'entretien et des travaux de sécurité sur tranches annuelles. D'autres sont plus significatifs et correspondent à de véritables restructurations : c'est le cas de la maternelle Bregille Plateau (225 K€), du groupe scolaire Saint-Claude (252 K€ mobilisés en 2004, l'essentiel des dépenses ayant été réglé sur 2005 avec l'achèvement des travaux). 2004 a aussi vu le démarrage des dossiers de la nouvelle cuisine centrale, du skate park, la préparation du transfert de la crèche Saint-Claude et l'application en année pleine du nouveau contrat enfance négocié avec la Caisse d'Allocations Familiales.

A3. La vie des quartiers et les actions de proximité

En 2004, la Ville a poursuivi ses efforts pour la propreté de la voirie, le nettoyage et la lutte contre toutes les formes d'incivilité. Une attention particulière a été portée au centre-ville avec un renforcement des actions de la police municipale. Au titre du plan de déplacement urbain c'est un investissement total de 551 K€ qui a été réalisé. La Ville a aussi renforcé le jalonement dynamique des parkings (153 K€).

D'une façon générale, le total des dépenses inscrites en tranches annuelles sur notre «grand programme de petits travaux» a représenté, toutes politiques confondues, 12 M€ répartis de la façon suivante :



Les équipements de quartiers constituent une autre priorité municipale, avec le règlement en 2004 du solde des travaux du centre social de la Grette (151 K€). La principale réalisation a concerné la Maison de Quartier de Velotte pour laquelle les dépenses totales ont représenté 1,4 M€ d'investissement. Le nouvel équipement ouvrira en 2005. En dehors des investissements prévus sur Planoise, les projets de salles de quartiers inscrits au PPI ont été réaffirmés, avec le choix sur Battant du site des bains douches (opération qui démarre en 2005). La Ville a aussi ouvert ses premiers espaces publics numériques et contribué pour 159 K€ aux opérations de ravalement des façades. Elle a par ailleurs poursuivi l'aménagement des jardins familiaux dans les différents quartiers (120 K€ en 2004).

A4. La solidarité et la citoyenneté

2004 a constitué la première année de mise en œuvre des projets de quartiers élaborés au niveau local. Les moyens consacrés à la politique de la ville ont été accrus en 2004, avec un renforcement des actions de prévention et au travers du CLPS, même si les moyens en effectif de la Police Nationale restent notoirement insuffisants.

La Ville a continué à soutenir les actions du Centre Communal d'Action Sociale en 2004 en lui apportant une subvention d'équilibre de 8,8 M€ sur un budget de près de 27 M€. Malgré un contexte budgétaire serré, le Centre Communal d'Action Sociale a pu créer Proxim'Social, des espaces solidaires dans les quartiers, soutenir la mise en place d'une série d'actions avec le Conseil des Sages et en direction du handicap.

Enfin 2004 a vu le renouvellement de l'ensemble des conseils de quartiers.

B. La construction de la ville

B1. L'attractivité économique et touristique

En matière économique, la redynamisation du centre-ville est un enjeu majeur pour la Ville. 3,2 M€ ont ainsi été versés à la SEDD pour l'opération Pasteur. Par ailleurs, l'aménagement du secteur Marché s'est poursuivi avec l'achèvement du parking du Marché (944 K€ avec le paiement du solde sur 2005) et la réalisation des travaux de la place (3 M€ de dépenses au Compte Administratif). La Ville a poursuivi

également ses actions en faveur du commerce et du développement touristique. Le règlement de la tranche 3 des travaux d'aménagement de la Citadelle (parc zoologique) a mobilisé 1 157 K€ de crédits, pour une ouverture du nouvel équipement à l'été 2004.

En matière économique, la Ville s'est aussi investie dans la mise en place de la zone franche urbaine de Planoise avec un essor remarquable de la zone La Fayette et dans la réhabilitation de divers sites industriels (ZAC de la Mouillère par exemple pour 278 K€). 1,4 M€ ont été consacrés à la ZAC Louise Michel et 500 K€ à la ZAC des Hauts du Chazal. 337 K€ ont été versés au Syndicat de Micropolis.

Enfin, 278 K€ ont permis de poursuivre la mise en sécurité des falaises Rivotte, alors que se développait le programme de mise en valeur des collines (avec notamment l'aménagement socio-écologique de la colline de Chaudanne). 187 K€ ont été consacrés aux parcs et jardins de quartiers. Au centre-ville, la priorité est allée au square Castan.

B2. Les grands équipements universitaires, culturels et sportifs

Contrairement aux premières prévisions du PPI, les retards pris par l'État dans la réalisation du programme d'équipements universitaires n'ont pas permis à la Ville d'intervenir dans ce domaine en 2004, hors les actions menées régulièrement (bourses par exemple). Cette carence de l'État est profondément regrettable dans un contexte de forte concurrence entre les villes universitaires et au regard des conditions de vie et de travail des étudiants et des personnels de l'Université.

Dans le domaine culturel, 2004 a vu l'inauguration au Musée du Temps du Pendule de Foucault (516 K€ au Compte Administratif). Par ailleurs, 314 K€ ont été consacrés au déploiement du plan Lumière. La Ville a aussi lancé la réflexion sur le programme des réserves des musées et sur le réaménagement du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie.

Au titre des grands équipements, 4,1 M€ ont été consacrés à la poursuite de la restructuration du Palais des Sports, pour une ouverture programmée pour la saison 2005/2006. Quant au programme du stade Léo Lagrange, il a été redéfini en cours d'année (la Ville a mobilisé 0,8 M€ sur le projet en 2004).

B3. L'animation, la vie culturelle et le rayonnement

En 2004, une série d'événements ont permis d'élargir le rayonnement de la ville. La Ville a aussi accueilli en juillet une étape du Tour de France, qui a permis de renforcer l'image de notre ville, très largement au-delà de nos frontières. La Ville a aussi conforté ses actions de communication et s'est mobilisée sur la mise en place d'une nouvelle signature qui a été dévoilée en début d'année 2005.

La reconduction et la préparation de la succession des Instempfestifs, la réalisation d'une nouvelle série d'expositions au Musée des Beaux-Arts, la préparation de la candidature Vauban/Unesco et de la conférence métropolitaine ont aussi contribué à élargir le champ d'action de la Ville.

C. Le développement durable

2004 a permis de poursuivre le travail de préparation de l'Agenda 21 mais aussi les actions entreprises, notamment en faveur des énergies renouvelables (avec un budget de 207 K€) ou pour les aménagements autour de la boucle (101 K€). Les modes doux de déplacement sont aussi inscrits dans les actions du PDU (piétonnisation, pistes cyclables). Le plus gros dossier en 2004 a concerné le projet de chaufferie bois, pour lequel les dépenses se sont élevées à 837 K€.

D'une façon générale, la Ville a cherché en 2004 à renforcer ses politiques en faveur du développement durable et de la solidarité, en les inscrivant au sein même des politiques municipales (démarche HQE).

II. Les chiffres du compte administratif

1. Les données du budget général

A. Les recettes réelles

	2003			2004		
	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
BUDGET PRINCIPAL						
Recettes d'investissement	65 844 910,32	51 179 434,23	12 861 084,00	74 046 101,88	56 223 432,43	9 966 527,00
Recettes de fonctionnement	157 109 229,09	157 547 295,05	0,00	162 864 539,00	163 167 788,82	0,00
	222 954 139,41	208 726 729,28	12 861 084,00	236 910 640,88	219 391 221,25	9 966 527,00
Autofinancement des investissements (N-1)	16 426 200,00	16 426 199,46	0,00	13 210 447,00	13 210 446,20	0,00
BUDGET PRINCIPAL	239 380 339,41	225 152 928,74	12 861 084,00	250 121 087,88	232 601 667,45	9 966 527,00
BUDGETS ANNEXES						
Recettes d'investissement	6 084 720,13	3 292 736,72	1 491 982,00	6 803 120,97	4 720 888,16	1 882 811,00
Recettes de fonctionnement	9 791 190,61	9 795 830,06	0,00	10 095 910,89	9 183 051,28	0,00
	15 875 910,74	13 088 566,78	1 491 982,00	16 899 031,86	13 903 939,44	1 882 811,00
Autofinancement des investissements (N-1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EAUX	15 875 910,74	13 088 566,78	1 491 982,00	16 899 031,86	13 903 939,44	1 882 811,00
Recettes d'investissement	16 195 045,90	14 728 249,09	1 344 833,00	11 755 965,38	8 849 844,98	2 246 368,00
Recettes de fonctionnement	9 159 397,12	9 099 152,93	0,00	10 991 750,02	10 629 523,29	0,00
	25 354 443,02	23 827 402,02	1 344 833,00	22 747 715,40	19 479 368,27	2 246 368,00
Autofinancement des investissements (N-1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ASSAINISSEMENT	25 354 443,02	23 827 402,02	1 344 833,00	22 747 715,40	19 479 368,27	2 246 368,00
Recettes d'investissement	63 271,14	63 270,95	0,00	208 388,33	208 474,80	0,00
Recettes de fonctionnement	421 724,00	490 653,69	0,00	437 498,00	437 307,85	0,00
	484 995,14	553 924,64	0,00	645 886,33	645 782,65	0,00
Autofinancement des investissements (N-1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SSADPA	484 995,14	553 924,64	0,00	645 886,33	645 782,65	0,00
Recettes d'investissement	53 146,19	53 145,45	0,00	104 016,55	104 016,70	0,00
Recettes de fonctionnement	584 910,00	538 792,47	0,00	572 816,00	489 520,19	0,00
	638 056,19	591 937,92	0,00	676 832,55	593 536,89	0,00
Autofinancement des investissements (N-1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FORÊTS	638 056,19	591 937,92	0,00	676 832,55	593 536,89	0,00
Recettes d'investissement	3 353 985,40	2 719 564,49	0,00	2 167 476,23	1 899 062,07	0,00
Recettes de fonctionnement	12 779 860,14	12 081 548,02	0,00	9 781 233,95	10 292 136,62	0,00
	16 133 845,54	14 801 112,51	0,00	11 948 710,18	12 171 198,69	0,00
Autofinancement des investissements (N-1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DÉCHETS	16 133 845,54	14 801 112,51	0,00	11 948 710,18	12 171 198,69	0,00
Recettes d'investissement	77 000,00	77 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement	855 543,88	726 363,36	129 180,52	155 274,52	26 093,95	129 180,52
	932 543,88	803 363,36	129 180,52	155 274,52	26 093,95	129 180,52
Autofinancement des investissements (N-1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ZA CHAMPS MONTANTS	932 543,88	803 363,36	129 180,52	155 274,52	26 093,95	129 180,52
Recettes d'investissement	23 454,50	23 454,50	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement	236 429,00	3 957,80	232 471,00	236 429,00	3 957,80	232 471,00
	259 883,50	27 412,30	232 471,00	236 429,00	3 957,80	232 471,00
Autofinancement des investissements (N-1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ZA EDISON	259 883,50	27 412,30	232 471,00	236 429,00	3 957,80	232 471,00
BUDGETS ANNEXES	59 679 678,01	53 693 719,53	3 198 466,52	53 309 879,84	46 843 877,69	4 490 830,52
BUDGET GÉNÉRAL	299 060 017,42	278 846 648,27	16 059 550,52	303 430 967,72	279 445 545,14	14 457 357,5

Budget général - CA 2004 - Recettes réelles (investissement + fonctionnement)

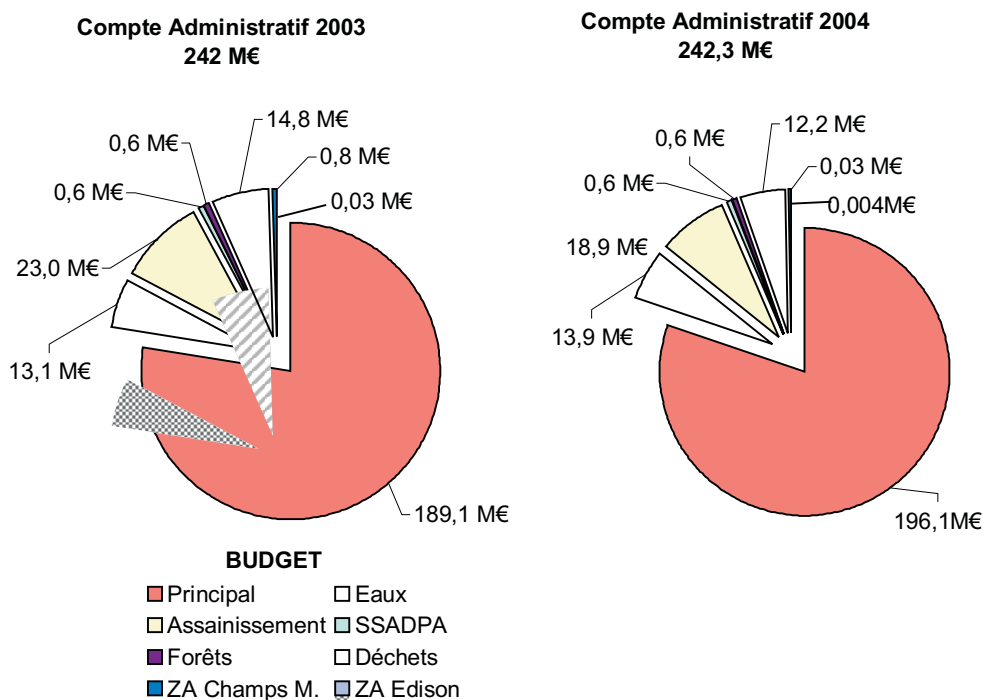
	Ville		Eaux		Assainissement		SSADPA		Forêts		Déchets		ZA Champs Montants		ZA Edison		Total	
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations
Emprunts	25 900 477,00	15 309 000,00	2 543 100,00	1 153 100,00	1 637 836,00	839 600,00					140 000,00					30 222 163,00	17 301 700,00	
Gestion active de la dette	23 313 000,00	23 313 000,00			615 000,00	615 000,00										23 928 000,00	23 928 000,00	
Excédents de fonctionnement capitalisés	5 399 643,00	5 399 643,00	1 791 400,00	1 791 400,00	2 344 000,00	172 727,90					1 401 500,00					11 109 270,90	11 109 270,90	
Subventions et participations	22 276 761,00	15 734 739,36	1 050 947,00	359 464,19	5 961 652,00	3 847 812,83	1 698,00	1 784,47	501 602,00	349 209,19	868 555,00	1 203 056,94				30 661 215,00	21 496 066,98	
Impôts locaux	56 315 251,00	57 210 556,00														56 315 251,00	57 210 556,00	
Fiscalité reversée	21 056 750,00	20 846 750,15														21 056 750,00	20 846 750,15	
Dotations fiscales de l'Etat	6 926 043,00	6 926 043,00														6 926 043,00	6 926 043,00	
Taxes diverses + forfait global de soins	11 186 397,00	11 561 669,34					431 198,00	431 198,00								11 617 595,00	11 992 867,34	
Participations de l'Etat en fonctionnement	36 538 409,00	36 400 364,08														36 538 409,00	36 400 364,08	
Vente de produits, prestations de service	10 401 374,00	10 684 657,42	9 655 200,00	8 784 272,76	7 866 200,00	7 538 363,00			72 115,00	141 907,13	8 961 493,00	9 003 793,27	129 180,52	232 471,00		37 318 033,52	36 152 993,61	
Autres produits de gestion courante	2 456 706,00	2 427 993,65	7 150,00	8 361,84	150,00	2 773,67			1 600,00	934,69	500,00	2 864,88				2 466 106,00	2 442 928,73	
Diverses aliénations	2 945 483,00	2 023 992,75					6 000,00	6 000,00	1 000,00	1 120,33						2 952 483,00	2 031 113,08	
Recouvrement traitement et prestations sociales	157 800,00	281 879,46	140 000,00	145 865,49	15 000,00	18 932,45	300,00	109,85	150,00		500,00	9 929,70				313 750,00	456 716,95	
Excédents reportés (investis. + fonction.)	8 407 025,00	8 407 025,22	1 641 923,86	1 641 923,86	3 600 927,40	3 600 927,40	33 962,43	33 962,43	100 365,55	100 365,55	259 173,18	259 173,18	26 093,95	26 093,95	3 958,00	14 073 429,42	14 073 429,39	
Autres recettes	3 629 521,88	2 863 907,82	68 861,00	19 551,30	706 950,00	671 958,89	0,00	0,00			316 989,00	310 880,72				4 722 021,88	3 866 298,73	
Sous-total	236 910 640,88	219 391 221,25	16 899 031,86	13 903 939,44	22 747 715,40	19 479 368,27	645 886,33	645 782,65	676 832,55	593 536,89	1 948 710,18	12 191 198,69	155 274,52	26 093,95	3 957,80	290 220 520,72	266 235 098,94	
Audiffrence- investissements réalisés en N-1	13 210 447,00	13 210 446,20														13 210 447,00	13 210 446,20	
Total	250 121 087,88	232 601 667,45	16 899 031,86	13 903 939,44	22 747 715,40	19 479 368,27	645 886,33	645 782,65	676 832,55	593 536,89	11 948 710,18	12 191 198,69	155 274,52	26 093,95	3 957,80	303 430 967,72	279 445 545,14	

Globalement, le volume des recettes réelles du budget général (hors gestion active de la dette et autofinancement des reports) varie peu, 242,3 M€ en 2004 au lieu de 242,0 en 2003. Cependant, leur répartition affiche des différences plus marquées, que ce soit entre budget principal et budgets annexes ou entre fonctionnement et investissement.

Celles du **budget principal** progressent de près de 4 %, de 189,1 M€ à 196,1 et représentent désormais 81 % du total au lieu de 78 % un an plus tôt. Elles se répartissent entre 32,9 M€ en investissement (31,5 en 2003) et 163,2 M€ en fonctionnement (157,5 en 2003).

Celles des **budgets annexes** enregistrent un net recul, de 52,9 M€ à 46,2 M€, principalement en investissement (15,2 M€ au lieu de 20,2 en 2003), mais aussi en fonctionnement (31 M€ au lieu de 32,7 en 2003). Ces écarts, que nous retrouverons également en dépenses, se situent pour l'essentiel sur l'assainissement, dont le volume d'investissement recule de près de 6 M€, et les déchets, à la suite du transfert du traitement des ordures ménagères à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2004.

Recettes réelles du Budget Général (hors gestion active de la dette)



B. Les dépenses réelles

	2003			2004		
	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
BUDGET PRINCIPAL						
Dépenses d'investissement	84 591 579,32	64 352 924,25	18 260 727,00	92 646 482,88	72 127 424,60	15 820 025,00
Dépenses de fonctionnement	135 945 753,47	130 567 136,81	0,00	137 105 541,00	132 765 584,22	0,00
	220 537 332,79	194 920 061,06	18 260 727,00	229 752 023,88	204 893 008,82	15 820 025,00
Besoin d'autofinancement des investissements réalisés (N-1)	16 426 200,00	16 426 199,46	0,00	13 210 447,00	13 210 446,20	0,00
BUDGET PRINCIPAL	236 963 532,79	211 346 260,52	18 260 727,00	242 962 470,88	218 103 455,02	15 820 025,00
BUDGETS ANNEXES						
Dépenses d'investissement	8 136 109,00	2 943 923,20	3 529 631,00	8 483 061,00	5 029 878,58	3 143 154,00
Dépenses de fonctionnement	7 522 106,00	6 711 319,72	0,00	7 801 250,00	6 591 877,52	0,00
	15 658 215,00	9 655 242,92	3 529 631,00	16 284 311,00	11 621 756,10	3 143 154,00
Autofinancement des investissements (N-1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EAUX	15 658 215,00	9 655 242,92	3 529 631,00	16 284 311,00	11 621 756,10	3 143 154,00
Dépenses d'investissement	20 492 313,00	13 874 442,58	6 150 063,00	16 617 595,00	9 460 423,11	6 130 535,00
Dépenses de fonctionnement	4 560 323,00	4 008 032,04	0,00	4 533 623,00	4 159 357,12	0,00
	25 052 636,00	17 882 474,62	6 150 063,00	21 151 218,00	13 619 780,23	6 130 535,00
Besoin d'autofinancement des investissements réalisés (N-1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ASSAINISSEMENT	25 052 636,00	17 882 474,62	6 150 063,00	21 151 218,00	13 619 780,23	6 130 535,00
Dépenses d'investissement	61 509,00	50 718,26	10 172,00	32 959,00	11 937,26	19 854,00
Dépenses de fonctionnement	400 112,00	296 516,05	0,00	415 329,00	344 128,78	0,00
	461 621,00	347 234,31	10 172,00	448 288,00	356 066,04	19 854,00
Besoin d'autofinancement des investissements réalisés (N-1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SSADPA	461 621,00	347 234,31	10 172,00	448 288,00	356 066,04	19 854,00
Dépenses d'investissement	131 549,00	58 399,77	47 222,00	171 876,00	116 418,81	0,00
Dépenses de fonctionnement	478 223,00	433 172,60	0,00	447 262,00	364 968,96	0,00
	609 772,00	491 572,37	47 222,00	619 138,00	481 387,77	0,00
Besoin d'autofinancement des investissements réalisés (N-1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FORÊTS	609 772,00	491 572,37	47 222,00	619 138,00	481 387,77	0,00
Dépenses d'investissement	4 466 587,00	3 270 032,51	744 292,00	2 667 547,00	2 024 772,98	504 618,00
Dépenses de fonctionnement	10 516 000,00	9 870 406,82	0,00	9 156 069,00	8 699 295,93	0,00
	14 982 587,00	13 140 439,33	744 292,00	11 823 616,00	10 724 068,91	504 618,00
Besoin d'autofinancement des investissements réalisés (N-1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DÉCHETS	14 982 587,00	13 140 439,33	744 292,00	11 823 616,00	10 724 068,91	504 618,00
Dépenses d'investissement	77 000,00	77 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement	335 622,26	217 833,52	117 788,74	117 788,74	81 098,01	36 689,00
	412 622,26	294 833,52	117 788,74	117 788,74	81 098,01	36 689,00
Déficit comptable d'investissement	519 921,41	519 921,41	0,00	37 485,52	37 485,52	0,00
ZA CHAMPS MONTANTS	932 543,67	814 754,93	117 788,74	155 274,26	118 583,53	36 689,00
Dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement	49 523,00	0,00	49 523,00	49 523,00	41 872,56	7 650,00
	49 523,00	0,00	49 523,00	49 523,00	41 872,56	7 650,00
Déficit comptable d'investissement	206 336,92	206 336,92	0,00	182 882,42	182 882,42	0,00
ZA EDISON	255 859,92	206 336,92	49 523,00	232 405,42	224 754,98	7 650,00
BUDGETS ANNEXES	57 953 234,59	42 538 055,40	10 648 691,74	50 714 250,68	37 146 397,56	9 842 500,00
BUDGET GÉNÉRAL	294 916 767,38	253 884 315,92	28 909 418,74	293 676 721,56	255 249 852,58	25 662 525,00

Budget général - CA 2004 - Dépenses réelles (investissement + fonctionnement)

	Ville		Eaux		Assainissement		SSADPA		Forêts		Déchets		ZA Champs Montants		ZA Edison		Total	
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations
Acquisitions - Travaux (investis.)	52 646 953,00	32 403 667,00	7 878 161,00	4 425 136,67	14 037 495,00	6 959 061,87	32 959,00	11 937,26	153 876,00	103 009,32	1 307 328,00	665 063,48					76 056 772,00	44 567 877,60
Annuités de dette payée + charges financières	19 841 837,00	18 766 724,30	791 900,00	715 967,44	2 407 367,00	2 228 315,35			25 400,00	16 311,11	1 125 500,00	1 106 542,40					24 192 004,00	22 833 860,60
Gestion active de la dette	23 313 000,00	23 313 000,00			615 000,00	615 000,00											23 928 000,00	23 928 000,00
Masse salariale	76 200 714,00	75 462 821,53	2 592 000,00	2 277 674,55	1 894 760,00	1 704 668,76	363 364,00	296 429,45	282 270,00	217 462,58	3 540 000,00	3 190 754,26					84 873 106,00	83 149 811,13
Subventions d'équipement et fonds de concours	7 049 014,00	6 815 341,76															7 049 014,00	6 815 341,76
Subventions de fonctionnement	18 116 764,00	17 878 603,05															18 116 764,00	17 878 603,05
Autres charges de fonctionnement	4 273 782,00	3 396 890,97	50 000,00	32 144,46	89 013,00	69 690,84			107 000,00			57 779,77					4 519 795,00	3 556 506,04
Charges de fonctionnement à caractère général	26 657 697,00	25 208 861,05	4 972 250,00	4 170 830,98	2 107 430,00	2 043 043,31	51 964,00	47 699,31	157 592,00	144 604,76	5 153 850,00	5 114 467,22	117 788,74	81 098,01	49 523,00	41 872,56	39 268 094,74	36 852 477,20
Divers (invest + foncion.)	1 652 262,88	1 647 099,16			153,00	0,10	1,00	0,02		0,00	589 938,00	589 461,78					2 242 354,88	2 236 561,06
Sous-total	229 752 023,88	204 893 008,82	16 284 311,00	11 621 756,10	21 151 218,00	13 619 760,23	448 288,00	356 066,04	619 138,00	487 387,77	11 823 616,00	10 724 068,91	117 788,74	81 098,01	49 523,00	41 872,56	280 245 006,62	241 819 038,44
Besoin d'autofinancement des investissements réalisés en N-1 ou déficit calculable d'investis.	13 210 447,00	13 210 446,20									37 485,52						13 430 814,94	13 430 814,14
Total	242 962 470,88	218 103 455,02	16 284 311,00	11 621 756,10	21 151 218,00	13 619 760,23	448 288,00	356 066,04	619 138,00	487 387,77	11 823 616,00	10 724 068,91	155 274,26	118 583,53	232 405,42	224 754,98	283 676 721,56	255 249 852,58

Hors gestion active de la dette et autofinancement des investissements de N-1, les dépenses réelles du budget général se sont établies à 218,1 M€ au lieu de 217 en 2003. Comme pour les recettes, cette stabilité relative cache des disparités plus grandes.

Elles se répartissent entre 153,1 M€ en fonctionnement et 65 M€ en investissement alors qu'elles étaient respectivement de 152,1 et 64,9 en 2003.

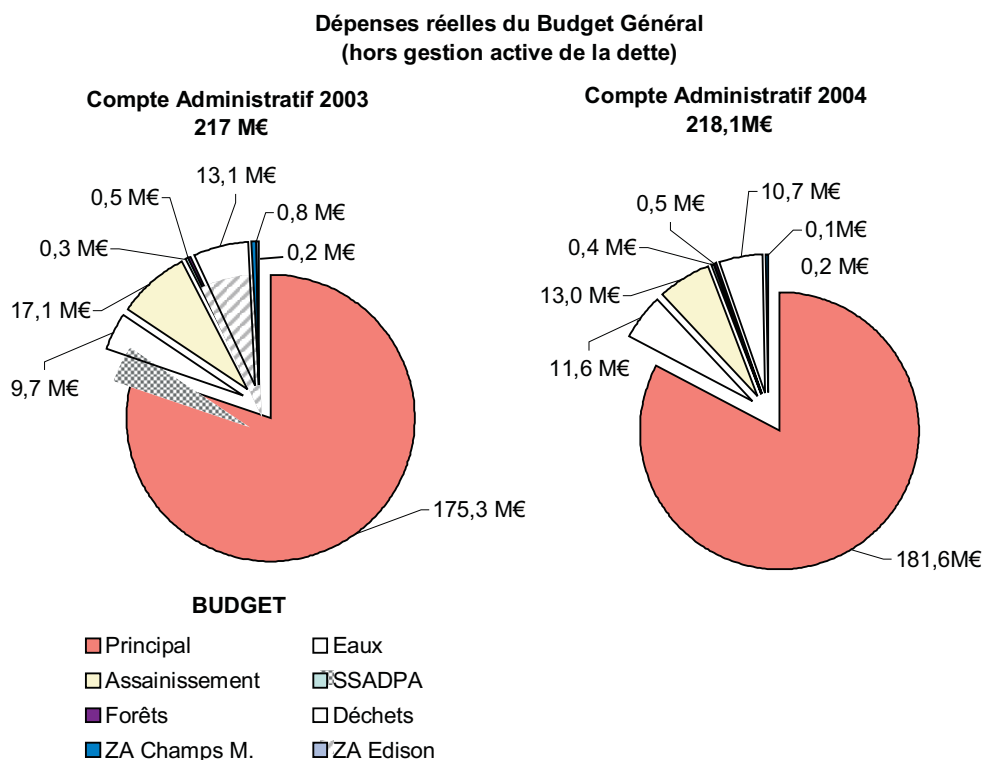
Le **budget principal** en totalise 181,6 M€ contre 175,3 en 2003 et atteint 83 % du total au lieu de 80 %. L'investissement progresse de plus de 4 M€, de 44,7 M€ à 48,8, alors que le fonctionnement augmente d'à peine plus de 2 M€, de 130,6 M€ à 132,8 M€.

Parallèlement à l'évolution de leurs recettes, les dépenses des **budgets annexes** connaissent une nette érosion, passant globalement de 41,7 M€ en 2003 à 36,5 en 2004 (cette baisse étant plus forte sur l'investissement et concentrée globalement sur l'assainissement et les déchets pour les mêmes raisons que celles évoquées plus haut).

Au total, en tenant compte du résultat disponible fin 2003, le budget général dégage fin 2004 un excédent de 24,2 M€ (25 en 2003) dont 14,5 (13,8 en 2003) pour le seul budget principal. L'excédent disponible repris par anticipation au BP 2005 est de 8,6 M€.

L'affectation des résultats des différents budgets donne lieu à des rapports spécifiques présentés à ce même Conseil Municipal.

Il convient à présent d'analyser ces données globales plus en détail au niveau du budget principal, les budgets annexes faisant l'objet de la quatrième partie.



2. L'analyse financière du budget principal

Compte Administratif 2004

Budget Principal - Répartition par nature en M€ (hors gestion active de la dette)

DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
181,6 M€		196,1 M€	
INVEST. 48,8 M€	Acquisitions, travaux neufs, études, div. 33,4 M€	Emprunts 16,3 M€	INVEST. 32,9 M€
	Dette en capital 16,4 M€	Affectation excédent 2003 5,4 M€	
FONCT. 132,8 M€	Intérêts de la dette 3,3 M€	Participations, subventions, divers 12,2 M€	FONCT. 163,2 M€
	Frais de personnel 75,5 M€	Excédent 2003 disponible 8,4 M€	
	Dépenses d'exploitation hors frais de personnel 27,4 M€	Produits d'exploitation et divers 16,2 M€	
	Subventions, participations et contingents 26,6 M€	Dotations-subventions participations reçues 49,3 M€	
		Impôts locaux 57,2 M€	
		Autres recettes fiscales 32,1 M€	

Le graphique de la page précédente présente la structure du compte administratif 2004 du budget principal et sa répartition par grandes masses entre dépenses et recettes, en investissement et en fonctionnement.

Le tableau ci-après permet de faire ressortir trois des principaux ratios utilisés par les analystes financiers pour juger de la situation financière d'une collectivité.

En M€	CA 2003 (a)	CA 2004 (b)	Écart b/a	
			En M€	En %
Fonctionnement				
Recettes réelles hors excédent reporté (1)	149,60	154,76	+ 5,16	+ 3,4
Dépenses réelles hors travaux en régie (2)	128,46	130,22	+ 1,76	+ 1,4
<i>Épargne brute = 1 - 2</i>	<i>21,14</i>	<i>24,54</i>	<i>+ 3,40</i>	<i>+ 16,1</i>
Investissement				
Équipement brut avec travaux en régie (3)	30,00	34,95	+ 4,95	+ 16,5
Emprunt hors gestion active de la dette (4)	16,90	15,31	- 1,59	- 9,4
<i>Taux financement des dépenses d'équipement par l'emprunt = 4/3</i>	<i>56,3 %</i>	<i>43,8 %</i>		
Endettement				
<i>Encours de dette au 31 décembre</i>	<i>109,36</i>	<i>109,32</i>	<i>- 0,04</i>	<i>- 0,0</i>

L'évolution favorable de la section de fonctionnement, avec une progression des recettes (+ 3,4 %) bien supérieure à celle des dépenses (+ 1,4 %) explique l'avancée rapide de l'**épargne brute**, qui atteint 24,5 M€, soit + 3,4 M€ et + 16 % par rapport à 2003.

Elle aura permis, conjuguée à d'autres éléments positifs, d'assurer le financement du bond en avant de l'équipement brut, qui n'a été financé par l'emprunt qu'à hauteur de 44 % au lieu de 56 % au cours de l'exercice précédent.

Plus faible qu'en 2003, l'emprunt mobilisé (15,3 M€) a en outre été légèrement inférieur au remboursement de l'annuité en capital (15,4 M€), permettant ainsi de stabiliser notre **encours de dette** en fin d'exercice à un peu plus de 109 M€.

Notre **capacité de désendettement**, c'est-à-dire le nombre d'années d'épargne brute nécessaire pour rembourser la totalité de notre encours de dette, s'améliore et se situe à un niveau inférieur à 5 ans.

Si la bonne santé financière de Besançon est ainsi réellement consolidée, il convient cependant de relativiser ce résultat dont une partie s'explique par la conjonction, plutôt exceptionnelle, de facteurs favorables qui ne se renouvelleront pas forcément tous, et en même temps, au cours de chacun des prochains exercices : évolution favorable des bases et donc du produit fiscal, faible volume des subventions d'équipement à verser en 2004 et haut niveau de cessions immobilières, tous points qui seront développés par la suite.

Il convient donc de poursuivre les efforts engagés et, en particulier, de continuer à être extrêmement vigilant à l'évolution des dépenses de fonctionnement. Le principal résultat positif de 2004 est bien l'encadrement confirmé de ces dépenses et la progression de notre épargne brute.

III. Les principaux postes du budget principal

Les tableaux ci-après présentent l'ensemble des prévisions et réalisations constatées en 2004 en dépenses et recettes réelles, investissement et fonctionnement, ainsi que les restes à réaliser qui ont été réinscrits au budget primitif 2005.

La différence de 14,5 M€ entre les recettes totales (232,6 M€) et les dépenses totales (218,1 M€) réalisées, diminuée du déficit constaté sur les reports (5,9 M€) constitue l'excédent de clôture (8,6 M€) qui participe au financement du budget 2005.

Compte Administratif 2004 - État des principales recettes (opérations réelles)

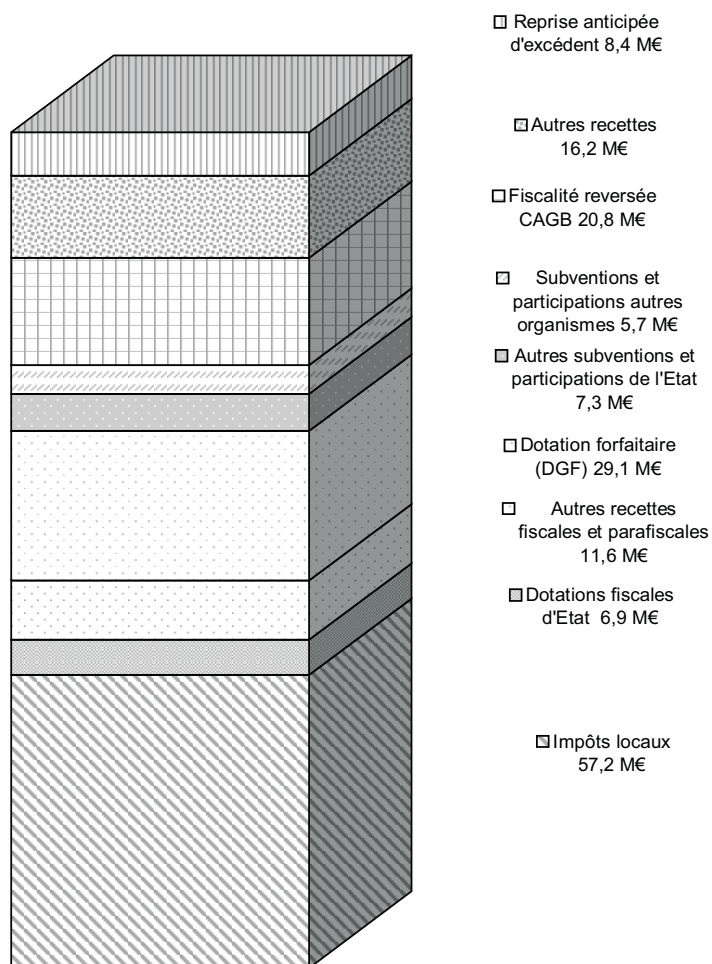
Budget Principal	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Restes à réaliser
A - Investissement				
Amendes de police	767 270,00	767 270,00	100,00 %	
TLE	450 000,00	381 506,33	84,78 %	
FCTVA	4 684 000,00	4 684 512,39	100,01 %	
Emprunts	25 900 477,00	15 309 000,00	59,11 %	8 087 263,00
Gestion active de la dette	23 313 000,00	23 313 000,00	100,00 %	
Subventions d'équipement	10 080 271,00	3 696 208,70	36,67 %	1 457 065,00
Avances, créances	1 257 888,88	474 653,99	37,73 %	422 199,00
Remboursement avances	1 500 000,00	1 498 710,00	99,91 %	
Autofinancement des reports de dépenses de N-1 en N	5 399 643,00	5 399 643,00	100,00 %	
	693 552,00	698 928,02	100,78 %	
Sous-total	74 046 101,88	56 223 432,43	75,93 %	9 966 527,00
Autofinancement des investissements réalisés en N - 1	13 210 447,00	13 210 446,20	100,00 %	
Total investissement	87 256 548,88	69 433 878,63	79,57 %	9 966 527,00
B - Fonctionnement				
1) Recettes fiscales et taxes diverses				
Impôts locaux	56 315 251,00	57 210 556,00	101,59 %	
Dotations fiscales d'État	6 926 043,00	6 926 043,00	100,00 %	
Taxes d'électricité et taxe sur les pylônes	1 604 390,00	1 620 389,07	101,00 %	
Taxe de séjour	207 162,00	207 161,95	100,00 %	
Taxe sur les jeux du Casino	2 700 000,00	2 763 803,80	102,36 %	
Divers droits d'occupation du domaine public	525 720,00	535 997,20	101,95 %	
Droits de stationnement	3 199 178,00	3 443 216,27	107,63 %	
Taxe add. Droits de mutation	2 293 329,00	2 326 203,52	101,43 %	
Impôt sur les spectacles	80 000,00	87 377,14	109,22 %	
Taxe sur emplacements publicitaires	122 000,00	136 257,70	111,69 %	
Divers impôts et taxes	454 618,00	441 262,69	97,06 %	
Sous-total	74 427 691,00	75 698 268,34	101,71 %	
2) Participations de l'État				
Dotations forfaitaires (DGF)	29 111 923,00	29 111 923,00	100,00 %	
DSU	3 268 628,00	3 269 218,00	100,02 %	
Dotations Nationales de Péréquation	1 004 617,00	1 005 529,00	100,09 %	
DGF permanents syndicaux	26 000,00	24 532,76	94,36 %	
Dotations Spéciales Instituteurs	22 000,00	24 250,00	110,23 %	
DGD	1 107 826,00	1 104 446,00	99,69 %	
Subventions et participations de l'État	1 982 415,00	1 840 925,32	92,86 %	
Dotations recensement	15 000,00	19 540,00	130,27 %	
Sous-total	36 538 409,00	36 400 364,08	99,62 %	

Budget Principal	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Restes à réaliser
3) Autres subventions et participations				
Subventions et participations des régions	365 000,00	375 196,30	102,79 %	
Subventions et participations des départements	325 582,00	327 113,57	100,47 %	
Subventions et participations des communes	111 957,00	93 286,37	83,32 %	
Subventions et participations groupements collectivités	157 822,00	153 789,33	97,44 %	
Subventions et participations budget communautaire	43 314,00	43 314,00	100,00 %	
Subventions et participations autres organismes	4 746 944,00	4 664 870,67	98,27 %	
Sous-total	5 750 619,00	5 657 570,24	98,38 %	
4) Fiscalité reversée				
Attribution de compensation CAGB	19 733 000,00	19 733 000,15	100,00 %	
DSC - Solidarité sociale et fiscale	1 113 750,00	1 113 750,00	100,00 %	
DSC - Solidarité économique	210 000,00			
Sous-total	21 056 750,00	20 846 750,15	99,00 %	
5) Autres recettes				
Vente produits, prestations services	10 410 374,00	10 684 657,42	102,72 %	
Revenus des immeubles	1 011 262,00	1 066 540,44	105,47 %	
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	881 970,00	783 033,79	88,78 %	
Autres produits de gestion courante	563 474,00	578 419,42	102,65 %	
Remboursements sur rémunérations personnel	157 800,00	281 879,46	178,63 %	
Produits de cessions d'immobilisations	2 945 483,00	2 023 992,75	68,72 %	
Autres recettes de fonctionnement	722 682,00	739 287,51	102,30 %	
Sous-total	16 684 045,00	16 157 810,79	96,85 %	
Reprise anticipée d'excédent	8 407 025,00	8 407 025,22	100,00 %	
Total fonctionnement	162 864 539,00	163 167 788,82	100,19 %	
Total général (investissement + fonctionnement)	250 121 087,88	232 601 667,45	93,00 %	9 966 527,00

Compte Administratif 2004 - État des principales dépenses (opérations réelles)

Budget Principal	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Restes à réaliser
A - Investissement				
Dépenses d'équipement (20 - 21 - 23)	51 051 839,00	32 403 667,00	63,47 %	15 820 025,00
Dépenses imprévues	1 595 114,00			
Autres dépenses d'investissement	1 049 590,88	1 049 590,88	100,00 %	
Remboursement dette en capital	15 636 939,00	15 361 166,72	98,24 %	
Gestion active de la dette	23 313 000,00	23 313 000,00	100,00 %	
Total propositions nouvelles d'investissement	92 646 482,88	72 127 424,60	77,85 %	15 820 025,00
Autofinancement des investissements réalisés en N - 1	13 210 447,00	13 210 446,20	100,00 %	
Total investissement	105 856 929,88	85 337 870,80	80,62 %	15 820 025,00
B - Fonctionnement				
Personnel				
Rémunération et charges du personnel permanent géré par Service Ressources Humaines	73 135 637,62	72 684 518,56	99,38 %	
Rémunération et charges du personnel vacataire géré par les services	3 065 076,38	2 778 302,97	90,64 %	
Sous-total	76 200 714,00	75 462 821,53	99,03 %	

Budget Principal	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Restes à réaliser
Dette				
Intérêts et charges financières	4 204 898,00	3 405 557,58	80,99 %	
Subventions				
Subventions d'équipement et fonds de concours	7 049 014,00	6 815 341,76	99,69 %	
Subventions de fonctionnement au CCAS	8 824 500,00	8 824 500,00	100,00 %	
Subventions de fonctionnement (hors CCAS)	9 292 264,00	9 054 103,05	97,44 %	
Subventions exceptionnelles				
	25 165 778,00	24 693 944,81	98,13 %	
Dépenses à évolution constante				
Autres dépenses				
Contingents et participations obligatoires	1 062 548,00	1 034 598,87	97,37 %	
Contingent d'aide sociale	631 967,00	631 967,00	100,00 %	
Déficit du budget des Forêts	525 339,00	364 563,73	69,40 %	
Indemnités, cotisations et formation des élus	700 473,00	675 908,14	96,49 %	
Pertes sur créances irrécouvrables	181 265,00	58 968,61	32,53 %	
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	141 000,00	140 985,49	99,99 %	
Charges diverses de gestion courante	95 125,00	77 955,53	81,95 %	
Redevances, brevets, licences	22 175,00	19 311,07	87,08 %	
Reversement et restitution sur impôts et taxes	283 162,00	264 246,34	93,32 %	
Titres annulés	143 190,00	128 386,19	89,66 %	
Dépenses imprévues	487 538,00			
	4 273 782,00	3 396 890,97	79,48 %	
Autres charges à caractères général (chapitre 011)				
Impôts, taxes et versements assimilés	603 227,00	579 798,04	96,12 %	
Contrats de service public	1 580 294,00	1 559 865,01	98,71 %	
Énergie (chauffage, éclairage)	3 347 152,00	3 345 502,77	99,95 %	
Carburants	464 700,00	464 699,40	100,00 %	
Crédit bail immobilier	685 000,00	631 141,073	92,14 %	
Loyers et charges locatives	1 191 056,00	1 123 560,00	94,33 %	
Eau et assainissement des bâtiments	491 500,00	430 228,91	87,53 %	
Cotisations municipales	139 282,00	128 974,91	92,60 %	
Assurances	934 458,00	894 136,63	95,69 %	
Affranchissements	279 428,00	274 761,63	98,33 %	
Télécommunications	533 800,00	502 511,93	94,14 %	
Indemnités au comptable	9 200,00	8 652,76	94,05 %	
	10 259 097,00	9 943 833,72	96,93 %	
Total dépenses à évolution contrainte	14 532 879,00	13 340 724,69	91,80 %	
Crédits courants des services (charges à caractère général - Chapitre 011)	16 398 600,00	15 265 027,33	93,09 %	
Charges exceptionnelles (comptes 67x sauf 6745 et 673)	602 672,00	597 508,28	99,14 %	
Total fonctionnement	137 105 541,00	132 765 584,22	96,83 %	
Total général (investissement + fonctionnement)	242 962 470,88	218 103 455,02	89,77 %	15 820 025,00

1. Recettes et dépenses de fonctionnement**Compte Administratif 2004 - Budget Principal****Recettes réelles de fonctionnement réalisées : 163,2 M€**

Hors 8,4 M€ d'excédent reporté, les recettes réelles ont atteint 154,8 M€, soit 3,4 % de plus qu'en 2003 (149,6 M€).

* Avec 57,2 M€, la **fiscalité**, qui fera l'objet de développements ultérieurs, reste la ressource principale et représente près de 37 % des recettes au lieu de 36 % un an plus tôt.

Elle progresse de 3,2 M€ et de 5,9 %. En fait, comme cela a été évoqué en Conseil Municipal le 31 mars dernier, les bases de foncier bâti d'une importante entreprise bisontine notifiées par les services fiscaux étaient erronées et ont généré, pour 2004 seulement, une recette supplémentaire de 627 000 € sans laquelle le produit fiscal aurait été réduit à 56,6 M€, en progression de 4,8 %, plus proche de celle observée en 2003 (+ 4,5 %).

* Les **dotations fiscales** de l'Etat (6,9 M€), détaillées par ailleurs, ont augmenté de plus de 5 % mais représentent bien évidemment au minimum autant de produit fiscal en moins.

* Les **autres recettes fiscales** (11,6 M€) sont en hausse de 6,2 %, soit 673 K€ supplémentaires. Après avoir fortement progressé l'an dernier (+ 19 %), les droits de mutation n'évoluent que d'un peu moins de 3 %, mais conservent cependant un niveau élevé.

* Les **subventions et dotations versées par l'Etat** (36,4 M€) n'augmentent globalement que de 1,4 %, moins que l'inflation, l'évolution de leur principale composante, la dotation forfaitaire (29,1 M€), ayant été plafonnée à 1 %.

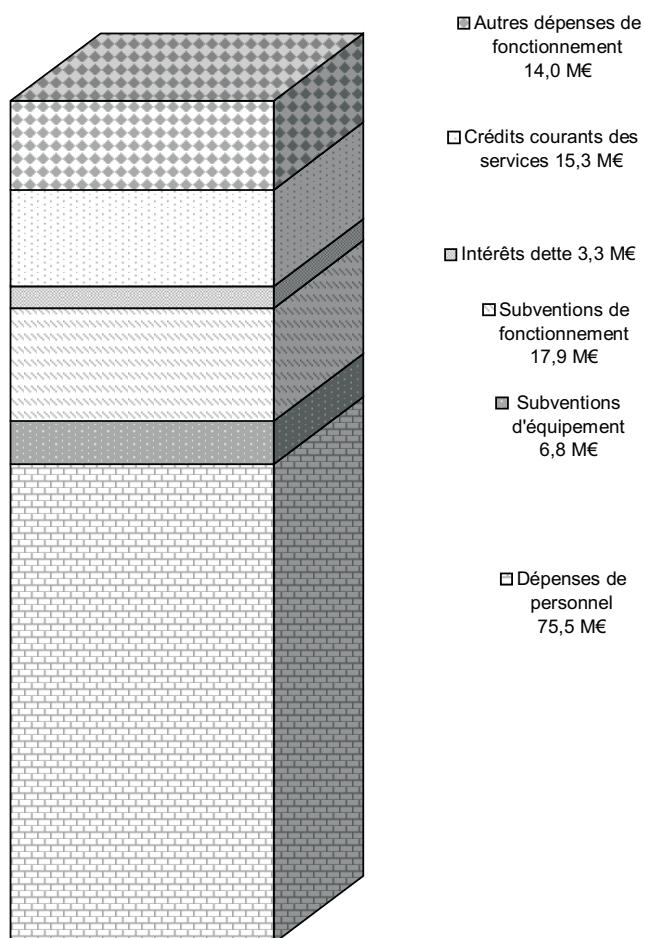
* Les **autres subventions** (5,7 M€) sont également en hausse de près de 5 %, mais 480 K€ ont été perçus au titre de l'accueil du Tour de France

* La **fiscalité reversée** par la CAGB (20,8 M€) connaît un léger repli, notamment l'attribution de compensation qui enregistre ainsi de nouveaux transferts de compétences.

* Parmi les **autres recettes** (16,2 M€), les produits de gestion courante, avec 13,1 M€, affichent une hausse de 2,4 % et inversent la tendance baissière observée en 2003.

Enfin, l'accent doit être mis sur l'apport significatif des cessions d'immobilisations qui ont apporté 2 M€ en 2004, soit 1,2 M€ de plus qu'en 2003.

Compte Administratif 2004 - Budget Principal
Dépenses réelles de fonctionnement réalisées : 132,8 M€



Hors travaux en régie, les dépenses réelles, qui représentent 130,2 M€, augmentent peu (+ 1,4 %) et nettement moins qu'en 2003 (+ 3,5 %).

Cette évolution positive est à relativiser car elle provient en partie de la forte baisse des **subventions d'équipement** (6,8 M€ au lieu de 8,6 M€ en 2003). Hors ces dernières, elle est en réalité + 2,9 %. Cela reste cependant un bon résultat, meilleur qu'en 2003 (+ 3,3 %).

* Il est d'autant plus remarquable que les **dépenses de personnel**, malgré une relative stabilité des effectifs, connaissent une croissance de + 3,7 % au lieu de + 2,3 % un an plus tôt, à périmètre constant. Avec 75,5 M€ et 58 % des dépenses, ce poste nécessite de la part de la Ville une grande vigilance dans les années à venir pour confirmer la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Il faut noter toutefois que pour la première fois en 2004 la Ville supporte en année pleine l'impact des mesures ARTT échelonnées sur 2002-2004 qui explique cette évolution.

* Les autres dépenses connaissent globalement une hausse limitée à 1,8 %, au lieu de 2,9 % en 2003, mais les évolutions varient d'un poste à l'autre.

* Les **intérêts de la dette** (3,3 M€) connaissent un nouveau et fort recul, supérieur à 11 %, les taux étant restés à des niveaux très bas en 2004.

* Les **subventions versées**, hors équipement (17,9 M€), progressent de 2,4 %, celle allouée au CCAS augmentant un peu plus vite, de 2,7 %.

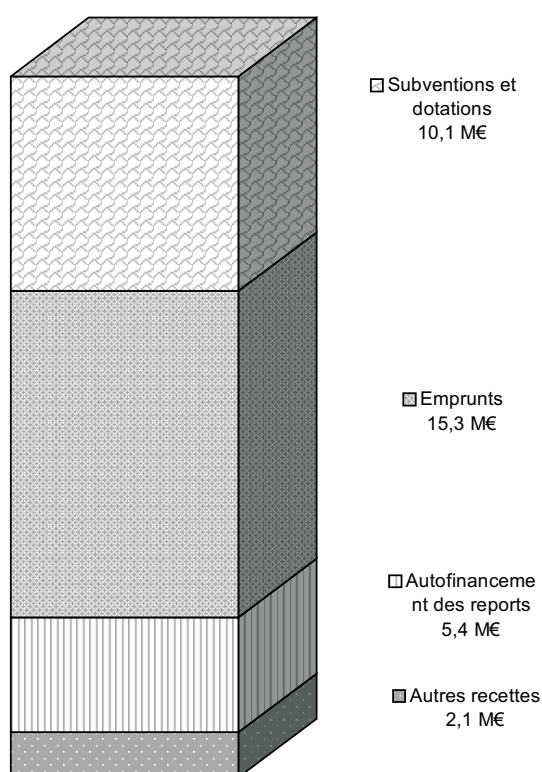
Les **crédits courants de services**, hors travaux en régie (12,7 M€), affichent une hausse apparente de 3,5 % mais celle-ci intègre les dépenses exceptionnelles réalisées pour accueillir le Tour de France (0,6 M€). Les autres postes connaissent en réalité une baisse supérieure à 1 %.

* Hors charges exceptionnelles, les **autres dépenses** (14,0 M€), à évolution contrainte, s'élèvent à 13,3 M€ et ont connu une hausse globale limitée à 1,5 %. Parmi elles, les dépenses d'énergie (3,3 M€) ont augmenté de plus de 5 % alors que les autres (10 M€) ont été pratiquement stables avec + 0,3 %.

2. Recettes et dépenses d'investissement

Compte Administratif 2004 - Budget Principal

Recettes réelles d'investissement réalisées : 32,9 M€



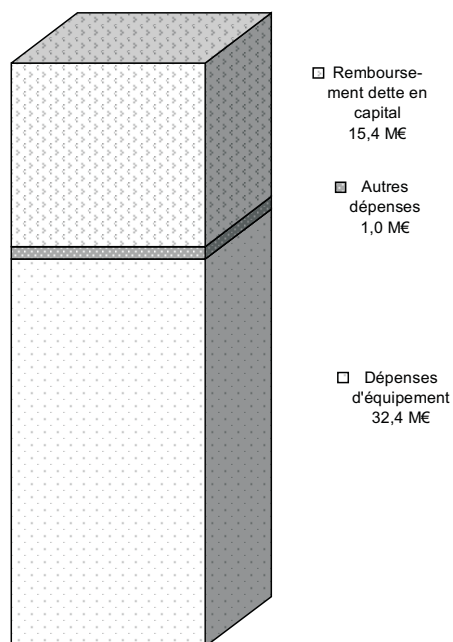
* Les recettes se sont élevées à 32,9 M€, soit 1,4 M€ de plus qu'en 2003 (31,5 M€)

3 M€ supplémentaires proviennent de l'**autofinancement des reports** qui étaient particulièrement importants en 2003.

D'un exercice sur l'autre, le recours à l'**emprunt** a pu être limité à 15,3 M€, soit 1,6 M€ de moins que l'exercice précédent

Les subventions et dotations restent globalement stables.

Compte Administratif 2004 - Budget Principal
Dépenses réelles d'investissement réalisées : 48,8 M€



Les **dépenses**, travaux en régie inclus, représentent 51,4 M€ au lieu de 46,8 en 2003.

Cette forte progression bénéficie principalement aux **dépenses d'équipement** qui atteignent près de 35 M€, soit 5 M€ et 16,5 % de plus qu'en 2003 (30 M€).

Elle s'appuie sur un taux de réalisation particulièrement élevé, supérieur à 65 % en tenant compte des travaux en régie, alors qu'il n'était que de 60 % en 2003.

En outre, elle permet de réduire sensiblement le volume des dépenses reportées, abaissé de 18,3 M€ en 2003 à 15,8 M€ fin 2004.

Grâce à la forte progression de l'épargne brute, elle n'oblige pas à recourir plus à l'emprunt puisque celui-ci est même en diminution et ne finance les dépenses d'équipement qu'à 44 % au lieu de 56 % en 2003.

L'**annuité de dette en capital** (15,4 M€), qui bénéficie de l'extinction de 11 contrats de prêts arrivés en dernière échéance en 2003, est en baisse de 1,1 M€ par rapport à l'exercice précédent où elle atteignait 16,5 M€.

3. Les principales recettes

A. La fiscalité directe

L'année 2004 a été marquée par des évolutions sensibles, mais pas toujours cohérentes, tant au niveau du produit fiscal qu'à celui des allocations compensatrices.

* Produit des contributions directes

Lors de la séance du Conseil Municipal consacrée au vote des taux 2005 de fiscalité directe, nous avons évoqué la surévaluation, en 2004, des bases de foncier bâti d'une importante entreprise bisontine.

Pour mieux apprécier la véritable évolution du produit fiscal de 2001 à 2004, le tableau ci-dessous corrige cette erreur, même si cette correction ne sera réellement effective qu'en 2005 et est sans effet sur les recettes encaissées en 2004 qui restent acquises.

En M€	2001 (1)	2/1	2002 (2)	3/2	2003 (3)	4/3	2004 (4)
Taxe d'habitation							
bases	123,13	+ 2,3 %	125,97	+ 2,1 %	128,62	+ 3,4 %	133,00
taux (%)	20,73	+ 1,5 %	21,04	+ 2,1 %	21,48	+ 2,0 %	21,91
produit	25,53	+ 3,8 %	26,50	+ 4,2 %	27,63	+ 5,5 %	29,14
Foncier bâti							
bases	106,8	+ 2,9 %	109,28	+ 2,4 %	111,87	+ 4,6	117,03
<i>après correction</i>						+ 2,2	114,39
taux (%)	22,47	+ 1,5 %	22,81	+ 2,1 %	23,29	+ 2,0	23,76
produit	23,86	+ 4,5 %	24,93	+ 4,5 %	26,06	+ 6,7	27,81
<i>après correction</i>						+ 4,3	27,18
Foncier non bâti	0,08		0,08		0,10		0,11
Produit des rôles généraux	49,46	+ 4,1 %	51,51	+ 4,4 %	53,78	+ 6,1 %	57,05
Rôles supplémentaires	0,34		0,16		0,23		0,16
Produit général	49,80	+ 3,7 %	51,67	+ 4,5 %	54,01	+ 5,9	57,21
<i>après correction</i>						+ 4,8 %	56,58

Alors que le produit global encaissé s'élève à 57,2 M€ et augmente de 5,9 %, les chiffres corrigés sont respectivement de 56,6 M€ et 4,8 %, évolution plus conforme à celles précédemment observées, même si elle est légèrement meilleure.

En 2004, la Ville a augmenté uniformément ses taux de 2%, ce qui est proche de l'inflation constatée cette année-là.

Les bases 2004 avaient été forfaitairement augmentées de 1,5 % par la Loi de finances, comme en 2003 et après 1 % en 2002. Cette revalorisation nominale s'ajoute à l'évolution physique de la matière imposable pour aboutir à l'évolution globale indiquée ci-dessus.

Indépendamment du foncier non bâti et des rôles supplémentaires dont les faibles montants ne méritent pas une analyse particulière, on constate :

- que le produit de la **taxe d'habitation**, qui représente 29,14 M€, a augmenté de 5,5 %, sensiblement plus vite que précédemment. Alors qu'effet base et effet taux étaient équivalents en 2003, en 2004, le premier est plus important que le second. Les documents établis par les Services fiscaux et analysés chaque année par la Commission communale des impôts directs montre que ce sont les constructions nouvelles qui sont le principal moteur de cette progression.

- après correction, l'évolution légèrement ralentie des bases et du produit 2004 du **foncier bâti** s'explique pour une bonne part par les exonérations accordées depuis le 1^{er} janvier 2004 aux entreprises implantées sur la ZFU de Planoise, lesquelles donnent lieu au versement d'une compensation.

* **Allocations compensatrices**

Les allocations compensatrices, qui correspondent à la prise en charge par l'Etat de la perte de recettes générée par les différents dégrèvements, exonérations et abattements qu'il accorde aux contribuables, se sont élevées globalement à 6 926 K€, répartis comme suit :

. 2 260 K€ au titre de la taxe d'habitation (2167 K€ au titre de 2003)

. 1 323 K€ au titre des taxes foncières au lieu de 981 K€ en 2003 : la quasi totalité de ces 342 K€ supplémentaires est à attribuer à la compensation des nouvelles exonérations accordées sur la ZFU de Planoise.

. 3 290 K€ compensant la réduction de la fraction imposable des salaires et l'abattement général à la base de 16 % accordés aux contribuables à la taxe professionnelle. Servant de variable d'ajustement au pacte de croissance et de solidarité, elle subit une nouvelle baisse, supérieure à 4 %.

. S'y ajoutent un rattrapage de 53 K€ accordés au titre de la réduction pour embauche et investissement en application de «l'arrêt Pantin».

B. Dotations de l'Etat et fiscalité reversée

B1. Les dotations de l'Etat

Le tableau suivant récapitule les différentes dotations de l'Etat perçues en 2004 :

	Montant 2004
Dotation forfaitaire	29 111 923,00
Dotation de solidarité urbaine	3 269 218,00
Dotation nationale de péréquation	1 005 529,00
DGF permanents syndicaux	24 532,76
Dotation spéciale instituteurs	24 250,00
Dotation générale de décentralisation	1 104 446,00
Dotation compensation taxe professionnelle	3 343 559,00

La refonte de l'architecture des dotations intervenue en Loi de finances 2004 a notamment conduit à regrouper au sein de la **dotation forfaitaire** la compensation des baisses de dotation de compensation de la taxe professionnelle constatées en 1999, 2000 et 2001 et la compensation de la suppression de la part salaires (versée à la CAGB qui perçoit la TPU). La dotation forfaitaire 2004 (29 112 K€) ayant bénéficié de la reconduction du contrat de croissance et de solidarité a fait l'objet, par décision du Comité des Finances Locales, d'une indexation de 50 % du taux d'évolution de la DGF au niveau national, soit + 0,965 %.

La **dotation d'aménagement** regroupe la dotation de solidarité urbaine qui s'est élevée à 3 269 K€ en 2004, en hausse de 5,4 %, la dotation de solidarité rurale (non perçue par la Ville) et le fonds national de péréquation devenu dotation nationale de péréquation, perçue à hauteur de 1 006 K€. Cette dernière se compose de deux parts : une part principale répondant à des critères de potentiel fiscal et d'effort fiscal (754 K€ au lieu de 716 en 2003) et une part majorée basée notamment sur des critères de potentiel fiscal de taxe professionnelle (252 K€ en 2004 au lieu de 0 € en 2003, Besançon n'étant pas éligible cette année-là).

La dotation de compensation de taxe professionnelle, variable d'ajustement du Contrat de Croissance et de Solidarité, se chiffre à 3 290 K€ au titre de l'année 2004 et diminue de plus de 4 % par rapport à 2003. En outre, 54 K€ ont été encaissés au titre de la compensation de la réduction pour embauche ou investissement (arrêt Pantin).

Parmi les autres principales dotations de l'Etat, 1 104 K€ concernent les **dotations générales de Décentralisation** dont notamment 1 010 K€ au titre du fonctionnement des services communaux d'hygiène et de santé.

B2. La fiscalité reversée par la CAGB

La Ville perçoit deux types de dotations :

a) L'attribution de compensation

Elle est égale à la différence entre les recettes transférées par la Ville (le produit de la taxe professionnelle perçu par la Ville en 2000, ainsi que les compensations qui y sont liées, déduction faite du produit des taxes ménages perçu par le District en 2000) et les charges transférées.

Cette dotation est figée : elle ne peut être indexée et n'est pas susceptible d'être modifiée, sauf en cas de nouveaux transferts de compétences ou d'émission de rôles supplémentaires de taxe professionnelle perçus ultérieurement mais au titre de l'exercice précédent la mise en place de la TPU.

En 2004, cette attribution s'est élevée à 19 733 K€ telle que fixée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges et approuvée par le Conseil de la Communauté de la CAGB lors de leurs réunions du 21 décembre 2004. Elle a fait l'objet d'une validation par le Conseil municipal le 17 janvier 2005.

b) La dotation de solidarité communautaire

Lors de sa réunion du 9 juillet 2004, le Conseil Communautaire de la CAGB a décidé de rénover le dispositif de cette dotation. La nouvelle DSC se compose dorénavant de 3 volets :

* un volet de solidarité sociale et fiscale qui fait l'objet, à compter de 2004, d'une affectation supplémentaire de 500 K€ pour l'ensemble des communes. Il est toujours réparti selon les critères d'origine (logements sociaux, population, richesse fiscale). La somme perçue par la Ville en 2004 au titre de ce volet s'élève à 1 114 K€.

* un volet de solidarité économique dont le nouveau mode de calcul consiste à attribuer une valeur de point de 0,60 € à chaque m² nouvellement dédié à une activité économique ayant généré pour la première fois des recettes de taxe professionnelle à partir de 2001. Les surfaces éligibles sont déterminées à partir des permis de construire de l'année précédente et la dotation est versée l'année suivante. Les 210 K€ perçus en 2004 au titre de 2003 ont ainsi permis de régulariser le rattachement opéré au cours de l'exercice précédent. Le volet 2004 sera effectivement versé en 2005. Ceci explique l'absence d'écriture au compte administratif 2004

* un nouveau volet gens du voyage destiné aux communes acceptant d'accueillir des emplacements dédiés à l'accueil des gens du voyage. La dotation s'élève à 1,2 € par m² et par an. Le versement 2004 (14 K€) n'a été réalisé, et ne sera comptabilisé, qu'en 2005.

4. La gestion de dette

A. Les inscriptions sur la section d'investissement

* La gestion active de la dette

Les outils de gestion moderne de la dette n'ont qu'une finalité : faire baisser les frais financiers tout en sécurisant au maximum notre encours de dette.

Dans le courant de l'année 2004, la Ville a procédé à des opérations de tirage et de remboursement anticipé temporaire sur les Crédits Long Terme Renouvelable (CLTR). Ces opérations permettent, lorsque la trésorerie est en situation excédentaire de résorber les excédents. Les sommes remboursées ne génèrent pas d'intérêts. Ces remboursements anticipés se sont élevés en 2004 à 23 313 K€ ce qui a dégagé une économie sur les intérêts de 446 K€ pour le budget principal.

Bilan des opérations de gestion active de la dette (en K€)

	Dépenses		Recettes	
	2003	2004	2003	2004
Remboursement capital suite aux renégociations de dette	0	0	0	0
Remboursement des indemnités capitalisées	0	0	0	0
Prêts de refinancement suite aux renégociations de dette	0	0	0	0
Opération d'ordre CLTR				
- remboursements anticipés	16 800	23 313		
- retirages			16 800	23 313
Total	16 800	23 313	16 800	23 313

* Les mouvements financiers distincts de la gestion active de la dette

Les recettes du compte 16

Il s'agit de l'encaissement de l'emprunt nouveau.

L'autorisation d'emprunt votée au Budget Primitif 2004 s'élevait à 19 500 K€ auxquels s'ajoute un report de 9 710 K€. Par décisions modificatives, la prévision a été réduite de 3 310 000 €, soit une inscription globale de 25 900 K€.

L'emprunt réellement mobilisé a été limité à 15 309 K€ répartis comme suit :

Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CDC IXIS) :	5 150 K€
Caisse des Dépôts et Consignations :	1 185 K€
DEXIA Crédit Local :	8 974 K€
	<u>15 309 K€</u>

8 087 K€ font l'objet d'un report sur l'exercice 2005 et 2 504 K€ sont annulés, en fonction des dépenses d'investissement non reportées.

Les dépenses du compte 16

Elles atteignent en 2004 15 361 K€ et comprennent :

* le remboursement en capital de la dette qui s'est élevé à 15 350 K€, hors mouvements sur le CLTR. La baisse sensible observée par rapport à l'exercice précédent (16 494 K€) s'explique essentiellement par l'extinction de onze contrats de prêts arrivés à échéance en 2003.

* les rentes viagères, à hauteur de 11 K€.

Au total, l'encours de dette au 31 décembre 2004 est stabilisé à 109,32 M€, au même niveau qu'un an plus tôt (109,36 M€).

B. Les inscriptions sur la section de fonctionnement

*** La gestion de la dette, les intérêts et les frais financiers payés**

Au 31 décembre 2004, l'encours de dette du budget principal se répartit à 54 % sur taux fixes et 46 % sur taux flottants au lieu de 46,5 % et 53,5 % respectivement en 2003.

L'objectif de la Ville est de conserver une certaine parité entre taux fixes et taux flottants. Les taux fixes représentent par leur stabilité la sécurité, alors que les taux flottants sont plus sensibles aux évolutions de marché, même s'ils permettent plus rapidement de bénéficier des baisses de taux lorsqu'elles se présentent.

Alors que la durée résiduelle moyenne des emprunts du budget principal est de 9 ans 4 mois au 31 décembre 2004, proche de celle de l'année précédente (9 ans), **le taux moyen pondéré 2004 enregistre une nouvelle baisse à 3,80 % au lieu de 4,13 % en 2003**, bénéficiant de la baisse des taux constatée sur les marchés en 2004.

En 2004, la Banque Centrale Européenne ayant maintenu son taux directeur à 2 %, les taux se sont maintenus à des niveaux bas tout au long de l'année 2004 qui ont directement bénéficié à Ville.

Dans ce contexte particulièrement favorable, le volume d'intérêts payés par la Ville en 2004 a enregistré une baisse sensible à **3 302 K€** contre 3 732 K€ en 2003, supérieur à 11 %.

*** Les opérations de couverture du risque de taux**

La circulaire du 15 septembre 1992 a confirmé la légalité des contrats de couverture du risque de taux qui seraient contractés par les collectivités locales. Le cadre légal fixant les modalités d'utilisation des instruments de couverture du risque de taux est désormais fixé par l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 2002-76 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Le Conseil Municipal autorise chaque année M. le Maire à recourir à de tels produits, afin de sécuriser une partie de l'encours, ou de saisir des opportunités sur les marchés des taux. La Ville s'est dotée de plusieurs de ces produits :

* en 1999, la Ville a conclu un contrat de SWAP de variabilisation d'une durée de 5 ans avec la Caisse des Dépôts et Consignations sur un emprunt d'1,8 M€ à taux fixe de 6,50 % : elle paie un Euribor 12 mois et reçoit un taux fixe à 5,22 %. En 2004, la Ville a encaissé un différentiel de SWAP de 38 K€.

* en 2001, en période de baisse des taux fixes, ce même contrat a fait l'objet d'un SWAP de fixation avec la Société Générale sur 4 ans : la Ville paie un taux fixe à 4,83 % et reçoit l'Euribor 12 mois. Le différentiel versé en 2004 a été de 33 K€.

* en 2002, profitant de la baisse des taux fixes, la Ville a conclu un SWAP de fixation avec CDC IXIS sur 4 ans : elle paie un taux fixe à 4,09 % et reçoit l'Euribor 6 mois. Le différentiel versé en 2004 a été de 59 K€.

*** Les autres charges financières**

Il s'agit des frais d'utilisation de la ligne de trésorerie (11 K€).

5. La gestion du personnel

A) Les effectifs

Les effectifs du personnel permanent à temps complet et à temps non complet de la Ville (donc y compris les budgets annexes) sont passés de 2 322 agents (2 196 ETC) au 31 décembre 2003 à 2 353 agents (2 239 ETC) au 31 décembre 2004.

Cette augmentation provient notamment :

* du décalage dans le temps de recrutements par suite des délais d'organisation des concours ou des difficultés rencontrées pour pourvoir certains emplois (par exemple pour le concours d'agent technique),

* de la stagiarisation d'agents non titulaires.

Le redéploiement de moyens a permis également la création de plusieurs postes.

B. Masse salariale

1) Dépenses

Les prévisions budgétaires 2004 s'établissaient comme suit :

- pour la dépense globale à 74 293 921 €,
- pour les seuls salaires et charges (comptes 63 et 64) à 73 140 000 €.

Par rapport au BP 2003, le BP 2004 n'était en hausse que de 2,5 %.

Le budget 2004 a notamment intégré :

- une augmentation des traitements de 0,5 % au 1^{er} janvier 2004,
- une augmentation de 0,4 point de la part employeur de la cotisation CNRACL au 1^{er} janvier 2004,
- une cotisation de 0,3 % de la masse salariale dans le cadre de la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées à compter du 1^{er} juillet 2004.

Néanmoins les crédits gérés par la Direction des Ressources Humaines dégagent en 2004 un excédent de 0,5 M€, soit 0,7 % du BP correspondant.

2) Recettes

L'objectif des recettes, à savoir 1 094 100 € a été atteint. Elles s'élèvent à 1 176 000 €, soit un surplus de 7,5 % par rapport à la prévision.

3) Heures supplémentaires

Le coût des heures supplémentaires est passé de 545 K€ en 2003 à 593 K€ en 2004, soit une augmentation de 8,8 %.

Il est précisé que le coût des heures supplémentaires ne représente que 0,8 % des salaires et charges contre 0,77 % en 2003.

4) Personnel temporaire

Les crédits de personnel temporaire gérés par la Direction des Ressources Humaines, hors charges, sont passés de 2 523 K€ en 2003 (en baisse par rapport à 2002) à 2 877 K€ en 2004, soit une augmentation de 14 %.

IV. Les budgets annexes

Comme pour le Budget Principal, l'analyse des budgets annexes reprend les concepts définis dans le Guide des Finances des Communes de plus de 10 000 habitants publié par le Ministère de l'Intérieur (Direction Générale des Collectivités Locales) : les travaux en régie ont été déduits des dépenses de fonctionnement pour être ajoutés aux dépenses d'investissement.

Les opérations des budgets Eaux, Assainissement, Forêts, Zone d'Activités des Champs Montants et Zone d'Activités rue Thomas Edison sont comptabilisées pour leur montant HT.

1. Budget Eaux

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice baissent de 6,7 % et passent de 9 601 K€ à 8 958 K€. Cette diminution provient de la réduction du produit de la vente d'eau aux abonnés ordinaires (6 267 K€ en 2003 pour 5 749 K€ en 2004).

En 2004 comme en 2003, le prix du mètre cube pour la part eau s'est élevé à 0,86 € HT. Le prix facturé à l'utilisateur toutes taxes comprises (parts eau et assainissement + redevances) est resté identique à celui de l'année précédente, soit 2,29 € TTC.

Les dépenses réelles de l'exercice s'élèvent à 11 622 K€ et se rapportent pour 5 498 K€ à l'investissement et pour 6 124 K€ au fonctionnement.

Les travaux dans les stations de traitement, de pompage et dans les réservoirs ainsi que les travaux sur le réseau de distribution confiés à l'entreprise ou réalisés en régie s'élèvent à 3 345 K€ contre 2 566 K€ en 2003 et ont porté essentiellement sur :

- la poursuite des tranches annuelles pour 2 098 K€. Ces travaux ont permis la pose de 7 000 mètres de canalisations (ce linéaire de canalisations neuves correspond à 6 500 mètres d'extension de réseau et 500 mètres de canalisations renouvelées), ainsi que la rénovation de 355 branchements avec suppression du plomb et la création de 134 branchements nouveaux,

- l'achèvement de l'interconnexion réversible entre les réservoirs de Planoise et des Relançons par la mise en place d'une conduite de la rue de Vesoul au réservoir des Relançons dans le vallon du bas de Chailluz a mobilisé 1 181 K€.

Le montant de l'annuité payée augmente de 678 K€ à 716 K€.

En excluant les redevances reversées à l'Agence de l'Eau et au Ministère de l'Agriculture, les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie sont stables. Elles passent de 3 710 K€ à 3 713 K€.

Le montant de la contribution aux charges du Budget Principal s'établit à 826 K€, il est en augmentation de 1,5 % par rapport à l'exercice 2003.

Les résultats de clôture 2004 sont les suivants :

Section d'investissement

* résultat des réalisations 2004	724 K€
* résultat des restes à réaliser 2004	- 1 260 K€

	- 536 K€

Le programme d'investissement de 2004 fait apparaître un besoin d'autofinancement complémentaire de 536 K€ qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2004 conformément aux dispositions de l'instruction M49.

Section d'exploitation

* résultat d'exploitation 2003 déduction faite de la part affectée à l'investissement (2 016 K€ - 1 791 K€)	225 K€
* résultat d'exploitation de l'exercice 2004	1 333 K€

* excédent de clôture 2004	1 558 K€

Après avoir couvert le besoin d'autofinancement du programme d'investissement 2004 (536 K€), l'excédent d'exploitation restant à affecter au cours de l'exercice 2005 s'élève à 1 022 K€.

2. Budget Assainissement

Les recettes de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 8 232 K€ contre 8 209 K€ en 2003, si l'on exclut la prime d'épuration dont le rythme d'encaissement est très fluctuant.

Le produit de la redevance d'assainissement perçue auprès des usagers ordinaires est en baisse et s'établit à 5 692 K€ contre 6 167 K€ en 2003 pour un prix fixé à 0,91 € HT le mètre cube, prix resté stable depuis 1997.

Les dépenses réelles de l'exercice se chiffrent à 13 005 K€. Elles concernent la section d'investissement pour 9 330 K€ et la section de fonctionnement pour 3 675 K€.

Les dépenses d'acquisition de matériel, mobilier et véhicules se montent à 54 K€ contre 263 K€ en 2003. Cette forte diminution est due à la mobilisation de 206 K€ en 2003 pour l'acquisition d'un véhicule hydrocureur supplémentaire.

Les dépenses de construction et d'entretien des réseaux d'assainissement ainsi que les travaux réalisés à la station d'épuration apparaissent pour 5 947 K€. Les principales réalisations ont concerné :

- les tranches annuelles d'entretien, d'exploitation et d'extension du réseau d'assainissement pour 1 338 K€,

- la poursuite de l'opération de mise aux normes européennes de la station d'épuration de Port Douvot avec traitement de l'azote pour 4 533 K€.

Les dépenses de construction des bâtiments administratifs au Centre Technique Municipal ont mobilisé 949 K€.

Les crédits d'investissement reportés sont inscrits à hauteur de 6 130 K€ en dépenses et 2 246 K€ en recettes.

Le financement de ces dépenses est notamment assuré par une affectation des résultats antérieurs de 5 805 K€, par l'encaissement de 840 K€ d'emprunt et 1 590 K€ de subventions.

Le montant de l'annuité d'emprunt payée se monte à 2 228 K€ contre 2 256 K€ en 2003.

Le montant de la contribution aux charges du Budget Principal s'établit à 818 K€, en progression de 1,6 % par rapport à l'année 2003.

Les résultats de clôture 2004 sont les suivants :

Section d'investissement

* résultat des réalisations 2004	1 869 K€
* résultat des restes à réaliser 2004	- 3 884 K€

	- 2 015 K€

Le programme d'investissement 2004 fait apparaître un besoin d'autofinancement complémentaire de 2 015 K€ qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2004 conformément aux dispositions de l'instruction M49.

Section d'exploitation

* résultat d'exploitation 2003	139 K€
déduction faite de la part affectée à l'investissement (2 483 K€ - 2 344 K€)	
* résultat d'exploitation de l'exercice 2004	3 852 K€

* excédent de clôture 2004	3 991 K€

Après avoir couvert le besoin d'autofinancement du programme d'investissement 2004 (2 015 K€), l'excédent d'exploitation restant à affecter au cours de l'exercice 2005 s'élève à 1 976 K€.

3. Budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées (SSADPA)

La mission de l'équipe du SSADPA consiste principalement à éviter l'hospitalisation ou le placement en maisons spécialisées de personnes âgées malades ou présentant certains handicaps physiques et ainsi leur procurer une meilleure qualité de vie ou parfois de fin de vie.

Il est à noter que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie couvre les frais de fonctionnement par le versement d'un forfait journalier par personne prise en charge. Le Département assume sur les mêmes bases les frais correspondant aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Les dépenses d'exploitation hors opérations d'ordre augmentent de 16,1 % (344 K€ au lieu de 297 K€). Cette augmentation de 47 K€ se retrouve pour l'essentiel sur le poste de sous-traitance à caractère médical (+ 11 K€) et sur le poste de rémunérations et charges de personnel (+ 36 K€).

Les recettes du forfait de soins sont stables (431 K€ pour 435 K€ en 2003).

L'excédent d'exploitation 2003, soit 173 K€ a été affecté en section d'investissement pour 36 K€ à l'équipement et pour 137 K€ en réserve de compensation conformément à l'instruction M22 (délibération du Conseil Municipal du 25 novembre 2004).

Les résultats de clôture 2004 s'établissent comme suit :

Section d'investissement

* résultat des réalisations 2004	212,4 K€
* résultat des restes à réaliser 2004	- 19,9 K€
	<u>192,5 K€</u>

Section d'exploitation

* excédent 2004 qui sera affecté à la couverture des dépenses 2005	77,3 K€
--	---------

4. Budget Forêts

Ce budget retrace les charges et les produits engendrés par l'exploitation du patrimoine forestier de la Ville. Il faut noter que les dépenses d'investissement réalisées lors de ces derniers exercices ne produiront des recettes que dans plusieurs années.

Les ventes de bois, principale recette de fonctionnement de ce budget, s'élèvent à 134 K€. Le produit de ces ventes ne suffit pas à équilibrer les dépenses, ce qui nécessite une participation du budget principal à hauteur de 346 K€. Cette participation était de 465 K€ en 2003.

Les investissements réalisés pour l'essentiel à Chailluz se montent à 163 K€ contre 120 K€ en 2003.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 305 K€ contre 358 K€ en 2003, soit une baisse de 15 %.

Cette diminution se retrouve essentiellement sur le poste rémunérations et charges de personnel (217 K€ contre 295 K€ en 2003).

Les résultats de clôture 2004 s'établissent comme suit :

Section d'investissement

Réalisations 2004

* résultat des réalisations 2004	112 K€
* résultat des restes à réaliser	0 K€
	<u>112 K€</u>

La section d'investissement fait apparaître un excédent de 112 K€ qui pourra être affecté à de nouvelles dépenses d'investissement sur l'exercice 2005.

Section de fonctionnement

* résultat d'exploitation 2003	0 K€
* résultat d'exploitation de l'exercice 2004	0 K€
	<u>0 K€</u>

5. Budget Déchets

Les recettes réelles de fonctionnement du budget des déchets se montent à 10 285 K€ et se composent essentiellement de la redevance générale d'enlèvement des ordures ménagères pour un montant de 8 758 K€.

Il est rappelé que la compétence incinération des ordures ménagères a fait l'objet d'un transfert au bénéfice de la CAGB à compter du 1^{er} janvier 2004.

Les dépenses réelles d'équipement (acquisitions et travaux) s'élèvent à 665 K€. Elles se composent notamment de :

- 166 K€ pour l'acquisition de conteneurs principalement destinés à la collecte sélective. Fin 2004, cette dernière concerne 105 000 Bisontins après la mise en place d'une nouvelle tranche de 21 000 habitants,

- 43 K€ pour l'acquisition et l'installation de conteneurs enterrés en secteurs sauvegardés ainsi que de colonnes aériennes,

- 375 K€ pour le renouvellement du parc des bennes à ordures ménagères ainsi que l'acquisition d'un véhicule léger,

- 45 K€ pour les travaux de rénovation des vestiaires du Centre Technique Municipal.

Le financement de ces dépenses d'équipement est notamment assuré par l'encaissement de 93 K€ de diverses subventions.

Si l'on exclut les opérations d'ordre, les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à 8 699 K€.

Le montant de la contribution aux charges du Budget Principal se chiffre à 772 K€.

Les résultats de clôture 2004 s'établissent comme suit :

Section d'investissement

* résultat des réalisations 2004	428 K€
* résultat des restes à réaliser	- 505 K€

	- 77 K€

Le programme d'investissement de 2004 fait apparaître un besoin d'autofinancement complémentaire de 77 K€ qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2004. Cette procédure résulte de l'application des dispositions de l'instruction M4.

Section d'exploitation

* résultat des réalisations 2003	7 K€
déduction faite de la part affectée à l'investissement (1 408 K€ - 1 401 K€)	
* résultat d'exploitation de l'exercice 2004	1 032 K€
* excédent de clôture 2004	1 039 K€

Après avoir couvert le besoin d'autofinancement du programme d'investissement 2004 (77 K€) l'excédent d'exploitation restant à affecter au cours de l'exercice 2005 s'élève à 962 K€.

6. Budget Zone d'Activités des Champs Montants

Par délibération du 20 septembre 1999, le Conseil Municipal a décidé de créer un lotissement industriel appelé «Zone d'Activités des Champs Montants» (rue Kastler). Ce lotissement est géré en régie municipale.

En 2004, les dépenses se sont élevées à 81 K€, alors qu'aucune vente de terrain n'a été réalisée.

Les résultats de clôture 2004 sont les suivants :

Section d'investissement

* résultat des réalisations 2004	- 118 K€
----------------------------------	----------

Ce résultat négatif résulte du décalage existant entre la réalisation des dépenses (l'aménagement de la zone) et celle des recettes (les ventes de terrains).

Ainsi, le programme d'investissement réalisé fait apparaître un besoin d'auto-financement de 118 K€ qui sera couvert par la vente des terrains viabilisés.

Section de fonctionnement

* résultat des réalisations 2004	26 K€
* résultat des restes à réaliser	92 K€

	118 K€

7. Budget Zone d'Activités Thomas Edison

Par délibération du 25 avril 2002, le Conseil Municipal a décidé de créer un lotissement industriel appelé «Zone d'Activités Thomas Edison». Ce lotissement est également géré en régie municipale.

En 2004, les dépenses se sont élevées à 42 K€, alors qu'aucune vente de terrain n'a été réalisée.

Les résultats de clôture 2004 sont les suivants :

Section d'investissement

* résultat des réalisations 2004	- 225 K€
----------------------------------	----------

Ce résultat négatif résulte du décalage existant entre la réalisation des dépenses (l'aménagement de la zone) et celle des recettes (les ventes de terrains).

Ainsi, le programme d'investissement fait apparaître un besoin d'auto-financement de 225 K€ qui sera couvert par la vente des terrains viabilisés.

Section de fonctionnement

* résultat des réalisations 2004	4 K€
* résultat des restes à réaliser	225 K€

	229 K€

* * * * *

Les balances du compte administratif

Aux balances d'investissement et de fonctionnement sont inscrits pour chaque budget tant en dépenses qu'en recettes :

- les prévisions,
- les réalisations,
- les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement,
- les opérations rattachées en fonctionnement.

La récapitulation pour le budget principal et pour les budgets annexes apparaît dans le tableau suivant :

Récapitulation budget principal et budgets annexes

Budget Principal	Montants
Restes à réaliser	
- dépenses d'investissement	15 820 025,00
- recettes d'investissement	9 966 527,00
Opérations rattachées	
- dépenses de fonctionnement	1 507 931,35
- recettes de fonctionnement	1 103 905,98
Budgets Annexes	
Restes à réaliser	
- dépenses d'investissement	9 798 161,00
- dépenses de fonctionnement	44 339,00
- recettes d'investissement	4 129 179,00
- recettes de fonctionnement	361 651,52
Opérations rattachées	
- dépenses de fonctionnement	1 452 254,46
- recettes de fonctionnement	

La balance générale récapitule les opérations de l'exercice. Elles sont regroupées sur les comptes à deux chiffres correspondant aux natures de dépenses et de recettes, en distinguant :

- les mouvements budgétaires,
- les mouvements réels,
- les mouvements d'ordre.

Les résultats définitifs de clôture se résument ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Résultats globaux
Budget Principal	- 15 441 946,29	29 940 158,72	14 498 212,43
Eaux	724 150,08	1 558 033,26	2 282 183,34
Assainissement	1 868 585,97	3 991 002,07	5 859 588,04
SSADPA	212 404,49	77 312,12	289 716,61
Forêts	112 149,12		112 149,12
Déchets	428 278,55	1 038 851,23	1 467 129,78
ZA Champs Montants	- 118 583,53	26 093,95	- 92 489,58
ZA Thomas Edison	- 224 754,98	3 957,80	- 220 797,18
Total en €	- 12 439 716,59	36 635 409,15	24 195 692,56

Dans un dernier tableau sont récapitulés les résultats, tous budgets confondus, des deux derniers exercices et leurs évolutions hors réaménagement de la dette (23 928 000 €) et hors opérations d'ordre budgétaires (108 291 793,01 €).

Résultats tous budgets confondus

	2003	2004	Différences	%
Dépenses d'investissement	81 345 898,36	78 273 669,48	- 3 072 228,88	- 3,8
Dépenses de fonctionnement	152 104 417,56	153 048 183,10	943 765,54	0,6
Total dépenses	233 450 315,92	231 321 852,58	- 2 128 463,34	- 0,9
Recettes d'investissement	68 129 054,89	61 288 165,34	- 6 840 889,55	- 10,0
Recettes de fonctionnement	190 283 593,38	194 229 379,80	3 945 786,42	2,1
Total recettes	258 412 648,27	255 517 545,14	- 2 895 103,13	- 1,1

Pour conclure, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2004 et de prendre acte de la reprise au budget 2005 des reports de crédits selon le détail figurant dans les états joints (états des dépenses engagées non mandatées et des recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice) et des excédents.

**ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Imputation 2004 (vote par nature)				Imputation 2005 (vote par nature)					
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service
20	020	2031	30900	Frais d'études - <i>Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière</i>	9 107	20	020	2031	30900
20	020	205	10100	Concessions, brevets, licences, marques et droits similaires - <i>Extranet</i>	108 000	20	020	205	10100
20	020	205	10100	Concessions, brevets, licences, marques, droits similaires - <i>Domaine de l'informatique</i>	80 577	20	020	205	10100
20	020	205	10100	Concessions, brevets, licences, marques, droits similaires - <i>Bureautique</i>	102 242	20	020	205	10100
20	212	205	10100	Concessions, brevets, licences, marques, droits similaires - <i>Cartable numérique</i>	94 600	20	212	205	10100
20	212	205	10100	Concessions, brevets, licences, marques, droits similaires - <i>Informatisation des écoles</i>	21 408	20	212	205	10100
20	314	2031	33000	Frais d'études - <i>Salle des Musiques Actuelles et Contemporaines</i>	36 431	20	314	2031	33000
20	321	208	45000	Autres immobilisations incorporelles - <i>Domaine de la culture</i>	1 794	20	321	208	45000
20	322	2031	53000	Frais d'études - <i>Palais Granvelle Musée du Temps (PPU Chorus)</i>	33 000	20	322	2031	53000
20	820	208	30400	Autres immobilisations corporelles - <i>Topographie</i>	15 843	20	820	208	30400
20	824	202	30100	Frais d'études Élaboration modifications documents urbanisme - <i>PLU (Plan Local d'Urbanisme)</i>	132 351	20	824	202	30100
20	824	2031	30100	Frais d'études - <i>Gare Viotte</i>	76 844	20	824	2031	30100
20	824	2031	30100	Frais d'études - <i>Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière</i>	16 703	20	824	2031	30100
20	824	2031	30100	Frais d'études - <i>Aménagement secteur Prés de Vaux et port fluvial</i>	24 528	20	824	2031	30100
20	830	2031	10810	Frais d'études - <i>Agenda 21</i>	24 000	20	830	2031	10810
Total chapitre 20					777 428				

**ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Imputation 2004 (vote par nature)				Imputation 2005 (vote par nature)							
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service		
21	020	21538	95069	10100	Autres réseaux - Réseau fibre optique Besançon Lumière (LUMIERE)	4 769	21	020	21538	95069	10100
21	020	2182	511	32000	Autres immobilisations corporelles - Matériel transport - Domaine du parc automobile et matériels divers	667 974	21	020	2182	511	32000
21	020	2183	2603	10100	Autres immobilisations corporelles - Matériel bureau et matériel informatique - Démocratisation TIC EPN	65 313	21	020	2183	2603	10100
21	020	2183	89019	10100	Autres immobilisations corporelles - Matériel bureau et matériel informatique - Bureautique	371 069	21	020	2183	89019	10100
21	020	2183	96001	10100	Autres immobilisations corporelles - Matériel bureau et matériel informatique - Réseaux informatiques	81 753	21	020	2183	96001	10100
21	020	2184	510	33000	Autres immobilisations corporelles - Mobilier - Domaine de l'administration	17 456	21	020	2184	510	33000
21	020	2188	511	32000	Autres immobilisations corporelles - Domaine du parc automobile et matériels divers	23 027	21	020	2188	511	32000
21	023	2188	515	300	Autres immobilisations corporelles - Domaine de la communication	4 046	21	023	2188	515	300
21	025	2188	509	48010	Autres immobilisations corporelles - Domaine de la culture	551	21	025	2188	509	48010
21	025	2188	509	48022	Autres immobilisations corporelles - Domaine de la culture	1 250	21	025	2188	509	48022
21	025	2188	509	48023	Autres immobilisations corporelles - Domaine de la culture	1 603	21	025	2188	509	48023
21	211	2184	502	33000	Autres immobilisations corporelles - Mobilier - Domaine de l'enseignement	3 750	21	211	2184	502	33000
21	211	2188	502	21100	Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'enseignement	309	21	211	2188	502	21100
21	211	2188	502	34000	Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'enseignement	3 314	21	211	2188	502	34000
21	212	21538	4830	10100	Autres réseaux - Informatisation des écoles (tranche 2004)	9 350	21	212	21538	4830	10100

**ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Imputation 2004 (vote par nature)				Imputation 2005 (vote par nature)							
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service		
21	212	2183	2618	10100	Autres immobilisations corporelles - Matériel bureau et matériel informatique - <i>Cartable numérique</i>	68 037	21	212	2183	2618	10100
21	212	2183	98016	10100	Autres immobilisations corporelles - Matériel bureau et matériel informatique - <i>Informatisation des écoles</i>	36 691	21	212	2183	98016	10100
21	212	2184	502	33000	Autres immobilisations corporelles - Mobilier - <i>Domaine de l'enseignement</i>	24 104	21	212	2184	502	33000
21	212	2188	502	21100	Autres immobilisations corporelles - <i>Domaine de l'enseignement</i>	2 304	21	212	2188	502	21100
21	212	2188	502	34000	Autres immobilisations corporelles - <i>Domaine de l'enseignement</i>	115	21	212	2188	502	34000
21	213	2188	502	21100	Autres immobilisations corporelles - <i>Domaine de l'enseignement</i>	1 489	21	213	2188	502	21100
21	251	2188	502	21100	Autres immobilisations corporelles - <i>Domaine de l'enseignement</i>	24 638	21	251	2188	502	21100
21	311	2184	509	46000	Autres immobilisations corporelles - Mobilier - <i>Domaine de la culture</i>	1 924	21	311	2184	509	46000
21	311	2188	509	46000	Autres immobilisations corporelles - <i>Domaine de la culture</i>	3 730	21	311	2188	509	46000
21	312	2188	2610	49000	Autres immobilisations corporelles - <i>Fonds d'embellissement urbain</i>	203 835	21	312	2188	2610	49000
21	321	2184	509	45000	Autres immobilisations corporelles - Mobilier - <i>Domaine de la culture</i>	6 033	21	321	2184	509	45000
21	322	2135	3807	54020	Installations, agencements, aménagements des constructions - <i>Parc zoologique 3^{ème} tranche</i>	42 822	21	322	2135	3807	54020
21	322	2135	509	52000	Installations, agencements, aménagements des constructions - <i>Domaine de la culture</i>	1 627	21	322	2135	509	52000
21	322	2135	99016	54020	Installations, agencements, aménagements des constructions - <i>Citadelle redevance SEM</i>	1 429	21	322	2135	99016	54020
21	322	2161	509	53000	Oeuvres et objets d'art - <i>Domaine de la culture</i>	17 158	21	322	2161	509	53000
21	322	2161	509	54010	Oeuvres et objets d'art - <i>Domaine de la culture</i>	1 860	21	322	2161	509	54010

**ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Imputation 2004 (vote par nature)				Imputation 2005 (vote par nature)					
Chap.	S/Chap.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap.	S/Chap.	Article	Projet Service
21	322	2161	509 54020	Oeuvres et objets d'art - <i>Domaine de la culture</i>	708	21	322	2161	509 54020
21	322	2161	509 54030	Oeuvres et objets d'art - <i>Domaine de la culture</i>	1 235	21	322	2161	509 54030
21	322	2161	86021 53000	Oeuvres et objets d'art - <i>Palais Granvelle Musée du Temps (PPU Chorus)</i>	310	21	322	2161	86021 53000
21	322	2161	99016 54020	Oeuvres et objets d'art - <i>Citadelle redevance SEM</i>	910	21	322	2161	99016 54020
21	322	2184	509 53000	Autres immobilisations corporelles - <i>Mobilier - Domaine de la culture</i>	5 375	21	322	2184	509 53000
21	322	2184	509 54010	Autres immobilisations corporelles - <i>Mobilier - Domaine de la culture</i>	265	21	322	2184	509 54010
21	322	2184	509 54020	Autres immobilisations corporelles - <i>Mobilier - Domaine de la culture</i>	464	21	322	2184	509 54020
21	322	2184	509 54030	Autres immobilisations corporelles - <i>Mobilier - Domaine de la culture</i>	155	21	322	2184	509 54030
21	322	2184	509 54040	Autres immobilisations corporelles - <i>Mobilier - Domaine de la culture</i>	416	21	322	2184	509 54040
21	322	2184	99016 54010	Autres immobilisations corporelles - <i>Mobilier - Citadelle redevance SEM</i>	7 218	21	322	2184	99016 54010
21	322	2184	99016 54020	Autres immobilisations corporelles - <i>Mobilier - Citadelle redevance SEM</i>	6 305	21	322	2184	99016 54020
21	322	2184	99016 54030	Autres immobilisations corporelles - <i>Mobilier - Citadelle redevance SEM</i>	558	21	322	2184	99016 54030
21	412	2188	506 34000	Autres immobilisations corporelles - <i>Domaine des sports</i>	1 361	21	412	2188	506 34000
21	422	2111	623 30100	Terrains nus - <i>Maison de Quartier de Velotte</i>	18 602	21	422	2111	623 30100
21	422	2184	623 33000	Autres immobilisations corporelles - <i>Mobilier - Maison de Quartier de Velotte</i>	2 324	21	422	2184	623 33000
21	422	2188	509 47030	Autres immobilisations corporelles - <i>Domaine de la culture</i>	16 607	21	422	2188	509 47030

**ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Imputation 2004 (vote par nature)						Imputation 2005 (vote par nature)						
Chap.	S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap.	S/Chap.	Article	Projet	Service	
21	510	2188	518	50000	Autres immobilisations corporelles - <i>Domaine de la santé</i>	5 490	21	510	2188	518	50000	
21	511	2188	518	50000	Autres immobilisations corporelles - <i>Domaine de la santé</i>	4 121	21	511	2188	518	50000	
21	64	2188	504	44000	Autres immobilisations corporelles - <i>Domaine de l'action sociale</i>	16 355	21	64	2188	504	44000	
21	813	2188	87003	35000	Autres immobilisations corporelles - <i>Bornes de propriété et de nettoiement</i>	1 170	21	813	2188	87003	35000	
21	823	2121	507	34000	Plantation d'arbres et arbustes - <i>Domaine de l'environnement et des espaces verts</i>	542	21	823	2121	507	34000	
21	823	2158	507	34000	Autres matériels, outillages techniques - <i>Domaine de l'environnement et des espaces verts</i>	6 629	21	823	2158	507	34000	
21	823	2188	507	34000	Autres immobilisations corporelles - <i>Domaine de l'environnement et des espaces verts</i>	501	21	823	2188	507	34000	
21	824	2111	4814	30100	Terrains nus - <i>Politique foncière</i>	192 000	21	824	2111	4814	30100	
21	824	2111	501	30100	Terrains nus - <i>Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière</i>	18 934	21	824	2111	501	30100	
21	824	2112	501	30100	Terrains de voirie - <i>Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière</i>	38 268	21	824	2112	501	30100	
21	824	21318	4832	30100	Constructions - <i>Autres bâtiments publics - Aménagement secteur Brulard</i>	30 000	21	824	21318	4832	30100	
21	832	2188	507	50000	Autres immobilisations corporelles - <i>Domaine de l'environnement et des espaces verts</i>	3 193	21	832	2188	507	50000	
21	90	2138	85021	30200	Autres constructions - <i>Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon</i>	34 297	21	90	2138	85021	30200	
						2 107 643						
						Total chapitre 21						

**ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Imputation 2004 (vote par nature)				Imputation 2005 (vote par nature)						
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	
23	020	2313	1616	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - TA Salles Minjoz, Courbet - Restructuration	23	020	2313	1616	33000
23	020	2313	2612	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Maîtrise de l'énergie	23	020	2313	2612	30900
23	020	2313	3620	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Accueil du public au CAM	23	020	2313	3620	30900
23	020	2313	3620	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Accueil du public au CAM	23	020	2313	3620	33000
23	020	2313	501	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière	23	020	2313	501	33000
23	020	2313	510	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'administration	23	020	2313	510	30900
23	020	2313	510	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'administration	23	020	2313	510	33000
23	020	2313	76128	30300	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Ateliers municipaux	23	020	2313	76128	30300
23	020	2313	76128	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Ateliers municipaux	23	020	2313	76128	30900
23	020	2313	76128	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Ateliers municipaux	23	020	2313	76128	33000
23	020	2313	89134	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Services administratifs - Grosses réparations et restaurations	23	020	2313	89134	30900
23	020	2313	89134	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Services administratifs - Grosses réparations et restaurations	23	020	2313	89134	33000

**ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Imputation 2004 (vote par nature)				Imputation 2005 (vote par nature)							
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service		
23	020	2313	96002	10100	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - <i>Bâtiment administratif au CTM</i>	2 035	23	020	2313	96002	10100
23	020	2313	96002	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - <i>Bâtiment administratif au CTM</i>	475 035	23	020	2313	96003	33000
23	020	2313	97025	10100	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - <i>Installations téléphoniques</i>	39 027	23	020	2313	97025	10100
23	020	2313	98193	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - <i>CTM Restauration vestiaires et agrandissement</i>	377	23	020	2313	98193	33000
23	025	2313	4821	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - <i>6 rue de la Madeleine</i>	1 986	23	025	2313	4821	33000
23	025	2313	99010	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - <i>Maison des Syndicats</i>	401	23	025	2313	99010	30900
23	026	2312	507	34000	Immobilisations corporelles en cours - Terrains - <i>Domaine de l'environnement et des espaces verts</i>	9 883	23	026	2312	507	34000
23	026	2312	96040	30300	Immobilisations corporelles en cours - Terrains - <i>Cimetière de Saint-Claude - Extension</i>	84 213	23	026	2312	96010	30300
23	026	2318	507	35000	Autres immobilisations corporelles en cours - <i>Domaine de l'environnement et des espaces verts</i>	10 000	23	026	2318	507	35000
23	211	2312	502	34000	Immobilisations corporelles en cours - Terrains - <i>Domaine de l'enseignement</i>	12 055	23	211	2312	502	34000
23	211	2312	96013	34000	Immobilisations corporelles en cours - Terrains - <i>Réhabilitation des aires de jeux</i>	25 660	23	211	2312	96013	34000
23	211	2313	2607	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - <i>Maternelle Bregille Plateau - Restructuration locaux</i>	73 473	23	211	2313	2607	33000

**ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Imputation 2004 (vote par nature)						Imputation 2005 (vote par nature)					
Chap.	S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap.	S/Chap.	Article	Projet	Service
23	211	2313	502	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - <i>Domaine de l'enseignement</i>	19 390	23	211	2313	502	30900
23	211	2313	502	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - <i>Domaine de l'enseignement</i>	246 270	23	211	2313	502	33000
23	212	2312	502	34000	Immobilisations corporelles en cours - Terrains - <i>Domaine de l'enseignement</i>	8 943	23	212	2312	502	34000
23	212	2313	2612	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - <i>Maîtrise de l'énergie</i>	647	23	212	2313	2612	30900
23	212	2313	502	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - <i>Domaine de l'enseignement</i>	3 704	23	212	2313	502	30900
23	212	2313	502	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - <i>Domaine de l'enseignement</i>	199 621	23	212	2313	502	33000
23	212	2318	502	35000	Autres immobilisations corporelles en cours - <i>Domaine de l'enseignement</i>	2 722	23	212	2318	502	35000
23	213	2313	1759	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - <i>Groupe scolaire Fontaine Ecu - Travaux sécurité</i>	902	23	213	2313	1759	33000
23	213	2313	1762	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - <i>Groupe scolaire Jean Macé - Travaux sécurité</i>	4 213	23	213	2313	1762	33000
23	213	2313	3735	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - <i>Restructuration école des Sapins</i>	65 574	23	213	2313	3735	33000
23	213	2313	502	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - <i>Domaine de l'enseignement</i>	80 122	23	213	2313	502	30900
23	213	2313	502	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - <i>Domaine de l'enseignement</i>	182 547	23	213	2313	502	33000

**ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Imputation 2004 (vote par nature)				Imputation 2005 (vote par nature)							
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service		
23	213	2313	95039	30300	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Groupe scolaire Saint-Claude - Restructuration	186 227	23	213	2313	95039	30300
23	213	2313	95039	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Groupe scolaire Saint-Claude - Restructuration	5 310	23	213	2313	95039	33000
23	23	2313	1607	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - École des Beaux-Arts - Travaux sécurité	20 917	23	23	2313	1607	33000
23	23	2313	509	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la culture	5 800	23	23	2313	509	30900
23	23	2313	509	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la culture	4 500	23	23	2313	509	33000
23	23	238	91038	30100	Avances et acomptes sur commandes immobilisations corporelles - Programme d'équipement de l'Université	2 471	23	23	238	91038	30100
23	311	2313	1604	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Conservatoire de Musique - Restructuration	16 445	23	311	2313	1604	33000
23	311	2313	4838	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Rénovation façades du Conservatoire	4 272	23	311	2313	4838	33000
23	311	2313	509	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la culture	94 990	23	311	2313	509	33000
23	314	2313	2612	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Maîtrise de l'énergie	33 540	23	314	2313	2612	30900
23	314	2313	509	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la culture	58 206	23	314	2313	509	30900
23	314	2313	509	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la culture	37 683	23	314	2313	509	33000

**ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Imputation 2004 (vote par nature)				Imputation 2005 (vote par nature)							
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service		
23	314	2313	90007	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Bâtiments <i>Animation socio-culturelle</i>	1 397	23	314	2313	90007	30900
23	321	2313	1606	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Médiathèque <i>Pierre Bayle - Travaux sécurité</i>	3 499	23	321	2313	1606	30900
23	321	2313	1606	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Médiathèque <i>Pierre Bayle - Travaux sécurité</i>	2 682	23	321	2313	1606	33000
23	321	2316	89032	45000	Immobilisations corporelles en cours - Restauration collections et oeuvres d'art- Ouvrages	5 592	23	321	2316	89032	45000
23	322	2313	1605	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Musée des <i>Beaux-Arts - Travaux sécurité</i>	2 457	23	322	2313	1605	30900
23	322	2313	3625	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Tour du <i>Palais Granvelle</i>	32 898	23	322	2313	3625	33000
23	322	2313	3625	53000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Tour du <i>Palais Granvelle</i>	873	23	322	2313	3625	53000
23	322	2313	4819	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Réserve <i>Musées-Archives</i>	35 500	23	322	2313	4819	30900
23	322	2313	4835	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - <i>Réaménagement Musée Beaux-Arts - Façades</i>	40 000	23	322	2313	4835	33000
23	322	2313	4836	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - <i>Aménagement des combles Marché Beaux-Arts</i>	17 518	23	322	2313	4836	33000
23	322	2313	509	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - <i>Domaine de la culture</i>	8 310	23	322	2313	509	30900
23	322	2313	509	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - <i>Domaine de la culture</i>	104 475	23	322	2313	509	33000

**ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Imputation 2004 (vote par nature)				Imputation 2005 (vote par nature)							
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service		
23	322	2313	86021	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Palais Granvelle Musée du Temps (PPU Chorus)	70 630	23	322	2313	86021	30900
23	322	2313	86021	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Palais Granvelle Musée du Temps (PPU Chorus)	11 000	23	322	2313	86021	33000
23	322	2313	86021	53000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Palais Granvelle Musée du Temps (PPU Chorus)	89 965	23	322	2313	86021	53000
23	322	2316	509	52000	Immobilisations corporelles en cours - Restauration collections et oeuvres d'art - Domaine de la culture	53 696	23	322	2316	509	52000
23	322	2316	509	53000	Immobilisations corporelles en cours - Restauration collections et oeuvres d'art - Domaine de la culture	68 163	23	322	2316	509	53000
23	322	2316	509	54010	Immobilisations corporelles en cours - Restauration collections et oeuvres d'art - Domaine de la culture	150	23	322	2316	509	54010
23	322	2316	509	54020	Immobilisations corporelles en cours - Restauration collections et oeuvres d'art - Domaine de la culture	8 078	23	322	2316	509	54020
23	322	2316	509	54030	Immobilisations corporelles en cours - Restauration collections et oeuvres d'art - Domaine de la culture	1 842	23	322	2316	509	54030
23	322	2316	86021	53000	Immobilisations corporelles en cours - Restauration collections et oeuvres d'art - Palais Granvelle Musée du Temps (PPU Chorus)	11 080	23	322	2316	86021	53000
23	322	2316	99016	54010	Immobilisations corporelles en cours - Restauration collections et oeuvres d'art - Citadelle redevance SEM	3 044	23	322	2316	99016	54010
23	322	2316	99016	54020	Immobilisations corporelles en cours - Restauration collections et oeuvres d'art - Citadelle redevance SEM	4 000	23	322	2316	99016	54020
23	322	2316	99016	54030	Immobilisations corporelles en cours - Restauration collections et oeuvres d'art - Citadelle redevance SEM	7 017	23	322	2316	99016	54030

**ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Imputation 2004 (vote par nature)						Imputation 2005 (vote par nature)					
Chap.	S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap.	S/Chap.	Article	Projet	Service
23	323	2313	4819	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Réserve Musées-Archives	550 991	23	323	2313	4819	33000
23	323	2313	4819	53000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Réserve Musées-Archives	28 000	23	323	2313	4819	53000
23	324	2313	1621	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Porte Taillée	1 023	23	324	2313	1621	33000
23	324	2313	1732	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Église Saint-Claude - Réfection couverture	66 039	23	324	2313	1732	33000
23	324	2313	2615	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Fontaines des Dames et Doubs	170 726	23	324	2313	2615	33000
23	324	2313	3807	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Parc zoologique 3 ^{ème} tranche	2 852	23	324	2313	3807	30900
23	324	2313	3807	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Parc zoologique 3 ^{ème} tranche	12 371	23	324	2313	3807	33000
23	324	2313	82020	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Travaux Église Sainte-Madeleine	98 461	23	324	2313	82020	33000
23	324	2313	89133	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Travaux dans les édifices culturels	25 694	23	324	2313	89133	30900
23	324	2313	89133	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Travaux dans les édifices culturels	6 426	23	324	2313	89133	33000
23	324	2313	96025	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Bâtiments classés historiques	28 400	23	324	2313	96025	33000
23	324	2316	509	10032	Immobilisations corporelles en cours - Restauration collections et oeuvres d'art - Domaine de la culture	30 402	23	324	2316	509	10032

**ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Imputation 2004 (vote par nature)				Imputation 2005 (vote par nature)					
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service
23	411	2313	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Palais des Sports - Poursuite reconstruction	201 302	23	411	2313	33000
23	411	2313	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine des sports	27 833	23	411	2313	30900
23	411	2313	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine des sports	35 736	23	411	2313	33000
23	411	2313	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Palais des Sports - Restructuration et extension	15 049	23	411	2313	33000
23	412	2312	34000	Immobilisations corporelles en cours - Terrains- Domaine des sports	72 469	23	412	2312	34000
23	412	2312	34000	Immobilisations corporelles en cours - Terrains - Maison de Quartier de Velotte	10 455	23	412	2312	34000
23	412	2313	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Stade Léo Lagrange - Mise en conformité L2	38 518	23	412	2313	30900
23	412	2313	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Stade Léo Lagrange - Mise en conformité L2	106 629	23	412	2313	33000
23	412	2313	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine des sports	2 000	23	412	2313	33000
23	412	2313	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Stade Léo Lagrange - Restructuration 3 ^{ème} phase	1 912 744	23	412	2313	33000
23	413	2313	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Travaux de sécurité dans le patrimoine	4 169	23	413	2313	30900
23	413	2313	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine des sports	3 660	23	413	2313	30900

**ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Imputation 2004 (vote par nature)				Imputation 2005 (vote par nature)							
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service		
23	413	2313	506	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - <i>Domaine des Sports</i>	60 000	23	413	2313	506	33000
23	414	2312	4820	34000	Immobilisations corporelles en cours - Terrains - <i>Skate-Parc</i>	147 843	23	414	2312	4820	34000
23	414	2313	506	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - <i>Domaine des sports</i>	3 712	23	414	2313	506	30900
23	414	2313	506	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - <i>Domaine des Sports</i>	15 650	23	414	2313	506	33000
23	422	2313	509	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - <i>Domaine de la culture</i>	2 100	23	422	2313	509	30900
23	422	2313	623	30300	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - <i>Maison de Quartier de Velotte</i>	7 798	23	422	2313	623	30300
23	422	2313	623	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - <i>Maison de Quartier de Velotte</i>	16 217	23	422	2313	623	30900
23	422	2313	623	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - <i>Maison de Quartier de Velotte</i>	168 598	23	422	2313	623	33000
23	422	2313	90006	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - <i>Bâtiments Vie associative et quartiers</i>	28 886	23	422	2313	90006	30900
23	422	2313	90006	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - <i>Bâtiments Vie associative et quartiers</i>	127 541	23	422	2313	90006	33000
23	422	2313	90007	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - <i>Bâtiments Animation socio-culturelle</i>	9 300	23	422	2313	90007	30900
23	422	2313	90007	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - <i>Bâtiments Animation socio-culturelle</i>	12 599	23	422	2313	90007	33000
23	422	2313	99008	10100	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - <i>Points Publics - Création</i>	17 400	23	422	2313	99008	10100

**ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Imputation 2004 (vote par nature)					Imputation 2005 (vote par nature)						
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service		
23	422	2313	99008	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Points Publics - Création	24 222	23	422	2313	99008	33000
23	511	2313	90026	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Puits de Miserey	84 069	23	511	2313	90026	33000
23	523	2313	3622	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Abri nuit - Accueil jour	25 001	23	523	2313	3622	33000
23	63	2312	504	34000	Immobilisations corporelles en cours - Terrains - Domaine de l'action sociale	5 188	23	63	2312	504	34000
23	63	2313	1763	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Centre social Époisses - Travaux sécurité	28 133	23	63	2313	1763	33000
23	63	2313	99015	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Reconstruction - Restructuration locaux Centre social la Grette	15 618	23	63	2313	99015	33000
23	63	2315	504	35000	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - Domaine de l'action sociale	5 000	23	63	2315	504	35000
23	64	2312	504	34000	Immobilisations corporelles en cours - Terrains - Domaine de l'action sociale	309	23	64	2312	504	34000
23	64	2312	96013	34000	Immobilisations corporelles en cours - Terrains - Réhabilitation des aires de jeux	10 724	23	64	2312	96013	34000
23	64	2313	4818	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Transfert crèche Saint-Claude	155 088	23	64	2313	4818	33000
23	64	2313	504	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'action sociale	1 800	23	64	2313	504	30900
23	64	2313	504	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'action sociale	64 216	23	64	2313	504	33000

**ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Imputation 2004 (vote par nature)				Imputation 2005 (vote par nature)							
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service		
23	64	2315	504	35000	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques- <i>Domaine de l'action sociale</i>	10 991	23	64	2315	504	35000
23	813	2313	508	35000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - <i>Domaine de la voirie</i>	7 586	23	813	2313	508	35000
23	814	2315	89039	30900	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques- <i>Conformité et centralisation du réseau éclairage public</i>	80 300	23	814	2315	89039	30900
23	814	2315	89040	30900	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - <i>Extension et modernisation du réseau éclairage public</i>	208 563	23	814	2315	89040	30900
23	814	2315	95002	30900	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques- <i>Plan Lumière</i>	51 602	23	814	2315	95002	30900
23	815	2312	623	30300	Immobilisations corporelles en cours - Terrains - <i>Maison de Quartier de Velotte</i>	802	23	815	2312	623	30300
23	816	2313	2605	30300	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - <i>Chaufferie bois</i>	279 607	23	816	2313	2605	30900
23	820	2315	508	30300	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - <i>Domaine de la voirie</i>	4 780	23	820	2315	508	30300
23	821	2315	1600	35000	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - <i>Jalonnement dynamique des parkings</i>	12 246	23	821	2315	1600	35000
23	821	2315	508	35000	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - <i>Domaine de la voirie</i>	34 172	23	821	2315	508	35000
23	821	2315	98001	35000	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - <i>Carrefours à feux - Mise aux normes</i>	330 092	23	821	2315	98001	35000

**ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Imputation 2004 (vote par nature)				Imputation 2005 (vote par nature)						
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	
23	822	2315	4831	35000	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - <i>Parkings Beaux-Arts / Cusenier</i>	23	822	2315	4831	35000
23	822	2315	508	30300	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - <i>Domaine de la voirie</i>	23	822	2315	508	30300
23	822	2315	508	35000	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - <i>Domaine de la voirie</i>	23	822	2315	508	35000
23	822	2315	95024	30300	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - <i>Réaménagement du secteur Marché (PPU Chorus)</i>	23	822	2315	95024	30300
23	822	2315	98007	30300	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - <i>Parking du Marché</i>	23	822	2315	98007	30300
23	822	2315	98806	30300	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - <i>Plan de déplacement urbain</i>	23	822	2315	98806	30300
23	822	2315	98806	35000	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - <i>Plan de déplacement urbain</i>	23	822	2315	98806	35000
23	822	2318	508	35000	Autres immobilisations corporelles en cours - <i>Domaine de la voirie</i>	23	822	2318	508	35000
23	823	2312	3614	34000	Immobilisations corporelles en cours - Terrains - <i>Parcs et jardins centre-ville</i>	23	823	2312	3614	34000
23	823	2312	3615	34000	Immobilisations corporelles en cours - Terrains - <i>Parcs et jardins de quartiers</i>	23	823	2312	3615	34000
23	823	2312	3616	34000	Immobilisations corporelles en cours - Terrains - <i>Aménagement versant collines</i>	23	823	2312	3616	34000
23	823	2312	507	34000	Immobilisations corporelles en cours - Terrains - <i>Domaine de l'environnement et des espaces verts</i>	23	823	2312	507	34000

**ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Imputation 2004 (vote par nature)				Imputation 2005 (vote par nature)							
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service		
23	823	2312	87024	34000	Immobilisations corporelles en cours - Terrains - Aménagement de jardins familiaux	17 441	23	823	2312	87024	34000
23	823	2312	96013	34000	Immobilisations corporelles en cours - Terrains - Réhabilitation des aires de jeux	52 568	23	823	2312	96013	34000
23	824	2312	4808	30300	Immobilisations corporelles en cours - Terrains - Zone activités Trépillot	24 121	23	824	2312	4808	30300
23	824	2312	507	34000	Immobilisations corporelles en cours - Terrains - Domaine de l'environnement et des espaces verts	23 827	23	824	2312	507	34000
23	824	2312	89038	34000	Immobilisations corporelles en cours - Terrains - Actions à caractère social sur autres quartiers	4 449	23	824	2312	89038	34000
23	824	2312	91011	30300	Immobilisations corporelles en cours - Terrains - /lot sensible de Planoise	626	23	824	2312	91011	30300
23	824	2313	3605	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - ORU (Planoise)	34 515	23	824	2313	3605	33000
23	824	2313	3606	30100	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - ORU (Clairs-Soleils)	53 271	23	824	2313	3606	30100
23	824	2313	82017	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Ravalement de façades	74 368	23	824	2313	82017	33000
23	824	2313	94019	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Démolition bâtiments - Gestion active du patrimoine	875	23	824	2313	94019	30900
23	824	2313	94019	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Démolition bâtiments - Gestion active du patrimoine	12 000	23	824	2313	94019	33000
23	824	2315	4813	30300	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - Opérations d'accompagnement d'urbanisme	2 336	23	824	2315	4813	30300

**ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Imputation 2004 (vote par nature)				Imputation 2005 (vote par nature)					
Chap.	S/Chap.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap.	S/Chap.	Article	Projet Service
23	824	2315	4816 35000	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - <i>Mise en sécurité des falaises Rivotte</i>	8 719	23	824	2315	4816 35000
23	824	2315	97017 30300	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - <i>ZAC La Mouillère</i>	1 004 948	23	824	2315	97017 30300
23	93	2313	3618 30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - <i>Énergies renouvelables</i>	128 653	23	93	2313	3613 30900
Total chapitre 23					12 934 954				
Total dépenses d'investissement					15 820 025				

Ventilation par chapitre au budget 2005 des dépenses engagées non mandatées au 31/12/2004 et reportées en 2005 :

Chapitre 20	777 428
Chapitre 21	2 107 643
Chapitre 23	12 934 954

	15 820 025

**ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004
BUDGET EAUX - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Imputation 2004 (vote par nature)				Imputation 2005 (vote par nature)					
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service
20	2031	3628	30700	Frais d'études - <i>Évolution stations de Thise et Chailluz</i>	42 988	20	2031	3628	30700
				Total Chapitre 20	42 988				
21	21531	512	30700	Installation caractère spécifique réseaux adduct. - <i>Domaine des eaux</i>	1 654	21	21531	512	30700
21	2154	512	30700	Matériel industriel - <i>Domaine des eaux</i>	19 000	21	2154	512	30700
21	2182	512	30700	Matériel de transport - <i>Domaine des eaux</i>	10 764	21	2182	512	30700
21	2183	512	30700	Matériel de bureau et matériel informatique - <i>Domaine des eaux</i>	52 000	21	2183	512	30700
				Total Chapitre 21	83 418				
23	2313	96002	30900	Constructions - <i>Bâtiment administratif au CTM</i>	273 930	23	2313	96002	30900
23	2313	96002	33000	Constructions - <i>Bâtiment administratif au CTM</i>	231 272	23	2313	96002	33000
23	2313	98193	30700	Constructions - <i>CTM restauration vestiaires et agrandissement</i>	24 500	23	2313	98193	30700
23	2315	3600	30700	Installation matériel et outillage techniques - <i>Réservoir Griffon - 2^{ème} cuve</i>	352 810	23	2315	3600	30700
23	2315	3606	30700	Installation matériel et outillage techniques - <i>ORU (Clairs-Soleils)</i>	120 000	23	2315	3606	30700
23	2315	4804	30700	Installation matériel et outillage techniques - <i>Mise en conformité station Chenecey</i>	24 360	23	2315	4804	30700
23	2315	512	30700	Installation matériel et outillage techniques - <i>Domaine des eaux</i>	521 020	23	2315	512	30700
23	2315	78005	30700	Installation matériel et outillage techniques - <i>ZAC de Planoise</i>	54 146	23	2315	78005	30700
23	2315	85701	30700	Installation matériel et outillage techniques - <i>Gestion centralisée des installations</i>	9 456	23	2315	85701	30700

**ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004
BUDGET EAUX - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Imputation 2004 (vote par nature)					Imputation 2005 (vote par nature)				
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service
23	2315	88016	30700	Installation matériel et outillage techniques - Aménagement Zone d'activités La Fayette	69 510	23	2315	88016	30900
23	2315	94034	30700	Installation matériel et outillage techniques - ZAC Hauts du Chazal - Pôle santé (secteur Jean Mirjoz)	367 000	23	2315	94034	33000
23	2315	95017	30700	Installation matériel et outillage techniques - Périmètre de protection Arcier et Chenecey	46 230	23	2315	95017	30700
23	2315	96047	30700	Installation matériel et outillage techniques - Syndicat Mixte Parc Scientifique et Industriel Besançon-Temis	463 955	23	2315	96047	30700
23	2315	97005	30700	Installation matériel et outillage techniques - Équipement de la rocade Nord-Ouest	61 345	23	2315	97005	30700
23	2315	97017	30700	Installation matériel et outillage techniques - ZAC La Mouillère	90 000	23	2315	97017	30700
23	2315	99006	30700	Installation matériel et outillage techniques - ZAC Val des Grands Bas	307 214	23	2315	99006	30700
				Total Chapitre 23	3 016 748				
				Total dépenses d'investissement	3 143 154				

**ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004
BUDGET ASSAINISSEMENT - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Imputation 2004 (vote par nature)					Imputation 2005 (vote par nature)				
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service
21	21532	513	30800	Réseaux d'assainissement - <i>Domaine de l'assainissement</i>	2 048	21	21532	513	30800
21	2183	513	30800	Matériel de bureau et matériel informatique - <i>Domaine de l'assainissement</i>	13 420	21	2183	513	30800
				Total Chapitre 21	15 468				
23	2313	96002	33000	Constructions - <i>Bâtiment administratif au CTM</i>	301 981	23	2313	96002	33000
23	2313	98193	30800	Constructions - <i>CTM restauration vestiaires et agrandissement</i>	4 300	23	2313	98193	30800
23	2315	513	30300	Installation matériel et outillage techniques - <i>Domaine de l'assainissement</i>	508 096	23	2315	513	30300
23	2315	513	30800	Installation matériel et outillage techniques - <i>Domaine de l'assainissement</i>	28 849	23	2315	513	30800
23	2315	80800	30800	Installation matériel et outillage techniques - <i>Télécommande station d'épuration</i>	33 443	23	2315	80800	30800
23	2315	86800	30800	Installation matériel et outillage techniques - <i>Travaux neufs - Grosses réparations à la station</i>	22 406	23	2315	86800	30800
23	2315	89020	30300	Installation matériel et outillage techniques - <i>Cartographie</i>	6 652	23	2315	89020	30300
23	2315	89020	30800	Installation matériel et outillage techniques - <i>Cartographie</i>	1 003	23	2315	89020	30800
23	2315	89117	30800	Installation matériel et outillage techniques - <i>Travaux neufs, réhabilitation réseau</i>	522 036	23	2315	89117	30800
23	2315	94034	30300	Installation matériel et outillage techniques - <i>ZAC Hauts du Chazal - Pôle santé (secteur Jean Minjoz)</i>	446 104	23	2315	94034	30800
23	2315	96003	30800	Installation matériel et outillage techniques - <i>Équipements des déversoirs d'orages</i>	1 865	23	2315	96003	30800

**ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004
BUDGET ASSAINISSEMENT - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Imputation 2004 (vote par nature)				Imputation 2005 (vote par nature)					
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service
23	2315	96047	30300	Installation matériel et outillage techniques - Syndicat Mixte Parc Scientifique et Industriel Besançon-Temis	656 367	23	2315	96047	30300
23	2315	97005	30300	Installation matériel et outillage techniques - Équipement de la rocade Nord-Ouest	37 535	23	2315	97005	30300
23	2315	97017	30300	Installation matériel et outillage techniques - ZAC La Mouillère	64 050	23	2315	97017	30300
23	2315	98005	30300	Installation matériel et outillage techniques - Dépollution par temps de pluies	2 504 912	23	2315	98005	30300
23	2315	99002	30800	Installation matériel et outillage techniques - Traitement complet de l'azote	589 812	23	2315	99002	30800
23	2315	99006	30300	Installation matériel et outillage techniques - ZAC Val des Grands Bas	341 636	23	2315	99006	30300
23	2315	99014	30300	Installation matériel et outillage techniques - ZA Champs Montants (Kastler/Enstein)	44 020	23	2315	99014	30300
Total Chapitre 23					6 115 067				
Total dépenses d'investissement					6 130 535				

**ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004
BUDGET SERVICE SOINS A DOMICILE POUR PERSONNES AGÉES - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Imputation 2004 (vote par nature)				Imputation 2005 (vote par nature)					
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service
21	2182	519	50000	Matériel de transport - SSADPA	19 854	21	2182	519	50000
				Total Chapitre 21	19 854				
				Total dépenses d'investissement	19 854				

**ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004
BUDGET DÉCHETS - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Imputation 2004 (vote par nature)						Imputation 2005 (vote par nature)			
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service
21	2153	95022	32000	Installations à caractère spécifique - Déchets urbains	25 000	21	2153	95022	32000
21	2153	95057	30300	Installations à caractère spécifique - Aménagement de points de dépôts	123 698	21	2153	95057	30300
21	2153	95057	32000	Installations à caractère spécifique - Aménagement de points de dépôts	29 000	21	2153	95057	32000
21	2182	95022	32000	Matériel de transport - Déchets urbains	306 920	21	2182	95022	32000
21	2183	95022	32000	Matériel de bureau et matériel informatique - Déchets urbains	5 000	21	2183	95022	32000
				Total chapitre 21	489 618				
23	2313	96002	32000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Bâtiment administratif au CTM	15 000	23	2313	96002	32000
				Total Chapitre 23	15 000				
				Total dépenses d'investissement	504 618				

**ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004
ZONE D'ACTIVITÉS DES CHAMPS MONTANTS - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Imputation 2004 (vote par nature)			Imputation 2005 (vote par nature)			
Chap. S/Chap.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap. Article	Projet Service
011	605	30300	Achat matériel, équipements et travaux	36 689	011	605 30300
			Total Chapitre 011	36 689		
			Total dépenses d'investissement	36 689		

**ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004
ZONE D'ACTIVITÉS RUE THOMAS EDISON - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Imputation 2004 (vote par nature)				Imputation 2005 (vote par nature)					
Chap.	S/Chap.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap.	S/Chap.	Article	Projet Service
011		605	30300	Matériels équipements et travaux	5 770	011		605	30300
011		608	30300	Frais accessoires	1 880	011		608	30300
Total Chapitre 011					7 650				
Total dépenses d'investissement					7 650				

RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004

Intitulé	Montant
BUDGET PRINCIPAL	15 820 025
EAUX	3 143 154
ASSAINISSEMENT	6 130 535
SERVICE DE SOINS A DOMICILE POUR PERSONNES AGÉES	19 854
DÉCHETS	504 618
SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT	25 618 186

RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004

INTITULE	MONTANT
ZONE D'ACTIVITES DES CHAMPS MONTANTS FONCTIONNEMENT	36 689,00
ZONE D'ACTIVITES RUE THOMAS EDISON FONCTIONNEMENT	7 650,00
Sous-total FONCTIONNEMENT	44 339,00
TOTAL GENERAL	25 662 525,00

Monsieur le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET

Monsieur le Comptable du Trésor,



Jean-Marie PERRIN

**ÉTAT DES RECETTES RESTANT A RÉALISER A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004
BUDGET PRINCIPAL - RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Imputation 2004 (vote par nature)					Imputation 2005 (vote par nature)						
Chap.	S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap.	S/Chap.	Article	Projet	Service
13	020	1311	2602	10100	Subventions d'équipement transférables - État - Extranet	24 937	13	020	1311	2602	10100
13	020	1312	2602	10100	Subventions d'équipement transférables - Régions - Extranet	23 750	13	020	1312	2602	10100
13	020	1315	511	32000	Subventions d'équipement transférables - Groupements collectivités - <i>Domaine du parc automobile et matériels divers</i>	10 675	13	020	1315	511	32000
13	020	1318	2603	10100	Subventions d'équipement transférables - Autres organismes - <i>Démocratisation TIC EPN</i>	46 781	13	020	1318	2603	10100
13	212	1318	2618	10100	Subventions d'équipement transférables - Autres organismes - <i>Cartable numérique</i>	52 500	13	212	1318	2618	10100
13	212	1321	502	33000	Subventions d'équipement transférables - État et établissements nationaux - <i>Domaine de l'enseignement</i>	6 398	13	212	1321	502	33000
13	23	1321	1607	33000	Subventions d'équipement non transférables - État et établissements nationaux - <i>École des Beaux-Arts - Travaux sécurité</i>	32 705	13	23	1321	1607	33000
13	322	1311	509	54000	Subventions d'équipement transférables - État - <i>Domaine de la culture</i>	9 000	13	322	1311	509	54000
13	322	1321	86021	33000	Subventions d'équipement non transférables - État et établissements nationaux - <i>Palais Granvelle Musée du Temps (PPU Chorus)</i>	184 399	13	322	1321	86021	33000
13	324	1321	96025	33000	Subventions d'équipement non transférables - État et établissements nationaux - <i>Bâtiments classés historiques</i>	30 489	13	324	1321	96025	33000
13	324	1323	98803	33000	Subventions d'équipement non transférables - Départements - <i>SEM Citadelle - Programmes d'investissements</i>	180 000	13	324	1323	98803	33000
13	411	1321	506	33000	Subventions d'équipement non transférables - État et établissements nationaux - <i>Domaine des sports</i>	33 445	13	411	1321	506	33000
13	412	1323	626	33000	Subventions d'équipement non transférables - Départements - <i>Stade Léo Lagrange - Restructuration 3^{ème} phase</i>	60 000	13	412	1323	626	33000

**ÉTAT DES RECETTES RESTANT A RÉALISER A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004
BUDGET PRINCIPAL - RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Imputation 2004 (vote par nature)				Imputation 2005 (vote par nature)						
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	
13	422	1321	99008	33000	Subventions d'équipement non transférables - État et établissements nationaux - <i>Points Publics - Création</i>	13	422	1321	99008	33000
13	422	1328	623	33000	Subventions d'équipement non transférables - Autres organismes - <i>Maison de Quartier de Velotte</i>	13	422	1328	623	33000
13	63	1321	1763	33000	Subventions d'équipement non transférables - État et établissements nationaux - <i>Centre social Époisses - Travaux sécurité</i>	13	63	1321	1763	33000
13	814	1321	89040	30900	Subventions d'équipement non transférables - État et établissements nationaux - <i>Extension et modernisation du réseau éclairage public</i>	13	814	1321	89040	30900
13	814	1326	89040	30900	Subventions d'équipement non transférables - État et établissements nationaux - <i>Extension et modernisation du réseau éclairage public</i>	13	814	1326	89040	30900
13	822	1321	508	35000	Subventions d'équipement non transférables - État et établissements nationaux - <i>Domaine de la voirie</i>	13	822	1321	508	35000
13	822	1321	95024	30300	Subventions d'équipement non transférables - État et établissements nationaux - <i>Réaménagement du secteur Marché (PPU Chorus)</i>	13	822	1321	95024	30300
13	823	1321	3614	34000	Subventions d'équipement non transférables - État et établissements nationaux - <i>Parcs et jardins centre-ville</i>	13	823	1321	3614	34000
13	823	1321	507	34000	Subventions d'équipement non transférables - État et établissements nationaux - <i>Domaine de l'environnement et des espaces verts</i>	13	823	1321	507	34000
13	823	1323	507	34000	Subventions d'équipement non transférables - Départements - <i>Domaine de l'environnement et des espaces verts</i>	13	823	1323	507	34000
13	824	1321	88026	30300	Subventions d'équipement non transférables - État et établissements nationaux - <i>DSQ Palente-Orchamps</i>	13	824	1321	88026	30300

**ÉTAT DES RECETTES RESTANT À RÉALISER À LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004
BUDGET PRINCIPAL - RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Imputation 2004 (vote par nature)				Imputation 2005 (vote par nature)					
Chap.	S/Chap.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap.	S/Chap.	Article	Projet Service
13	824	1321	91011 30300	Subventions d'équipement non transférables - État et établissements nationaux - <i>Ilot sensible de Planoise</i>	11 886	13	824	1321	91011 30300
13	824	1322	95010 30100	Subventions d'équipement non transférables - Régions - <i>Aménagement secteur Prés de Vaux et port fluvial</i>	46 536	13	824	1322	95010 30100
13	824	1323	4808 30300	Subventions d'équipement non transférables - Départements - <i>Zone d'activités Trépillot</i>	29 880	13	824	1323	4808 30300
13	824	1323	91011 30300	Subventions d'équipement non transférables - Départements - <i>Ilot sensible de Planoise</i>	30 000	13	824	1323	91011 30300
13	824	1323	95010 30100	Subventions d'équipement non transférables - Départements - <i>Aménagement secteur Prés de Vaux et port fluvial</i>	60 000	13	824	1323	95010 30100
13	824	1323	99001 30100	Subventions d'équipement non transférables - Départements - <i>Aménagement secteur Casamène</i>	7 622	13	824	1323	99001 30100
				Total chapitre 13	1 457 065				
16	01	1641	20200	Emprunts en euros	8 087 263	16	01	1641	20000
				Total chapitre 16	8 087 263				
27	01	27635	85021 30200	Créances sur groupement de collectivités - <i>Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon</i>	32 199	27	01	27635	85021 30200
27	01	2764	501 20200	Créances sur des particuliers - <i>Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière</i>	390 000	27	01	2764	501 20200
				Total chapitre 27	422 199				
				Total recettes d'investissement	9 966 527				

Ventilation par chapitre au budget 2005 des recettes restant à réaliser au 31/12/2004 et reportées en 2005 :

Chapitre 13	1 457 065
Chapitre 16	8 087 263
Chapitre 27	422 199

Total	9 966 527

ÉTAT DES RECETTES RESTANT À RÉALISER À LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004
BUDGET EAUX - RECETTES D'INVESTISSEMENT

Imputation 2004 (vote par nature)				Imputation 2005 (vote par nature)					
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service
13	13111	3600	30700	Subventions d'équipement - Agence de l'Eau - Réservoir Griffon - 2 ^{ème} cuve	258 930	13	13111	3600	30700
13	13111	512	30700	Subventions d'équipement - Agence de l'Eau - Domaine des eaux	242 530	13	13111	512	30700
13	13111	97005	30700	Subventions d'équipement - Agence de l'Eau - Équipement de la rocade Nord-Ouest	180 500	13	13111	97005	30700
13	13118	95017	30700	Subventions d'équipement - État - Périmètre de protection Arcier et Chenecey	6 859	13	13118	95017	30700
13	1318	1620	30300	Autres - PAE des Echenoz de Velotte	3 242	13	1318	1620	30300
				Total Chapitre 13	692 061				
16	1641	3600	30700	Emprunts en euros - Réservoir Griffon - 2 ^{ème} cuve	476 000	16	1641	3600	30700
16	1641	94034	30700	Emprunts en euros - ZAC Hauts du Chazal - Pôle santé (secteur Jean Minjoz)	150 000	16	1641	94034	30700
16	1641	99006	30700	Emprunts en euros - ZAC Val des Grands Bas	110 000	16	1641	99006	30700
16	1681	3600	30700	Emprunts en euros - Réservoir Griffon - 2 ^{ème} cuve	239 750	16	1681	3600	30700
16	1681	512	30700	Emprunts en euros - Domaine des eaux	215 000	16	1681	512	30700
				Total Chapitre 16	1 190 750				
				Total recettes d'investissement	1 882 811				

**ÉTAT DES RECETTES RESTANT A RÉALISER A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004
BUDGET ASSAINISSEMENT - RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Imputation 2004 (vote par nature)				Imputation 2005 (vote par nature)					
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service
13	13111	513	30300	Subventions d'équipement - Agence de l'Eau - Domaine de l'assainissement	59 999	13	13111	513	30300
13	13111	613	30800	Subventions d'équipement - Agence de l'Eau - UJOM co-incinération des boues	38 112	13	13111	613	30800
13	13111	85801	30800	Subventions d'équipement - Agence de l'Eau - Plan d'épandage des boues	10 000	13	13111	85801	30800
13	13111	89117	30800	Subventions d'équipement - Agence de l'Eau - Travaux neufs, réhabilitation réseau	108 655	13	13111	89117	30800
13	13111	97005	30300	Subventions d'équipement - Agence de l'Eau - Équipement de la rocade Nord-Ouest	212 204	13	13111	97005	30300
13	13111	98005	30300	Subventions d'équipement - Agence de l'Eau - Dépollution par temps de pluie	660 000	13	13111	98005	30300
13	13111	99002	30800	Subventions d'équipement - Agence de l'Eau - Traitement complet de l'azote	357 541	13	13111	99002	30800
13	1318	1620	30300	Autres - PAE des Echenoz de Velloite	1 621	13	1318	1620	30300
				Total Chapitre 13	1 448 132				
16	1681	513	30300	Autres emprunts - Domaine de l'assainissement	100 400	16	1681	513	30300
16	1681	89117	30800	Autres emprunts - Travaux neufs, réhabilitation réseau	180 000	16	1681	89117	30800
16	1681	97005	30300	Autres emprunts - Équipement de la rocade Nord-Ouest	50 000	16	1681	97005	30300
16	1681	98005	30300	Autres emprunts - Dépollution par temps de pluie	467 836	16	1681	98005	30300
				Total Chapitre 16	798 236				
				Total recettes d'investissement	2 246 368				

**ÉTAT DES RECETTES RESTANT A RÉALISER A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004
BUDGET ZONE ACTIVITÉS DES CHAMPS MONTANTS - RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Imputation 2004 (vote par nature)			Imputation 2005 (vote par nature)			
Chap. S/Chap.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap. Article	Projet Service
70	7015	30100	Ventes de terrains aménagés	129 180,52	70	7015 30100
			Total Chapitre 70	129 180,52		
			Total recettes de fonctionnement	129 180,52		

**ÉTAT DES RECETTES RESTANT A RÉALISER A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004
BUDGET ZONE ACTIVITÉS RUE THOMAS EDISON - RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Imputation 2004 (vote par nature)			Imputation 2005 (vote par nature)			
Chap. S/Chap.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap. Article	Projet Service
70	7015	30100	Ventes de terrains aménagés	232 471,00	70	7015 30100
			Total Chapitre 70	232 471,00		
			Total recettes de fonctionnement	232 471,00		

Ville de Besançon

**RECAPITULATIF DES RECETTES RESTANT A REALISER
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004**

	INTITULE	MONTANT
BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	9 966 527,00
EAUX	INVESTISSEMENT	1 882 811,00
ASSAINISSEMENT	INVESTISSEMENT	2 246 368,00
	Sous-total INVESTISSEMENT	14 095 706,00
ZONE D'ACTIVITES DES CHAMPS MONTANTS	FONCTIONNEMENT	129 180,52
ZONE D'ACTIVITES RUE THOMAS EDISON	FONCTIONNEMENT	232 471,00
	Sous-total FONCTIONNEMENT	361 651,52
	TOTAL GENERAL	14 457 357,52

Monsieur le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET

Monsieur le Comptable du Trésor,



Jean-Marie PERRIN

Annexe à la délibération du Compte Administratif 2004

L'article L.2334-19 du Code général des collectivités locales, en références aux lois du 26 mars 1996 et à la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003 relatif à l'article 5214-19 de la loi de finances pour 2004 précise que le Maire d'une commune ayant bénéficié au cours de l'exercice précédent, de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) présente au Conseil Municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture cet exercice, un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement.

La DSU est une dotation spécifique de la Dotation Générale de Fonctionnement visant à rétablir l'égalité de traitement entre les communes, par la mesure et la prise en compte par l'Etat, de l'éventuelle insuffisance de leurs ressources et de l'importance des charges pesant sur elles, dans l'objectif de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie dans les communes urbaines.

Le calcul de la DSU en 2004

En 2004, la DSU a atteint pour la métropole, le montant de 635 millions d'euros.

Pour calculer leur éligibilité à la DSU, les communes sont classées suivant un indice synthétique décroissant : les trois premiers quarts des communes sont déclarées éligibles.

Ainsi, en 2004, 699 communes de plus de 10 000 habitants sur 932 ont été éligibles à la DSU.

Le calcul de l'indice est basé sur les quatre indicateurs suivants relatifs aux charges et ressources, par comparaison avec les autres communes de plus de 10 000 habitants :

- * Le potentiel fiscal moyen des communes de plus de 10 000 habitants rapporté au potentiel fiscal par habitant de la commune,
- * La part des logements sociaux de la commune rapportée à la part moyenne des logements sociaux
- * La part des personnes couvertes par les allocations logement de la commune rapportée à la part moyenne des personnes couvertes par les allocations logements
- * Le revenu moyen par habitant des communes de plus de 10 000 habitants rapporté au revenu moyen des habitants de la commune.

Au vu de cet indice, la Ville de Besançon était classée (par ordre décroissant de l'indice) 319^{ème} sur 699.

Elle a ainsi perçu la somme de **3 269 218 €** en 2004, au titre de la DSU.

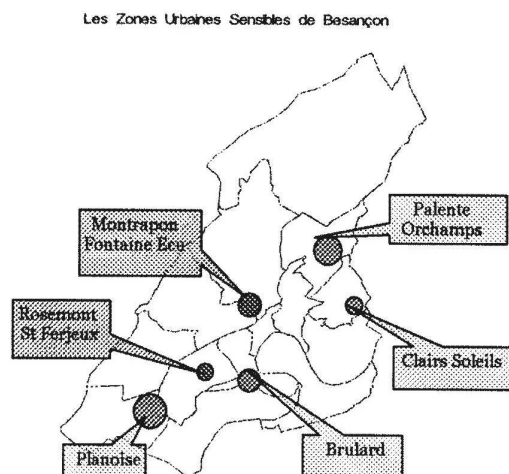
L'affectation des crédits provenant de la DSU

Ces crédits ne sont pas affectés spécifiquement à un service ou à une action.

Ils participent de l'effort global de la ville dans l'amélioration des conditions de vie de ses habitants.

Les quartiers les plus fragilisés de Besançon, recensés dans le zonage défini par la politique de la Ville font l'objet d'une attention particulière tant en terme de moyens humains que d'équipements.

C'est pourquoi ce rapport recense en priorité les actions et projets menés sur ces territoires, dont le zonage est rappelé ci-dessous.



Le périmètre des Zones Urbaines Sensibles a été défini en 1996 (Pacte national de relance pour la Ville).

4 territoires sont classés ZUS à Besançon :

- * Clairs-Soleils
- * Brulard
- * Palente/Orchamps
- * Planoise

Par contractualisation entre le Préfet et le Maire de Besançon, 4 autres sites peuvent bénéficier d'une politique spécifique dans le cadre du contrat de ville :

- * Montrapon/Fontaine Écu
- * Rosemont/Saint-Ferjeux
- * Cité Viotte

De plus, Clairs-Soleils et Palente ont été classés Zone de Revitalisation Urbaine en 1996.

Enfin **Planoise** a été classé Zone Franche Urbaine depuis le 1^{er} janvier 2004.

Les actions de développement social urbain et d'animation peuvent être conduites directement par les services de la Ville de Besançon en régie ou être financées par la voie de subvention à des associations partenaires.

Les actions conduites en direct par la Ville

Les maisons de quartier municipales

L'action des maisons de quartier municipales est une action globale d'animation et de développement social du quartier : les chiffres affichés prennent donc en compte le budget global de fonctionnement de ces équipements de proximité : la section d'investissement n'est pas ici prise en compte.

Équipement	Total mandaté	dont fonctionnement courant	dont coût de personnel
Maison de Quartier de Planoise	582 877	88 809	494 068
Maison de Quartier de la Grette	493 808	46 240	447 568
Maison de Quartier de Montrapon/Fontaine Écu	442 144	35 495	406 649
Total	1 518 829	170 544	1 348 285

Des actions transversales en direction de la jeunesse, conduites en direct par la Ville de Besançon :

Association	Crédits de fonctionnement
A Tire d'Aile	35 184
Alter Égaux	36 692
La Ruée vers l'Or	6 453
Total	78 329

D'autres actions d'animation spécifiques ouvertes au grand public :

Vital'été	139 718
------------------	----------------

Les subventions versées aux associations partenaires du développement social urbain

Les maisons de quartier associatives

N'est ici pris en compte que la subvention versée par la Ville au titre de l'année 2004.

Association	Montant de la subvention de la Ville
MJC de Palente	143 905
Comité de Quartier de Saint-Ferjeux	175 617
MJC des Clairs-Soleils	100 174
ASEP	120 137
Total	539 833

Les autres subventions versées au titre de l'animation et du développement social des quartiers

Association	Montant de la subvention de la Ville
Francas	382 366
Centre d'Information des Droits des Femmes	2 000
De Vous à Nous	3 500
Sports Vacances Orchamps	1 000
Étoile Sportive de Saint-Ferjeux	1 000

Association	Montant de la subvention de la Ville
ASCMB Football Clairs-Soleils	500
ASCMB Football	500
ASC Planoise/Saint-Ferjeux	500
PARI	3 500
Jardins Familiaux	1 000
Satellite	2 250
Total	398 116

Les subventions versées dans le cadre de la prévention et de la tranquillité publique

Association	Montant de la subvention de la Ville
AAVI (Association d'Aide aux Victimes d'Infraction)	47 543
ADDSEA (la Sauvegarde)	366 550
Centre d'Action et de Documentation Contre les Manipulations Mentales	1 065
Total	415 158

Les subventions et participations accordées par la Ville de Besançon, dans le cadre des crédits spécifiques du Contrat de Ville, volet vie sociale.

Association	Montant crédits contrat de ville
Temps Libres	78 486
Initiatives Locales	43 086
Action Sociale	5 457
Action Éducative	28 370
Santé	2 000
Interventions culturelles	58 338
Interventions sportives	13 850
Jeunesse	5 600
Total	235 187

Des subventions versées au titre d'actions jeunesse

Association	Crédits de fonctionnement
Foyer de Jeunes Travailleurs	33 539
Centre Régional d'Information Jeunesse	41 161
Total	74 700

Toutes les dépenses relatives à l'implication de la Ville dans le développement social et l'animation des quartiers ne sont pas présentées ici.

On pourrait, en effet, dans le cadre des actions conduites directement par la Ville de Besançon, ajouter aux dépenses :

* une partie de la subvention versée au CCAS, notamment le coût des espaces solidaires, ou le coût des actions inter-générationnelles.

* le coût de la tarification sociale des cantines scolaires,

* une partie des subventions accordées à des clubs sportifs,

* etc.

A ces dépenses, on pourrait également ajouter, pour ce qui concerne les actions conduites par les associations subventionnées, le coût de la mise à disposition de locaux, ainsi que la valorisation du soutien apporté par la Ville de Besançon, lorsqu'elle se porte caution auprès des organismes prêteurs.

Enfin, ont été examinés les crédits de fonctionnement, les dépenses d'investissement étant trop irrégulières d'une année sur l'autre pour alimenter un état annuel.

Consolidation

Type de dépenses	Dépenses de fonctionnement
le fonctionnement des maisons de quartier municipales	1 518 829
les actions transversales en direction de la jeunesse	78 329
d'autres actions spécifiques	139 718
les subventions aux maisons de quartier associatives	539 833
les autres subventions versées au titre de l'animation et du développement social des quartiers	398 116
les subventions versées dans le cadre de la prévention et de la tranquillité publique	415 158
les subventions et participations accordées par la Ville de Besançon, dans le cadre des crédits spécifiques du contrat de ville, volet vie sociale	235 187
des subventions versées au titre d'actions jeunesse	74 700
Total	3 399 870

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous sommes appelés à débattre du compte administratif qui affère à l'exercice précédent et comme le veut l'article L 2121.14 du même code, l'Assemblée doit pour la circonstance élire son Président. Je vous propose donc de désigner Jean-Claude ROY pour présider cet exposé. Quels sont ceux qui sont contre, qui s'abstiennent ? Jean-Claude tu as été désigné à l'unanimité pour venir me remplacer quelques instants et je te cède la parole.

M. Jean-Claude ROY : Merci de cette élection rapide et brillante. Je vous remercie vraiment et je vous redonne la parole pour que vous puissiez présenter cet exercice 2004 du compte administratif aidé en cela je crois par Jean-Claude CHEVAILLER.

M. LE MAIRE : Je vais faire un premier exposé, je vais le faire plus bref mais cependant le plus complet possible et Jean-Claude complètera avec les chiffres.

Vous savez que le compte administratif est l'occasion chaque année de clore les comptes de l'année 2004 mais c'est aussi un moment propice pour dresser le bilan de l'année écoulée. J'ai souhaité pour que tout soit très clair et très transparent que ce rapport d'orientation soit complété par un certain nombre de documents. Il y a des annexes obligatoires qui décrivent précisément l'état de la collectivité, les réalisations, les engagements de la Ville, le rapport d'activités des services municipaux secteur par secteur et délégation par délégation, un bilan détaillé de l'affectation des moyens humains et matériels que nous consacrons donc à l'ensemble de nos politiques et enfin le rapport annuel de la mobilisation des crédits reçus au titre de la DSU qui est l'occasion de dresser un état des actions menées en matière sociale et politique de la Ville.

Cette année on a voulu mettre un peu en valeur le rapport d'activités annuel pour en faire, je le disais il y a un instant, un document qui soit facilement lisible par les élus mais aussi surtout par toute la population car nous avons le devoir de rendre compte à la population de Besançon. Avec Jean-Claude CHEVAILLER, nous allons vous présenter ce document.

Ce que je voudrais dire simplement en un mot, c'est que les résultats budgétaires et financiers sont bons ; ils s'améliorent, avec une progression des programmes d'investissement conforme au PPI et en clair nous marions des finances saines, vous allez le voir, à une action forte et volontariste de la Ville. Les ratios, dont on parle souvent et que nous suivons régulièrement, entre autres l'épargne brute, la capacité de désendettement, montrent que la situation budgétaire de la Ville s'est confortée. Ce n'est pas un hasard mais le résultat d'un effort constant et régulier que nous menons depuis 2002 qui confirme nos choix et qui nous donne aussi les moyens de financer nos projets sur Besançon.

Si je devais résumer cela en quatre phrases, ce serait : nous investissons plus, nous empruntons moins, l'épargne brute augmente et la fiscalité liée à la fiscalité communale, vous le savez, a été maintenue volontairement à zéro, il n'y a donc pas eu d'augmentation de la fiscalité communale pour ce qui dépend de la Ville.

Je voudrais tout d'abord avant de rentrer dans le détail, féliciter Baudouin RUYSSSEN bien sûr et Jean-Jacques LE DOUSSAL mais aussi toutes leurs équipes qui font un grand travail, un travail de qualité et un travail avec beaucoup de pédagogie. Lorsqu'ils nous présentent ces documents, c'est toujours fait d'une façon très claire, très concise et c'est important pour les élus. Je voudrais aussi associer le service Communication et Vincent NUYTS qui n'est pas là ce soir mais on lui transmettra, qui prend en charge la réalisation de ces documents. Avec Danièle VIEILLE, la Directrice Adjointe, ils font un gros travail de présentation de ces dossiers. Merci beaucoup donc au service Communication, à son Directeur, à sa Directrice Adjointe, à toutes celles et tous ceux qui travaillent pour fournir ces documents.

Je vous rappelle rapidement le cadre du BP 2004. Vous vous rappelez que le budget général c'était, en propositions nouvelles : 224,9 M€, soit en augmentation de 1,4 %, le budget principal : 186,7 M€, soit + 2,5 %, 35 M€ de dépenses d'équipement prévues (+ 17,8 %), une épargne brute que nous avons évaluée à 20 M€ et une autorisation d'emprunt que nous avons voulu limiter à 19,5 M€. Tout cela avait été

construit pour donner les moyens à la Ville d'une montée en puissance de nos programmes conformément à la stratégie du PPI.

Les résultats, vous les voyez : nous avons atteint nos objectifs puisque désormais nous pouvons dire qu'il y a eu 34,9 M€ de dépenses d'équipement avec les travaux en régie, ce qui fait donc 5 M€ en plus. Ces 5 M€ en plus, ce n'est pas une somme négligeable, sont injectés pour beaucoup dans l'économie locale, donc dans l'emploi et dans le même temps, je le disais tout à l'heure, nous avons un autofinancement renforcé avec une épargne brute de 24,5 M€ alors que cette épargne brute, nous l'avions évaluée à 20 M€. Il y a donc 4,5 M€ d'épargne brute en plus. Nous avons limité l'emprunt à 19,5 M€, nous n'avons emprunté, compte tenu de ces résultats, que 15,3 M€. Ce sont des résultats qui sont bons mais Jean-Claude CHEVAILLER reviendra là-dessus plus en détail tout à l'heure entre autres avec des graphes.

Ce qu'il faut aussi rappeler, c'est que ces résultats ne sont pas sortis comme cela au hasard, ce sont des résultats qui sont inscrits dans une programmation pluriannuelle, le PPI qui est constamment actualisé, dans le souci, que nous avons maintes fois répété mais que je dois signaler à nouveau ce soir, de rigueur de gestion et de mise en œuvre effective du projet que nous avons sur Besançon. Le PPI pour nous est un outil indispensable de pilotage. On ne fait pas de pilotage à vue, on fait du pilotage aux instruments, instruments financiers entre autres et instruments de prévision. C'est cette approche pluriannuelle qui nous a d'ailleurs permis puisque nous avons ce pilotage, d'anticiper sur les résultats de 2005 pour pouvoir justement proposer au budget que nous avons voté en février, les taux de fiscalité de 2005 qui n'augmentaient pas.

Nous n'avons pas augmenté pour la fiscalité 2005, nous allons essayer de continuer pour l'année 2006, nous ferons le maximum pour rester sur cette ligne-là qui est la ligne que la Municipalité veut maintenir même si c'est vrai que, et je vais encore fâcher pas Françoise BRANGET parce qu'elle n'est pas là ce soir mais ses collègues, ça va être difficile parce qu'il y a de plus en plus de désengagements. On me dit que ce n'est pas vrai mais je vous donnerai en fin de réunion un exemple précis sur lequel des engagements ont été pris dans cette salle et où il y a effectivement désengagement de l'État. Il y a aussi des charges nouvelles qui pèsent de plus en plus sur les collectivités. Donc nous savons qu'il va être difficile de continuer comme cela mais j'ai demandé aux services là aussi de faire le maximum pour que nous puissions rester sur cette ligne.

Nous avons aussi une progression régulière de l'investissement depuis 2002, on le reverra en détail tout à l'heure, et une amélioration de son financement par l'épargne avec un emprunt cadré stable par habitant, on avait 894 € par habitant au 31 décembre 2004, donc c'est moins de 900 € par habitant.

Concernant les grands chiffres, je ne vous en donnerai pas plus pour ne pas vous assommer, d'autant plus que Jean-Claude va y revenir.

Je voudrais maintenant vous donner quelques exemples parce qu'au fond la question qu'on peut se poser c'est : à quoi utilisons-nous ce budget, pour quoi avons-nous utilisé ces crédits, pour quelle politique, pour quels objectifs, pour quelles priorités ?

La première des priorités, vous le savez, c'est la qualité de la vie des Bisontines et des Bisontins. Cette qualité se décline tout d'abord dans les grands chantiers que nous avons en direction de l'habitat et du renouvellement urbain. Les deux opérations ORU, Clairs-Soleils et Planoise, constituent l'investissement le plus lourd du PPI. Nous avons mis en place en 2003 une mission ORU qui a bien travaillé -je la remercie d'ailleurs- en 2004 à mobiliser nos partenaires : l'État, la Région, il y a d'ailleurs une montée en puissance des crédits de la Région, une montée en puissance des crédits du Département aussi, le CCAS, les quatre organismes logeurs, les bailleurs sociaux de Besançon et aussi un nouvel arrivé qui s'appelle La Foncière de Logement. Cette mission a aidé à monter les dossiers de candidatures pour les quartiers de Planoise et de Clairs-Soleils. Vous savez que le dossier Clairs-Soleils a été approuvé en 2004. Il a été retenu par l'ANRU, je m'en souviens le 29 juillet 2004, et il correspond à un coût global de l'ordre de 37 M€, pour des opérations dont la maîtrise d'ouvrage est répartie en direction des

différents opérateurs sociaux de la Ville, la Ville elle-même réalisant près de 9 M€ de travaux sur 37 M€. 100 000 € ont été mobilisés en 2004 et en 2005 on va entrer dans des phases plus actives, une somme de 1 M€ est inscrite au BP 2005.

Concernant Planoise, la labellisation au niveau de l'ANRU est en cours. Je dois recevoir la semaine prochaine le Directeur de l'ANRED, l'Agence Nationale qui s'occupe des ORU pour lui faire visiter entre autres le quartier de Planoise. Je pense que nous allons être retenus même si là aussi je dois le dire, il y a une très très nette baisse des subventions qui avaient été annoncées, on est bien en dessous mais je vais essayer avec le Directeur de l'ANRED et son Président, le Sénateur-Maire de Perpignan, Jean-Paul ALDUY, de faire modifier ces modes de subventions mais je sais que cela sera difficile. Concernant Planoise, on a peu dépensé en 2004 mais 3,1 M€ sont prévus en 2005 pour le pôle culturel et d'animation dont nous reparlerons.

Toujours pour la qualité de vie des Bisontins, nous donnons priorité à l'école, à la jeunesse et à la petite enfance. Vous savez que nous avons depuis le début de ce mandat pris l'engagement de revaloriser chaque année les crédits pédagogiques, les fournitures scolaires, nous étions aux alentours de 13-14 € en début de mandat, nous sommes à 19,82 € et nous serons en fin de mandat pas très loin du doublement de ces crédits. Je ne suis pas sûr que nous l'atteindrons mais nous n'en serons pas très loin. Nous avons continué le renouvellement du matériel et mobilier scolaires, je l'ai déjà dit l'année dernière, nous avons aussi renouvelé cette année tous les photocopieurs et les matériels informatiques dans les écoles élémentaires et primaires afin que les maîtres aient les meilleures conditions pour travailler, surtout avec les difficultés auxquelles ils sont confrontés. C'est très difficile d'être enseignant actuellement, il faut une véritable passion pour exercer ce métier très dur. Je suis allé récemment dans une école de Besançon, c'est impressionnant la qualité, le dévouement des enseignants ; il est donc normal que la Ville leur donne vraiment le maximum de moyens.

L'opération cartable numérique continue ; la troisième tranche est terminée. Désormais tous les enfants qui vont entrer au collège cette année auront eu le cartable électronique et l'opération va continuer l'année prochaine et les années à venir bien sûr.

Au-delà du fonctionnement des écoles, des crèches, des haltes garderies, nous avons aussi réalisé de gros travaux en 2004, d'entretien, de la sécurité mais d'autres aussi plus significatifs et correspondant à de véritables restructurations. Quelques exemples : la maternelle Bregille Plateau pour laquelle nous avons investi 225 000 €, le groupe scolaire Saint-Claude pour lequel nous avons en 2004 mobilisé encore 252 000 €, l'essentiel des dépenses ayant été réglé en 2005 avec l'achèvement des travaux. Et puis 2004 a vu aussi le démarrage des dossiers de la nouvelle cuisine centrale que nous allons construire vous le savez sur la zone industrielle des Tilleroyes. En 2004, nous avons aussi préparé le transfert de la crèche de Saint-Claude maintenant c'est fait et on a appliqué en année pleine le nouveau contrat enfance, donc dans ce domaine-là aussi une accélération de nos politiques.

Mais la qualité de la vie c'est aussi toutes les actions de proximité que nous menons dans les quartiers. La Ville a poursuivi ses efforts pour la propreté de la voirie. Au passage, je voudrais, je l'ai fait hier par mail, encore remercier le personnel municipal. J'étais comme beaucoup d'entre vous, 30-40 000 personnes, au centre-ville pour la Fête de la Musique. Aux alentours de minuit et demi, ce n'était pas fini mais il y avait déjà sur la chaussée des tas de débris divers. Le lendemain matin j'y suis passé, tout était nettoyé. J'ai envoyé un message à Pascal GUDEFIN afin qu'il transmette mes félicitations au personnel de la voirie. La qualité du service public était remarquable, et ce n'était pas des choses faciles. Je déplore d'ailleurs qu'il y ait eu un incident à Besançon, c'est quelque chose qui nous attriste beaucoup, que j'ai appris dans la presse : un jeune homme courageux a mis sa vie en danger, on n'a pas pu avoir de nouvelles sur son état. Ce n'est pas la seule ville de France où il y a eu des incidents. Malheureusement, il y a toujours des « abrutis » avinés, alcoolisés qui perturbent ces moments de fête mais comment faire ? Je pense qu'un problème se posera à terme par rapport à cela car on doit pouvoir continuer à se détendre paisiblement.

Tout cela pour dire qu'on avait poursuivi les efforts sur la propreté de la voirie, le nettoyage et aussi la lutte contre toutes les formes d'incivilité, c'est les tags mais c'est aussi beaucoup d'autres choses. Une attention particulière a également été portée au centre-ville avec un renforcement des actions de la police municipale. Au titre du PDU on a investi 551 000 € et nous avons aussi renforcé le jalonnement dynamique des parkings, vous savez ce sont des panneaux lumineux qui vous indiquent le nombre de places disponibles et qui facilitent le stationnement à Besançon.

Je voudrais vous préciser que notre grand programme de petits travaux, ce qu'on appelle les tranches annuelles et qui touche la vie des Bisontines et des Bisontins chaque jour dans le patrimoine, les écoles, sur la voirie, s'est chiffré à 12 M€, ce n'est pas rien.

Les équipements de quartiers constituent une autre priorité municipale puisque nous avons en 2004 soldé les travaux du centre social de la Grette qui fonctionne bien. Nous avons aussi réalisé la Maison de Quartier de Velotte, 1,4 M€ d'investissement, qui sera opérationnelle à la rentrée. Puis, en dehors des investissements prévus sur Planoise, il y a des projets de salles inscrits au PPI qui ont été réaffirmés, je pense entre autres à la salle de Montrapon. Il y a aussi le site de Battant, on en reparlera tout à l'heure avec la réhabilitation des bains-douches qui sera une première tranche de ce que nous ferons sur Battant, c'est une opération qui va démarrer en 2005.

On a ouvert aussi les premiers espaces publics numériques et continué les opérations de ravalement des façades. C'est quelque chose qu'on ne repère peut-être pas souvent nous les Bisontins mais quand je rencontre des personnes qui ont habité à Besançon il y a une dizaine, voire une quinzaine d'années et qui y reviennent, elles me disent pratiquement toutes que la ville a réclairci, a changé de visage. Je ne suis même pas sûr que nous nous souvenions comment était la ville il y a une quinzaine d'années. On va donc continuer ces opérations de ravalement de façades. Toujours dans le domaine de la proximité, on a poursuivi l'aménagement des jardins familiaux dans les différents quartiers de la ville ; c'est une opération dont on ne parle certainement pas assez parce que non seulement c'est un travail pédagogique, travailler la terre ramène à des valeurs sûres, mais ça permet aussi dans le contexte de difficultés actuelles tout simplement à des familles de pouvoir améliorer la qualité de leur alimentation. Dans les jardins familiaux des différents quartiers, on investit en silence 120 000 €.

Toujours qualité de vie des Bisontins, nous avons prolongé, amplifié nos efforts en direction de la solidarité et de la citoyenneté. 2004 a été la première année de mise en œuvre des projets de quartiers qui ont été élaborés au niveau local, et les moyens consacrés à la politique de la ville ont été largement accrus en 2004 avec un renforcement des actions de prévention, des actions d'éducation au travers du CLPS, le Contrat Local de Prévention et de Sécurité même si les moyens en effectifs de la police nationale restent toujours insuffisants. Vous savez, je le répète toujours, que M. SARKOZY ne nous a pas redonné les 35 policiers qu'il nous avait subtilisés en 2002. Maintenant il est revenu au Ministère de l'Intérieur et j'espère qu'il y restera suffisamment de temps pour nous redonner ces policiers qui nous manquent. Ça ne sert à rien d'avoir de grands discours, d'aller faire du «ramdam» dans les quartiers quand il y a des difficultés et par ailleurs ne pas donner les moyens qui conviennent.

Il y a aussi un rapport qui décrit l'utilisation des crédits de la DSU mais je reviendrai là-dessus car là aussi vous verrez que les promesses faites ici même n'ont pas été tenues, elles sont même très très loin d'être tenues.

Concernant le CCAS, bien sûr il a continué son action avec une grande efficacité, Marie-Guite DUFAY d'ailleurs nous en a parlé ici il y a très peu de temps. La subvention d'équilibre de la Ville au CCAS, c'est 8,8 M€ sur un budget de 27 M€. Vous savez que malgré un contexte budgétaire serré l'année dernière nous avons augmenté la subvention au CCAS pour Proxim'Social, les espaces solidaires dans les quartiers, le Conseil des Sages qui met en place des actions. C'est vrai qu'on sent bien dans l'ensemble des quartiers qu'il y a de plus en plus de difficultés, de plus en plus de précarité, de plus en plus d'exclusion. Les gens sont de plus en plus dans les difficultés et je crois qu'il faut que nous soyons vigilants par rapport à cela. J'étais dernièrement à Planoise, la semaine dernière encore à Montrapon, à Fontaine Ecu, vraiment il y a de grandes difficultés. Et je lance un appel vraiment sans polémique à nos

collègues pour qu'ils fassent remonter le message, les gens n'en peuvent plus et quand M. BRETON dit que les Français doivent travailler plus, c'est une insulte aux 3 millions de chômeurs parce que pour travailler plus, encore faut-il avoir un emploi et on ne se rend pas compte du malaise de ceux et celles qui ont perdu leur emploi, c'est pour eux une atteinte à leur dignité, une atteinte à ce qu'ils sont comme femme et comme homme. Leur demander de travailler plus alors qu'ils recherchent un emploi, et je ne dis pas cela en direction de Jean ROSSELOT qui n'est pas d'accord avec moi, je dis que ce n'est pas bien. Qu'il y ait un certain nombre de choses à changer, peut-être, mais on ne peut pas perdre de vue qu'il y a 3 millions de personnes qui n'ont pas d'emploi dans ce pays et que sur ces 3 millions de personnes une grande majorité, je ne dis pas toutes mais une grande majorité voudrait bien en avoir un. Je me fais ici l'écho de ce que j'entends dans les quartiers, de la détresse que je ressens. Je referme la parenthèse par rapport à cela et je continue sur la ville dynamique et rayonnante, deuxième axe de notre budget 2004 : nous voulons donc construire une ville toujours plus dynamique et rayonnante entre autres pour pouvoir créer des emplois parce qu'il y a au moins une chose sur laquelle je suis d'accord avec le Gouvernement, c'est sur la nécessité de créer des emplois. Là-dessus, il faut arrêter de se bagarrer et trouver des solutions.

Tout cela passe bien sûr par l'attractivité économique et touristique. Il y a la redynamisation du centre-ville, 3,2 M€ ont été versés à la SEDD pour Pasteur, les travaux dans le secteur du marché continuent, nous avons le parking mais la place du Marché sera terminée dans les délais et de l'avis général ce sera une très belle place. On pourra l'inaugurer début décembre, en même temps que le Marché de Noël, avec des surprises et quelque chose qui fera certainement plaisir aux Bisontines et aux Bisontins. Nous allons aussi poursuivre nos actions en faveur du commerce et je remercie Jacques MARIOT pour ce qu'il fait en ce domaine. Je remercie d'ailleurs tous les Adjointes pour leur travail et je suis heureux de dire que je travaille au sein d'une équipe unie et soudée, ce qui est important.

1 157 K€ de crédits ont été investis pour les travaux de la Citadelle, Micropolis, la ZAC Louise Michel... Je veux souligner aussi le programme de mise en valeur des collines que nous avons inauguré il y a très peu de temps, l'aménagement socio-écologique, c'est ce que nous avons fait à Chaudanne et c'est apprécié et puis il y a les parcs et jardins avec la réouverture du square Castan à l'automne, il y a des plantations un peu plus tardives à faire mais ce sera un bel équipement.

Toujours dans le domaine de la ville dynamique et rayonnante, il y a les grands équipements universitaires, culturels et sportifs. On avait prévu des sommes importantes au niveau de l'Université. Il y a eu du retard pris par l'État dans la réalisation du programme d'équipements universitaires et nous n'avons pas pu intervenir comme nous le souhaitions dans ce domaine en 2004 en dehors des actions que nous menons régulièrement comme entre autres les bourses. Je trouve cette carence de l'État profondément regrettable car actuellement il y a un contexte de forte concurrence entre les villes universitaires et au regard des conditions de vie, des conditions de travail des étudiants et des personnels de l'Université, je pense que nous sommes en train de prendre du retard. Je le redis aussi calmement d'une façon très amène sans vouloir fâcher personne ; il faudrait que tous ensemble on puisse faire en sorte qu'on aille plus vite parce que c'est bien de dire, et j'en suis persuadé, que les emplois de demain se préparent à l'Université, encore faut-il donner aux universitaires les conditions de bien faire leur travail et aux étudiants d'avoir envie de rester à Besançon ou même d'y venir.

Dans le domaine culturel, en 2004 ça a été le Pendule de Foucault, 516 000 € et on a consacré aussi 314 000 € au déploiement du plan Lumière, l'éclairage des monuments. Nous avons aussi, vous le savez, lancé la réflexion sur le programme des réserves du musée et sur le réaménagement du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, nous en reparlerons prochainement. Et puis il y a bien sûr la restructuration du Palais des Sports, 4,1 M€, opération qui sera terminée dans les délais et dans le respect de l'enveloppe. Pour l'instant on était même plutôt un peu en dessous. Je ne garantis pas qu'on tiendra à l'euro près mais on va tenir dans les grandes masses puisque l'ouverture est programmée fin septembre.

Quant au programme du stade Léo Lagrange, il a été redéfini en cours d'année. On va lancer le programme même s'il y a quelques soucis actuellement avec le foot car nous avons toujours dit que nous ne liions pas le stade municipal à l'équipe de foot. Il faut qu'il y ait un stade à Besançon d'autant plus que la

tribune couverte actuelle, la tribune d'honneur qui date quand même de 1936 -ce qui fait qu'elle a, si je compte bien, 70 ans- nous donne quelques soucis. Il est fort possible que dans le projet que nous allons décider il y ait plusieurs tranches et qu'on ne fasse pas tout d'un coup pour tenir compte quand même de la réalité sportive. Par exemple les salles de presse pour accueillir les caméras de télévision, on pourra peut-être faire en sorte que ce soit un peu moins important que prévu mais nous avons toujours à cet instant la volonté de continuer sur cet équipement dont nous aurons l'occasion de reparler, ce n'est pas le lieu ce soir tout du moins dans le compte administratif.

Nous avons aussi travaillé au développement de l'animation et de la vie culturelle. Il y a eu beaucoup d'événements en 2004, il y a eu entre autres vous le savez l'étape du Tour de France. J'ai déjà pris à nouveau contact avec l'Adjoint au Sport auprès de Jean-Marie LEBLANC et de Christian PRUDHOME, qui m'a indiqué que pour l'année prochaine ça va être un peu dur mais qu'il regarderait pour les années suivantes, en demandant même que ce soit une grande opération, pourquoi pas le prologue du Tour ici sur Besançon et sur la Franche-Comté car il a été fortement impressionné par la qualité d'organisation entre autres de notre service des Sports.

On a aussi, vous le savez, continué à conforter l'image de notre ville, le service Communication a fait là un gros travail. A titre d'information, depuis ces dernières années on a sensiblement augmenté la place de Besançon dans les médias locaux et nationaux. On a un document qui s'appelle l'Argus de la presse qui collectionne chaque fois qu'on parle de Besançon, on a augmenté je crois de 50 % le nombre de fois où Besançon est citée. Il faut donc que nous puissions continuer. Il y a eu la nouvelle signature dont on a déjà parlé, et puis nous avons refondé notre site Internet partagé avec la CAGB. Il y aura aussi la reconduction et la préparation des Instempsfestifs qui ont lieu cette année pour la dernière fois mais on va préparer aussi une nouvelle chose dont nous parlerons tout à l'heure et la réalisation d'une nouvelle série d'expositions au Musée des Beaux-Arts. En 2004, on a aussi préparé la signature Vauban/UNESCO dont on a déjà largement parlé.

Je vais avoir terminé, donc qualité de vie, rayonnement, attractivité mais aussi bien sûr développement durable puisque c'est quelque chose qui est totalement transversal. En 2004, on a continué le travail de préparation de l'Agenda 21. Je vous rappelle que la semaine prochaine, le 28 il y a le forum du développement durable organisé par la Ville et l'Agglomération ou l'Agglomération et la Ville à Micropolis. Des actions ont été entreprises bien sûr notamment en faveur des énergies renouvelables avec un budget de 207 000 €, les aménagements autour de la Boucle, les modes doux qui sont inscrits aussi dans les actions du PPI ou du PDU et le plus gros dossier vous le savez en 2004 c'est le projet de la chaufferie bois pour lequel les dépenses se sont élevées à 837 000 K€. Je crois qu'on peut dire que d'une façon générale, la Ville a tenu à renforcer ses politiques en faveur du développement durable, en faveur de la solidarité aussi qui fait partie du développement durable. On les a inscrites même au niveau de notre action municipale entre autres avec la démarche HQE, le bâtiment qu'on a inauguré au CTM en étant l'illustration.

J'en ai terminé. C'est peut-être me direz-vous un peu long mais je ne peux pas faire plus rapidement, le bilan, le compte rendu de notre action de l'année 2004. On va dire que je suis toujours très heureux, ce qui est vrai ; ça a été une bonne année, nous avons conforté encore nos résultats. L'année 2004 aussi a permis le démarrage d'une nouvelle collaboration avec le Conseil Régional et le Conseil Général. Pour l'instant, je vois un encouragement dans tous ces résultats mais je ne crie pas victoire, je ne chante pas cocorico car je sais que les années à venir seront difficiles, seront rudes, il y aura des dépenses nouvelles qui nous sont d'ailleurs quelquefois imposées sans aucune concertation, des charges nouvelles, des recettes qui vont nous manquer et toujours les difficultés de la vie de nos concitoyennes et de nos concitoyens auxquelles on ne peut pas rester sourds et aveugles, autistes par rapport à cela. Voilà ce que je voulais vous dire, je passe la parole à Jean-Claude CHEVAILLER.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Après une présentation des principales réalisations, je vous propose de conclure en reprenant les chiffres plus détaillés du compte administratif.

Cette diapositive résume les bons résultats financiers qui ont été annoncés par le Maire. Au risque de me répéter d'année en année, je dois dire que nous continuons à suivre notre prospective budgétaire et à réaliser le PPI. C'est la preuve du sérieux de la gestion municipale qui s'inscrit dans la durée malgré les contraintes techniques qui existent toujours, mais aussi des aléas des lois de finances, on en reparlera tout à l'heure.

J'ajoute qu'en 2004 un meilleur taux de recouvrement des recettes et une maîtrise toujours constante des dépenses de personnel nous ont permis de faire mieux que nos prévisions initiales. L'épargne brute s'établit à 24,5 M€ contre 21 et 22 les années précédentes, ce qui nous a permis d'abord de limiter l'emprunt en 2004 et ensuite de choisir de ne pas augmenter les taux d'imposition au BP 2005.

Le graphique de gauche est intéressant, vous voyez que maintenant les dépenses d'équipement ont augmenté mais le taux de financement par emprunt a singulièrement diminué.

En ce qui concerne le budget général, il s'inscrit comme le Maire l'a dit à 242,3 M€ en recettes réelles, c'est à peu près l'équivalent du compte administratif 2003 et les recettes du budget principal s'établissent à 196,1 M€, en progression de près de 4 %, ce qui signifie que ce sont les budgets annexes qui, avec 462 M€ voient leur part diminuer.

Quant aux dépenses réelles, elles ont représenté 218,1 M€ pour 217 en 2003. Là encore cette stabilité apparente cache une augmentation de la part relative du budget principal et une diminution des budgets annexes, notamment des déchets suite au transfert de l'usine d'incinération.

Maintenant on va se concentrer sur le budget principal, les budgets annexes faisant comme vous l'avez vu l'objet d'un détail très grand dans les textes qui vous ont été remis. Vous avez ici un graphique simplifié qui est projeté et qui décrit la structure à la fois des recettes et des dépenses du budget principal. On constate d'emblée l'effort important en investissement, la part limitée de l'emprunt et pour la section de fonctionnement les postes traditionnellement les plus significatifs.

En dépenses ce sont les frais de personnel, c'est 58 % des dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et en recettes ce sont les impôts locaux et les dotations, subventions et participations reçues qui s'élèvent respectivement à hauteur de 37 % et 32 % des recettes de fonctionnement en enlevant les 8,4 M€ d'excédent reportés. A la fin de l'exercice, l'excédent disponible sera de 8,6 M€ contre les 8,4 dont je viens de parler, c'est-à-dire soit près de 4 % du total des recettes réalisées.

En ce qui concerne maintenant la seule section de fonctionnement, hors les travaux en régie, les dépenses réelles ont représenté 130,2 M€, vous avez 132,8 mais la différence de 2,6, ce sont les travaux en régie. Donc ça représente une augmentation de 1,4 % contre 3,5 % en 2003, ce qui va avoir un effet positif sur l'épargne puisqu'on a augmenté les dépenses à un taux relativement modeste. Les dépenses de personnel ont augmenté de 3,7 % avec l'impact en année pleine de l'ensemble des dispositifs ARTT échelonnés sur 2002-2004. Ce poste nécessitera une grande vigilance.

Les subventions d'équipement ont été moins élevées, elles s'établissent à 6,8 M€. Maintenant les subventions ont progressé de façon limitée, + 2,4 % dont 2,7 % pour le CCAS, le montant je crois que c'est 8,8 M€. Les intérêts de la dette ont encore diminué puisqu'ils s'établissent à 3,3 M€. Hors Tour de France qui est une opération exceptionnelle, les crédits courants des services ont diminué, marquant la poursuite de nos efforts de gestion ; ils s'établissent à 15,3 M€.

Hors 8,4 M€ d'excédent reportés, les recettes réelles ont atteint 154,8 M€ soit + 3,4 % par rapport à 2003. Sur ce total, le produit des taxes directes locales est de 57,2 M€ en progression de 3,2 M€. Il faut rappeler que ce produit a été exceptionnellement majoré de 0,6 M€ suite à une erreur des services fiscaux qui avaient un peu mélangé les euros avec les francs.

Les dotations fiscales ont représenté 6,9 M€, les autres recettes fiscales 11,6 M€. Les subventions et dotations de l'État s'élèvent à 36,4 M€. Elles n'ont augmenté que de 1,4 %, c'est-à-dire un taux inférieur à celui de l'inflation, la DGF forfaitaire étant plafonnée à 1 %. Les autres subventions se sont élevées à 5,7 M€ et la fiscalité reversée par la CAGB à 20,8 M€. Quant aux cessions immobilières, elles ont été significatives, s'élevant à 2 M€.

Quelques mots maintenant sur la section d'investissement du budget principal. Les dépenses réelles avec travaux en régie ont représenté 51,4 M€ contre 46,8 M€ en 2003, c'est-à-dire une augmentation supérieure à 9 %. Cette forte progression a bénéficié principalement aux dépenses d'équipement, le Maire l'a dit, qui ont représenté 35 M€ soit 5 M€ de plus que le compte administratif 2003. C'est un très bon résultat conforme au PPI avec un taux de réalisation en hausse de 5 points et une diminution des crédits reportés qui passent de 18,3 à 15,8.

Comme vous l'avez vu sur la première diapositive, l'emprunt ne finance plus que 44 % des dépenses d'équipement alors que le taux était de 56 % en 2003, donc c'est une conséquence de la progression de notre autofinancement. L'annuité de la dette en capital qui s'élève à 15,4 M€ est en baisse de 1,1 M€ par rapport à 2003, cela étant lié d'ailleurs à l'extinction d'un certain nombre de contrats.

Quant aux recettes réelles, elles se sont élevées à 32,9 M€ soit 1,4 M€ de plus qu'en 2003 puisqu'elles s'élevaient à 31,5 M€. Avec un niveau de subventions et de dotations qui reste globalement stable d'un exercice sur l'autre, le recours à l'emprunt a pu être limité, cela a été dit aussi, à 15,3 M€ soit 1,6 M€ de moins que l'exercice précédent. On remarquera aussi que le montant de l'emprunt est inférieur à l'annuité de la dette en capital, ce qui veut dire que la Ville s'est désendettée.

Vous avez au tableau les bons résultats, je n'insiste pas trop, on l'a dit, un encours de dette stabilisé, un endettement de 894 € par habitant, une durée résiduelle des prêts de 9 ans 4 mois, à peu près identique à celle de l'an passé et une nouvelle baisse du taux moyen pondéré qui s'établit à 3,80 % contre 4,13 % l'an passé, c'est-à-dire qu'on continue à bénéficier de la baisse des taux. Dans le même temps, la Ville a renforcé la part d'encours à taux fixe qui est passée de 46 % à 54 %, on a inversé les proportions.

Ce fromage-là donne une idée de la façon dont les dépenses ont été faites par grands secteurs et là il s'agit d'un budget consolidé qui concerne à la fois le fonctionnement et les investissements. On remarque qu'il y a 7 grands secteurs et que le premier est celui du développement urbain, des actions en faveur du cadre de vie et de l'action économique avec 21 % qui représente 47 M€ en 2004. Le second secteur est celui de l'animation, des activités culturelles et sportives, des politiques en direction de la jeunesse avec 18 %, etc. Le secteur santé, interventions sociales avec 21,3 % vient après si on met de côté les services généraux mais dans ce budget, ça ne veut pas dire que sur Besançon on ne dépense que 21,3 parce que là n'apparaît dans ce budget que la subvention du CCAS mais en plus il y a les dépenses du CCAS hors la subvention d'équilibre de la Mairie, donc l'action sociale est beaucoup plus importante qu'elle apparaît dans le budget principal.

Ici vous avez exactement le même type de budget consolidé, donc répartition des recettes réelles alors que ce soit d'investissement ou de fonctionnement avec comme vous le remarquez les impôts locaux 24 %, les participations de l'État 18 % et les recettes des budgets annexes qu'on peut mettre de côté 19 %. Voyez que la fiscalité reversée par la CAGB se limite à 9 %, les autres recettes de fonctionnement 12 %, l'emprunt ne représentant que 6 %.

Ce sont les chiffres que vous allez avoir si j'ai bien compris sur le Cdrom donc je ne m'étends pas plus et je rends la parole à M. le Maire.

M. LE MAIRE : Comme me disait sous forme de boutade Éric ALAUZET : tu vois jusqu'où ça va le développement durable, les camemberts on les faisait en couleur jusqu'au milieu, comme les imprimantes couleur coûtent cher, maintenant on fait un rond blanc et des tranches partout ! Je passe la parole au Président.

M. Jean-Claude ROY : Je crois qu'on va clôturer cette présentation en vous rappelant le tableau qui vous est donné à la page 43 sur les 8 lignes en euros et je donnerai des résultats globaux. Pour le budget principal 14 498 212,43 €, le budget des Eaux 282 183,34 €, le budget assainissement 5 859 588,04 €, le budget Service Soins à Domicile pour Personnes Agées 289 716,61 €, le budget Forêts Communales 112 149,12 €, le budget Déchets 1 467 129,78 €, le budget de la ZAC des Champs Montants - 92 489,58 €, le budget de la ZAC Thomas Edison - 220 797,18 € ce qui donne en totaux + 24 195 692,56 €. Voilà chers collègues. Y a-t-il des personnes qui souhaitent intervenir à propos de ce rapport qui vient de vous être présenté à la fois par le Maire et par Jean-Claude CHEVAILLER. S'il y a des interventions, ils répondront alternativement à vos questions.

Mme Martine ROPERS : Monsieur le Maire, les délais dans lesquels nous sont parvenus les comptes administratifs, même s'ils sont conformes au texte ne nous semblent pas raisonnables pour l'examen approfondi d'un document aussi complexe. Un certain nombre de points nous ont interpellés, ils réclament de notre part un examen approfondi. En l'état notre groupe ne peut donc approuver ces comptes et c'est la raison pour laquelle nous nous abstenons.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas compris, vous avez bien dit que les délais avaient été respectés ?

Mme Martine ROPERS : Oui, ils sont respectés mais ils ne sont pas suffisants pour examiner une telle masse de documents.

M. LE MAIRE : Je prends bonne note Madame ROPERS. Monsieur ROSSELOT, vous avez eu le temps de les examiner, vous ?

M. Jean ROSSELOT : On n'a pas votre chance de n'être employé qu'à ça Monsieur le Maire, on fait ce qu'on peut et je ne peux que souscrire également aux observations de ma collègue parce que ça fait beaucoup en effet, quand on surajoute cette lecture à une activité professionnelle à temps plein, à faire en peu de temps.

J'interviens donc pour donner notre appréciation au nom de l'opposition, de mes collègues UMP, UDF sur le rapport que vous nous présentez. Je commencerai par dire que nous ajoutons nous aussi car c'est un grand travail, nos félicitations aux vôtres pour les services qui ont eu la charge de retracer les comptes de l'exercice 2004 pour que nous les approuvions ce soir, que nous les réglions.

Le compte administratif, je le répète aussi chaque année, est un exercice comptable qui consiste à comparer les réalisations aux prévisions, à voir si vous avez été techniquement un bon ordonnateur de la Ville, c'est ce sur quoi j'avais préparé au nom de mes collègues quelques observations que je vais vous livrer quand même tout à l'heure. Mais vous en faites un exercice d'appréciation globale de votre action, soit, et vous donnez même dans le national, certes il y a des liens entre le national et le local et puisque vous donnez dans le national, permettez-nous de livrer là aussi notre appréciation. Jean-Claude CHEVAILLER est allé jusqu'à dire qu'on allait parler des lois de finances, je trouve qu'on déborde quand même un petit peu du cadre mais enfin pourquoi pas ?

Vous parlez des désengagements de l'État, du chômage mais vous partez de données, Monsieur le Maire, qui sont des données avérées. Il y a désengagement de l'État ne serait-ce qu'à travers les contrats de plan État/Région, les CPER, il y a aussi beaucoup de chômeurs en France, donc vous partez de données qui me semblent avérées et là où je vous trouve irresponsable, pas responsable et pas sérieux, c'est que vous n'en tirez pas des perspectives d'actions, des conclusions stratégiques dignes d'un responsable que l'alternance peut un jour amener à prendre la relève. En plus, vous pratiquez la méthode bien connue du tronquage de citations, l'isolement de citations de leur contexte. Qu'est-ce qu'a dit, puisque vous donnez le national, le Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, c'est extrêmement, précisément retracé, relaté dans journal Le Monde d'hier en page 5 ? Il y en a une demi-page, je cite de mémoire. Il a d'abord dit qu'il était affolé de l'absence, et il a raison, de prise de conscience des Français comme vous qui en êtes l'illustration à merveille, de la gravité de la situation des finances publiques de l'État. Ensuite il a ajouté que l'État Français avait une dette, vous le savez, de

1 065 milliards d'euros et qu'il n'y avait rien il y a 25 ans. Vous connaissez la déclinaison, c'est 17 000 € sur les épaules d'un bébé qui naît ce soir. Il a ajouté, pour être encore plus clair, que le produit de l'impôt sur le revenu que nous payons tous, mes chers collègues ne sert pas, je cite, à construire des écoles ou des hôpitaux, il sert à rembourser les intérêts seulement de la dette et il conclut, il faut être honnête quand on cite quelqu'un, il faut tout prendre, qu'il y a deux façons de s'en sortir, et je remercie infiniment Thierry BRETON d'avoir pour une fois parlé autre chose que la langue de bois, c'est évidemment réduire de manière drastique les dépenses de l'État. Alors pour le coup les désengagements il y en aurait, lui-même reconnaît que ce n'est ni facile ni souhaitable, ou dit-il il faut plus de croissance. Il n'y a pas de miracle, il faut plus de croissance c'est-à-dire plus de travail comme dans la plupart des pays qui nous entourent. D'ailleurs à ce propos et au passage, vous pouvez chaudement féliciter vos collègues qui ont répondu non parce qu'ils ont remis en selle le champion du libéralisme économique européen qui va nous en faire voir quelques-unes dans les temps prochains.

Voyez Monsieur le Maire, ce n'est pas responsable, ce n'est pas sérieux que de tenir le langage que vous tenez car comment faire avec une dette pareille face aux difficultés de demain. Alors je suis bien d'accord, il ne faut pas cesser de s'accrocher, pas cesser de relancer, pas cesser de démarcher tous les services de l'État pour en tirer le maximum mais avec les observations que je viens de faire. On sait très bien qu'il n'y a pas à en attendre la lune et qu'il faut que vous ayez un autre langage qui soit responsable et qui soit sérieux et qui traite des adaptations que vous envisagez à ce type de situation car si le national nous dépasse, nous y sommes quand même intimement rattachés pour notre avenir. Voilà pour le contexte sur le compte administratif.

Sur le compte administratif proprement dit, je vais vous faire plaisir, je dirai qu'en observant globalement tous ces textes et puis il aurait fallu y passer la nuit en effet, globalement c'est mieux que la fois précédente parce que les ratios s'améliorent. On n'a pas encore les moyennes nationales pour 2004 mais les ratios deviennent meilleurs. Le comportement de Besançon est celui de toutes les grandes villes. Toutes les grandes villes se désendettent, je l'ai déjà dit, à cause des taux, à cause de la discipline des marchés, à cause de la règle de l'équilibre, etc. Besançon fait comme les autres et c'est normal. Ceci étant dit, on peut quand même continuer à critiquer votre rôle d'ordonnateur, vos résultats, votre façon de gérer puisque le compte administratif c'est cela, votre façon de gérer cette ville et de gérer ce budget parce que les taux d'exécution sont encore insuffisants. J'aimerais que vous laissiez de côté tout ce que vous avez dit pendant trois quarts d'heure et que vous nous disiez simplement en une phrase : cette année, je suis content, on est passé à un taux de réalisation des dépenses qui est de 80 % et non plus de 60 % puisqu'on oscille entre 50 et 60, cette année c'est 63 %, il y a donc à peu près 36 % des dépenses qui ne sont pas réalisées. Vous savez que cette observation renvoie à la grave question, et c'est là que vous êtes défaillant, qu'on n'inscrit seulement dans les budgets que ce qui est prêt, sinon on prend dans la poche du citoyen et on stérilise son argent si on a des taux d'exécution qui ne sont que ceux que vous nous donnez.

Pour terminer, oui la situation s'améliore un peu, une fiscalité maîtrisée mais qui reste relativement élevée. Vous aviez une courbe à l'approche des élections, elle a été augmentée tout ce qui fallait, elle reste assez importante mais elle vous permet d'avoir les résultats qu'on a aujourd'hui, des emprunts, il y en a qui arrivent à échéance, c'est ce qui vous aide aussi mais une dette qui est également maîtrisée, un poste de dépenses du personnel qui reste très élevé et ça c'est très grave, non pas que je sois contre, au contraire le personnel remarquable doit avoir sa juste rémunération et tout, mais je dis qu'en dépit des transferts de compétences de la Ville à l'Agglomération alors qu'on devrait constater des baisses de dépenses de personnel, on reste dans la même situation. Donc il y a là un problème qui risque d'exploser et de vous créer des difficultés. On le voit si on poursuit la courbe qu'on devine que vous avez tracée, qui risque d'exploser seulement après 2007 mais ça crée des rigidités. Donc il y a encore beaucoup de rigidités même si les ratios s'améliorent. Pour ce qui est du national, encore une fois adoptez un discours de responsable !

Il semble qu'on passe des diapositives pendant que je parle, ce n'est pas très normal. On n'en a pas passé sur le discours de Jean-Claude CHEVAILLER...

M. LE MAIRE : On en a passé quand je parlais, quand Jean-Claude CHEVAILLER parlait.

M. Jean ROSSELOT : Des diapositives évidemment mais pas des scènes de danses...

M. LE MAIRE : Vous ne vous êtes pas reconnu là quand même ? On aurait dû passer effectivement le Festival de Musique où vous vous seriez reconnu. Coupez les diapositives car cela distrait M. ROSSELOT. Écoutez, cher Monsieur ROSSELOT, je vous répondrai tout à l'heure, mais si vous n'avez que cela comme critique à faire...

M. Jean ROSSELOT : Vous ne me respectez pas parce que l'attention est un petit peu ...

M. LE MAIRE : J'ai écouté très attentivement. Vous retirez ce que vous avez dit ?

M. Jean ROSSELOT : Oui.

M. LE MAIRE : M. Jean ROSSELOT retire ce qu'il a dit. Je vais vous répondre mais pour moi ce n'est pas un dialogue ROSSELOT/FOUSSERET. Je répondrai à l'ensemble des questions qui auront été posées mais restons calmes, c'est la chaleur car il fait très chaud ce soir.

M. Pascal BONNET : Vous avez dit tout à l'heure que vous ne criiez pas victoire mais d'une certaine manière j'ai entendu globalement que tout pourrait aller bien s'il n'y avait pas ce Gouvernement, si je résume.

M. LE MAIRE : Un peu rapide.

M. Pascal BONNET : Je trouve cela un peu simpliste et je me dis quand même que vous et beaucoup de vos amis comme moi et beaucoup de mes amis, nous avons récemment perdu un référendum et je crois qu'il faut qu'on en ait conscience, qu'on ait conscience de la réalité du pays, de la réalité de l'Europe et de la nécessité de sortir de certains discours un peu faciles aussi bien pour vous que pour nous mais peut-être un peu plus pour vous, vous avez plus de travail que nous à faire de ce côté-là (réactions). Je voudrais aussi dire que le modèle social et politique français que beaucoup craignent voir partir, pour le garder il faut le réformer et de ce point de vue-là je voudrais rendre hommage à l'action réformatrice qu'a menée Jean-Pierre RAFFARIN même s'il n'est pas de bon ton aujourd'hui d'en parler, moi j'en parle et j'assume, et puis je voudrais rejoindre Jean ROSSELOT sur le fait que quand des ministres comme Nicolas SARKOZY ou Thierry BRETON ont des discours de parler vrai parce que le pays le nécessite, il faut peut-être les entendre et en particulier quand M. BRETON dit qu'il faut travailler plus par rapport à ce que vous disiez, entre autres il faut donner les moyens aux chômeurs de pouvoir travailler. Je crois que là-dessus il y a eu des politiques de toutes sortes, ça n'a pas toujours été évident et je crois que c'est un peu insultant pour lui de limiter son intervention à un titre en changeant le sens de ce titre.

Je voudrais revenir plus spécialement sur la Ville de Besançon qui d'ailleurs nous a réservé une bonne surprise s'agissant du référendum que j'évoquais tout à l'heure, Ville de Besançon pour laquelle la question des désengagements de l'État est votre leit motiv. Il y a des réalités de désengagements de l'État de tout temps avec les gouvernements les uns après les autres. Ce que je constate à partir des chiffres que vous nous fournissez dans le document comparatif sur plusieurs années, c'est que les concours globaux de l'État qui ont stagné en 2003 ont augmenté de plus de 5 % en 2004. Alors vous allez encore m'expliquer que c'est une augmentation qui n'est pas une vraie augmentation, on avait déjà eu ce discours-là. Je lis quelque part que c'est en dessous du niveau de l'inflation, là on est au dessus ; c'est vos chiffres, s'ils sont faux vous m'expliquerez pourquoi.

Je voudrais revenir aussi sur le fait que vous avez commencé par l'ORU qui montre bien là une certaine continuité de l'État et du Gouvernement qui a le souci de nos quartiers et de la politique de la ville, ça vous pourriez le remarquer parce que cet État ne se désengage pas partout, il a des priorités et c'est une des priorités. Vous dites vous-même aussi à quel point les 35 heures, l'ARTT a compliqué l'action des services municipaux, je constate que vous faites des heures supplémentaires, ce qui montre bien que l'économie n'est pas simple en particulier avec cette loi. Et puis je voudrais rejoindre Jean ROSSELOT sur

la question de la maîtrise fiscale parce que c'est vrai que dans le document du compte administratif vous expliquez dans quelle mesure vous pouvez, à partir des comptes dont on dispose, avoir eu cette pause fiscale de 2005. La question qui se pose, c'est : pourra-t-on aller au-delà les autres années en matière de pause fiscale et entre autres Jean ROSSELOT a évoqué la question du fonctionnement des services. Si vous voulez maîtriser le fonctionnement mais ne pas toucher au fonctionnement des services, il faut une politique de subventions plus claire et je lis dans le document, on sera à zéro ou à l'inflation. Vous n'avez pas vraiment fait le choix de zéro ou de l'inflation et pour éviter d'être dans une approche purement comptable et éviter d'augmenter, il faut une politique peut-être plus contractualisée. C'est déjà le cas dans certains domaines, c'est vrai que ce n'est pas toujours évident, on a parfois des «accidents industriels» dans le milieu sportif qui ne simplifient pas les choses et là-dessus je ne vous jeterai pas la pierre mais plus on contractualisera comme c'est le cas dans certains domaines, plus on aura peut-être une visibilité à long terme du fonctionnement de la Ville et une possibilité d'une maîtrise fiscale plus durable. Voilà ce que je voulais préciser.

M. Franck MONNEUR : Je voulais juste faire une intervention sur la forme concernant l'intervention précédente de Jean ROSSELOT. J'en ai assez, et je crois que nous sommes nombreux ici, Conseil après Conseil, d'entendre l'opposition et notamment Jean ROSSELOT se lamenter sur le peu de délais, sur le manque de temps et surtout mettant en cause le Maire par rapport effectivement au Premier Magistrat de la Ville qui, lui, aurait le temps systématiquement de lire des gros pavés, etc. Alors cher Jean ce n'est pas pour prendre la défense du Premier Magistrat de la Ville mais enfin sache qu'il n'a pas que cela à faire également.

Par ailleurs, tous les élus y compris de la majorité, ont une activité professionnelle, Cher Jean, et je n'accepte pas cette victimisation permanente de l'opposition. On a tous une activité professionnelle, eh bien oui et nous on prend le temps de le faire.

Je terminerai en disant que nous sommes dans un système de démocratie représentative au niveau local ici dans cette Ville de Besançon. Il n'y a pas 55 maires, il n'y en a qu'un seul, ça me désole pour toi, pas tant que ça d'ailleurs, mais je dois dire qu'il y a une personne effectivement qui représente la Ville, c'est le Maire et il le fait à temps plein. Et c'est très bien ainsi.

Par ailleurs, juste un petit aparté concernant le référendum, ça fait deux ou trois fois que ce soir j'entends les interventions de personnes qui se plaignent des résultats. J'aimerais juste souligner que ce n'est pas le lieu ici pour commenter ces résultats et que nous sommes quand même quelques-uns dans cette assemblée à nous réjouir et à nous dire que les faits récents de ces dernières semaines nous prouvent que nous avons peut-être raison.

M. Éric ALAUZET : Quelques mots : dans ces débats, on retrouve des choses assez constantes d'une année sur l'autre et puis d'autres différentes où certaines manquent d'inflexion. Sur la question de la dette qu'a évoquée Jean ROSSELOT, je ne suis pas loin de partager ce qu'il a dit sur les aspects nationaux notamment, c'est vrai que cette dette nous plombe complètement. Ce qui me gêne un peu c'est sur les perspectives justement que Jean ROSSELOT a donné en disant : on a deux façons de s'en sortir, la première c'est réduire les dépenses de l'État mais on ne le souhaite pas, ça entre parenthèses c'est une inflexion, la deuxième c'est plus de croissance. Il y a d'autres façons de s'en sortir et il me semblait que le Gouvernement et ceux qui le soutiennent avaient pris conscience que la réduction des impôts sur les revenus telle qu'elle avait été organisée depuis quelques années, les revenus les plus élevés je précise, a considérablement affaibli les finances nationales et contribué au maintien de la dette telle qu'elle était. Renoncer à ces réductions d'impôts, ce qui semble en voie de l'être, est une autre façon de régler le problème.

Jean ROSSELOT nous dit lui que la seule solution c'est la croissance. Vous savez qu'on a toujours un petit peu de réserve, ça dépend ce qu'on met derrière mais j'en vois aussi les limites et les dangers parce que la croissance peut coûter très cher. Il faut mettre ce qu'elle rapporte et ce qu'elle coûte et elle coûte de plus en plus cher en matière de pollution malheureusement, on ne sait pas toujours bien internaliser comme l'on dit des coûts externes de la croissance. Mais on va très vite se rendre compte et

de plus en plus dans les années à venir, le mouvement est en route, que notamment la croissance repose en grande partie sur les énergies fossiles et l'inflation sur les énergies fossiles va plomber y compris la croissance ou la rendre peut-être plus coûteuse. Il faudra vraiment être très précis, il y a des mots comme ça qui sont peut-être un peu des slogans parfois et qui méritent qu'on les approfondisse un petit peu si on ne veut pas se tromper.

L'endettement, 17 000 € par habitant, tu nous disais tout à l'heure, l'endettement que la Ville fait supporter à ses habitants est d'une autre nature, il est de 900 €, donc on voit qu'on n'est pas du tout dans les mêmes relations même si je pense que chacun à chaque niveau doit prendre sa part de responsabilité et que si notre gestion est saine, il faut que nous restions vigilants sur cette question-là et ne pas recourir excessivement à l'emprunt. C'est une des constantes que j'évoque régulièrement chaque année. Je pense qu'on est à la limite de nos recours à l'emprunt et qu'il ne faut pas aller au-delà et que, encore une fois 900 € par habitant, c'est très loin des 17 000 € par habitant que l'État fait peser sur les habitants.

Concernant plus des points de détail, sur le personnel, c'est une des idées constantes qu'on entend aussi régulièrement. C'était plus sur l'aspect transfert de compétences, peut-être qu'il y en aura une prochainement qui concernera la collecte des déchets qui, si elle se fait, s'accompagnera du transfert de l'ensemble des personnels, sans aucun doute, même si c'est un budget annexe, c'est vrai que le contexte est un petit peu différent.

Sur les dépenses courantes des services, point que Jean ROSSELOT n'a pas évoqué cette année, Pascal BONNET semble considérer comme nous qu'on a atteint un point, je ne sais pas s'il faut dire d'équilibre, mais un point maximum et qu'on ne peut guère aller au-delà donc ça c'est une nuance peut-être par rapport aux années précédentes. Quant à la diminution des subventions, c'est aussi une constante dans le discours de Pascal BONNET, il faudrait rentrer un peu dans le détail parce que je ne vois pas bien où ça commence, où ça s'arrête, là aussi ça mériterait un peu plus de précision afin qu'on puisse en discuter sérieusement.

M. Bernard LAMBERT : Je voudrais répondre à Franck MONNEUR. Il n'y a rien de désobligeant dans l'intervention de Jean ROSSELOT de dire qu'effectivement pour une soirée aussi importante que celle-ci nous aurions souhaité bénéficier de documents et Martine ROPERS l'a dit avec un délai plus long pour les travailler. Je ne pense pas que Jean ait dit qu'il travaille et pas les autres, il a simplement souligné qu'un délai supplémentaire aurait été intéressant. Monsieur le Maire, parallèlement aux interventions de mes collègues que je soutiens bien sûr, j'ai pris le bilan d'activités des services que vous nous avez joint et je l'ai regardé ligne par ligne, feuille par feuille, je l'ai disséqué dans le détail et je m'en suis d'ailleurs entretenu avec...

M. LE MAIRE : Vous avez donc eu le temps !

M. Bernard LAMBERT : ...le Directeur Général. J'ai eu le temps parce que je n'ai fait que celui-là Monsieur le Maire, on s'est réparti les tâches. J'ai eu d'ailleurs l'occasion de faire un clin d'œil de ce document au Directeur Général des Services, je crois que c'était hier ou avant-hier. Je l'ai trouvé intéressant car on y retrouve les missions, les objectifs, les 7 pôles dont vous parliez en 2003. Mais il y a un élément qui m'étonne ou alors une information qui m'a échappée et c'est la question que je vous pose Monsieur le Maire : en 2003 en équivalent temps plein, parce que j'ai pris également les notes de 2003, il y avait 2 196 agents et pour 2004 j'en trouve 2 239, ce sont les chiffres qui paraissent dans le compte administratif. Alors tout simplement comment explique-t-on cette hausse avec les transferts de compétences que l'on a connus entre les deux exercices ?

M. LE MAIRE : Est-ce que c'est à périmètre constant ? Non car il y a eu le transfert de la Petite Enfance dedans.

M. Bernard LAMBERT : Ce n'est pas à périmètre constant puisqu'il y a eu le transfert...

M. LE MAIRE : Si ce n'est pas le même périmètre, Bernard c'est très difficile de faire ces comparaisons, il faut les faire sur un périmètre constant. On va regarder, et le Directeur Général te le dira. C'est vrai que chaque année c'est une grande difficulté car chaque année le périmètre se modifie, donc il faut ramener cela au périmètre constant mais globalement c'est stable. Il y a des services qui sont transférés du CCAS vers la Ville. Par exemple l'année prochaine si la collecte est transférée, tu vas avoir 200 emplois en moins, ça ne nous fera pas pour autant de charges en moins même si c'est sur un budget annexe.

En matière de personnel, ce que j'ai demandé et qui a été obtenu l'année dernière, ce sera plus difficile cette année parce qu'il y a un certain nombre de mesures qui ont été prises pour permettre entre autres aux catégories C de progresser, ce dont on ne peut que se réjouir, c'est de maîtriser à 2,5 % d'augmentation y compris le GVT, la masse salariale. C'est quelque chose qui a été obtenu l'année dernière au prix d'une gestion très précise et nous sommes très très attentifs effectivement au niveau des frais de fonctionnement. Mais à ta question très précise, on te répondra très précisément, je n'ai pas les chiffres en tête mais pour moi c'est la stabilité à une ou deux personnes près.

Mme Nicole WEINMAN : Bonsoir Monsieur le Maire et chers collègues, je vous prie d'abord d'excuser mon retard.

M. LE MAIRE : Je vous en prie.

Mme Nicole WEINMAN : J'ai essayé moi aussi d'avoir un œil à peu près complet sur ces dossiers qui sont très lourds...

M. LE MAIRE : Vous savez ce qui me rassure, c'est que vous êtes au moins deux à avoir eu le temps de lire...

Mme Nicole WEINMAN : Je vous avoue que je n'ai pas eu le temps d'aller au fond en tout cas de cette somme de documents, mais je vais vous livrer tout de go les quelques remarques que j'ai faites. C'est d'abord un souci c'est vrai de tendre à l'équilibre. Par rapport à des budgets intérieurs, on peut souligner vos efforts, on les lit quand même, même si au jour d'aujourd'hui la femme d'opposition que je suis quand même peut ne pas toujours être d'accord. Il y a des choses un petit peu sous-entendues qui seront sans doute expliquées par vous, mais on attend cette explication. On lit bien sûr beaucoup de différé dans les travaux, c'est revenir sur un calendrier qui était un peu écrit, je le regrette quand même. On a tous en tête quelques exemples de projets que les Bisontins attendent encore. Et d'autres qui tombent comme ça un petit peu inattendu comme la SMAC mais ceci dit la vie d'une ville c'est la vie donc ça bouge, ça change.

Ce que je n'ai pas vu par contre dans le bilan, c'est une ligne qui pourtant est importante puisque c'est plus de 2,5 M€, c'est la ligne services en régie parce que ces services municipaux en régie retranscrits dans la zone investissement sont valorisés notamment pour l'obtention du FCTVA. Toujours est-il que normalement elles doivent être expliquées, or dans toutes les sections, on voit une ligne qui apparaît travaux en régie mais qui est toujours vide. Normalement on devrait avoir une liste de tous ces travaux, or elle n'y est pas.

Une chose que j'ai déjà signalée pas dans mes vœux antérieurs mais en tout cas dans des commentaires antérieurs et qui concerne les budgets annexes notamment assainissement, eau, même déchets, c'est qu'on constate que les recettes y sont bien supérieures aux dépenses. Tant mieux si l'excédent sert un petit peu à rétablir une partie du déficit du budget général, mais c'est quand même...

M. LE MAIRE : Non, c'est interdit cela !

Mme Nicole WEINMAN : Les reports rentrent quand même dans le budget général.

M. LE MAIRE : Non, ce n'est pas cela.

Mme Nicole WEINMAN : Toujours est-il qu'on peut, en raccourcissant mais vous allez me dire que vous ne le faites pas, imaginer que quelque part le service payé aux Bisontins est cher puisque ça n'empêche pas malgré tout des emprunts faits pour les grands travaux, les grandes structures, les réseaux, etc. Peut-être que c'est moins cher ailleurs. J'estime que compte tenu des écarts qui sont quelquefois importants, on pourrait sans doute faire l'effort de baisser certains coûts au moins pour les Bisontins.

Je pense que Martine ROPERS vous a dit notre position donc c'est tous les commentaires que je vais faire pour aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Je vous répondrai globalement tout à l'heure.

M. Michel LOYAT : Je constate chers collègues qu'assez souvent lorsqu'il y a une critique du désengagement de l'État, les élus de l'opposition mettent en avant l'ANRU en disant qu'on voit bien là qu'il y a au contraire une mobilisation forte de l'État et donc c'est l'argument semble-t-il très important pour contrer cette critique de désengagement de l'État. Alors il est vrai que les règles de financement de l'ANRU ont été profondément modifiées par rapport au projet de l'ORU initial et cela contribue à un certain brouillage qui rend parfois difficiles les comparaisons. Mais je voudrais quand même revenir sur un certain nombre de faits concernant l'ANRU.

Premier fait qui là est incontestable : la Ville tient ses engagements et va même au-delà de ses engagements concernant l'ORU et ce que l'on appelle aujourd'hui le PRU. C'est particulièrement vrai sur Planoise. Dans la colonne ANRU lorsque l'on prend la colonne État, sont globalisés et ça je crois qu'il ne faut pas l'oublier, à la fois le 1 % logement donc ce qu'apporte la Foncière et qui est considérable -au départ je rappelle qu'on était sur une parité de financements Ville/État-, les crédits ordinaires pour l'habitat qui existent et qui auraient existé en dehors de l'ORU et puis les crédits spécifiques. Au départ, l'État avait affiché des crédits spécifiques face aux crédits mis en avant par la Ville et maintenant on globalise, on ajoute des choses très différentes et on arrive effectivement à un volume plus important que ce que l'on avait au départ mais qui étaient des crédits supplémentaires.

Deuxième fait qui me semble important : les opérations dans le cadre de l'ANRU s'effectuent aujourd'hui, et c'est une des conditions que met l'État, avec une mobilisation forte des départements et des régions, c'est vrai pour la Région Franche-Comté, c'est vrai également pour d'autres régions et c'est même davantage vrai dans certaines régions qui en ont fait une des priorités.

Enfin et c'est vraiment un problème, les règles sont changeantes y compris entre l'ORU puisque je continue à parler d'ORU, de l'opération sur les Clairs-Soleils et Planoise. En un an, les règles sur les espaces publics, par exemple la clé de financement sur les espaces publics, ont changé ou plus exactement on nous annonce qu'elles changent et cela se traduirait, je dis se traduirait parce que précisément ce n'est pas encore complètement acté, c'est un des objets de la visite la semaine prochaine à Besançon du Directeur de l'ANRU, mais cela se traduirait quand même par 1,2 M€ en moins que mettrait l'État compte tenu d'une modification des pourcentages sur les espaces publics.

En conclusion je crois que ce que l'on peut observer, et ce n'est pas uniquement les élus municipaux qui le font, ce sont également les bailleurs sociaux, ce que l'on peut constater c'est qu'il y a un décalage très important entre un discours qui effectivement est volontariste et pourrait nous convenir sur l'habitat social depuis plusieurs années, particulièrement avec le Ministre BORLOO, et puis des financements qui, eux, sont très largement en retrait et je ne parle pas des financements de l'habitat social hors des quartiers touchés par l'ANRU parce qu'alors là c'est vraiment la très grande difficulté.

M. LE MAIRE : J'ai bien noté Monsieur ROSSELOT que l'alternance était inévitable, c'était à peu près cela, et qu'il fallait qu'on participe... vous ne l'avez pas dit mais j'ai compris cela. Par contre je trouve toujours assez désagréable que vous traitiez le Maire de pas sérieux, de pas responsable. Si j'utilisais de tels propos, M. BONNET ou M. LAMBERT immédiatement monteraient au créneau en trouvant inadmissible que je traite l'opposition de cette façon. Vous n'avez pas à faire cela, vous retirez ce que vous

avez dit ? Je suis sérieux et responsable. Vous me répondrez après. Vous avez déjà retiré la moitié de vos propos, c'est déjà un premier pas ! Vous avez quand même eu des propos plus mesurés que les autres années, vous avez dit en un mot, c'est votre côté prof, «passable, peut mieux faire». C'est vrai que c'est difficile pour vous de dire que c'est une mauvaise gestion car à l'évidence c'est une bonne gestion. Chaque année, vous tenez les mêmes propos : le compte administratif c'est pas sérieux, pas responsable, le budget c'est manque de souffle, manque d'ambition... Quant à ce que vous avez dit sur les propos de Thierry BRETON, je maintiens que dire que les Français ne travaillent pas assez, qu'ils n'ont pas conscience des difficultés, revient à dire que le Français moyen est plutôt un paresseux et en plus un insensé.

Alors vous nous parlez de croissance. Je vais vous dire une chose Monsieur ROSSELOT, la croissance dans un pays repose déjà sur la confiance que le pays a dans son Gouvernement. Alors un Gouvernement qui n'a de cesse de dire que le pays est inadapté, que les travailleurs y sont arc-boutés sur leurs droits, droits qui n'auraient pas lieu d'être, un pays qui n'est pas capable d'évoluer, un Gouvernement qui tient de tels propos n'a pas la confiance des Français. En plus ce Gouvernement ajoute qu'on est des paresseux, des incapables, vous venez vous-même de le dire !, un tel Gouvernement ne peut pas susciter la confiance. Alors ce qui se passe, je vais vous dire, c'est que le pays est inquiet actuellement et dans un tel contexte la croissance tout simplement devient très très difficile.

Quand on augmente le chômage comme les derniers gouvernements UMP l'ont fait, on devrait être quand même un peu plus modeste. Il ne faut pas rendre les Françaises et les Français responsables des problèmes du chômage tout simplement parce qu'ils seraient paresseux. Ça je crois que ce n'est pas juste. Je voudrais vous rappeler quand même qu'un précédent gouvernement que je ne citerai pas mais vous allez voir facilement auquel je veux faire allusion, c'est un gouvernement pluriel, avait donné à la France la deuxième croissance la plus forte en Europe et avait créé 2 millions d'emplois et diminué le chômage de 1 million de chômeurs. Ça, vous ne pouvez pas le nier. Je ne dis pas que c'est facile, je ne dis pas que demain pour la gauche au Gouvernement ce sera une partie de plaisir mais je vous en prie, reconnaissez que le traitement qui a été fait de l'économie de notre pays n'a pas été le bon. On vous a parlé aussi des réductions d'impôts, je ne veux pas revenir sur ce débat national mais je crois vraiment que ce n'est pas responsable de mettre la faute sur les Français et je vous propose d'aller tenir votre discours dans les quartiers, devant les gens qui n'ont pas de boulot, allez les voir, allez leur expliquer. Mon discours à moi c'est de prendre en compte la réalité de la difficulté de la vie des habitants de cette ville et de ce pays. Mon boulot aussi de Maire ce n'est pas de taper sur les patrons, c'est de tout mettre en œuvre pour qu'effectivement les entreprises puissent réussir et c'est cela que je veux faire à l'Agglomération. J'ai encore emmené la semaine dernière un certain nombre de chefs d'entreprises au Bourget afin de créer des liens avec eux, de les aider. J'ai encore rencontré ce matin à la Communauté d'Agglomération un chef d'entreprise pour voir comment on pouvait l'aider. Je sais très bien ce n'est pas moi qui vais créer les emplois, que ce sont les chefs d'entreprises et ce que je tiens à vous dire, c'est que je ne suis pas un ennemi des chefs d'entreprises qui créent des emplois. Nous sommes tous la majorité ici et à l'Agglomération, nous sommes à leurs côtés pour créer des emplois mais de grâce, je vous incite à être quand même très prudent avec votre discours sur le chômage. Par contre que nous nous mobilisions tous et toutes pour effectivement créer les conditions d'un redécollage économique, et vous me trouverez à vos côtés et si le Gouvernement prenait des mesures qui aillent dans ce sens-là, nous les appliquerions. Je vais vous donner un exemple : quand celui à qui je vais succéder à l'Assemblée Nationale et qui m'avait succédé est intervenu pour créer la zone franche urbaine de Planoise, à l'époque j'étais Maire et j'ai fait le maximum avec Vincent FUSTER et le service Développement Local pour qu'effectivement ce dispositif qui n'est pas un dispositif Jospin, réussisse car vous savez celui qui est au chômage, qui est en difficulté, ce qu'il cherche c'est retrouver un emploi, qu'importe si c'est la gauche ou la droite qui l'y aide, ce qu'il veut c'est retrouver un emploi, retrouver la confiance, retrouver sa dignité. Donc lorsqu'il y a des mesures qui vont dans la bonne direction, je n'hésite pas à dire qu'elles sont bonnes, vous jamais je ne vous entendrai dire que c'est bien. Mais c'est vrai qu'actuellement je n'ai pas beaucoup l'occasion de dire que cela va bien.

Quant à M. BONNET, je n'ai pas exactement dit ce qu'il a rapporté, je dis simplement que ce Gouvernement ne fait pas ce qu'il faut. Je ne vais pas redévelopper, ce Gouvernement ne fait pas ce qu'il

faut, c'est évident, vous le savez très bien puisque même dans vos rangs il y a de fortes critiques. Vous nous dites que nos politiques n'ont pas réussi, si elles ont réussi ! D'ailleurs quand vous parlez des 1 000 milliards de déficit, j'aimerais bien que vous m'en donniez un peu le détail. Combien le Gouvernement BALLADUR avait créé de milliards de déficit ? De tête, ce devait être 200 milliards ; tous les autres gouvernements en ont certainement rajouté un peu, mais je crois que là les torts sont très largement partagés.

Pascal BONNET loue la continuité de l'État dans les ORU. C'est vrai que l'État ne s'est pas désengagé, sur l'ORU mais on va perdre 1,2 M€, vous savez combien ça fait de points d'impôt ? Ça fait 3 points d'impôt puisqu'un point d'impôt c'est à peu près 400 000 €. Donc on va perdre 1,2 M€ que la collectivité va être obligée de mettre. Je ne vous en rends pas responsable Pascal BONNET mais je le déplore et je suis dans mon rôle de Maire, lorsque la semaine prochaine je vais emmener M. VANDEMAELE, Directeur de l'ANRU, dans nos quartiers voir ce qui s'y passe pour essayer effectivement de retrouver de meilleurs financements. Je ne le rends d'ailleurs pas responsable car il a des crédits à gérer et il gère aussi ses difficultés budgétaires mais ça c'est une réalité, on ne peut pas le nier.

Quant à Nicole WEINMAN, elle regrette que des projets soient différés. Bien sûr qu'il y a des différés, on sait bien que des opérations prennent du retard, on sait bien que de plus en plus on a des consultations infructueuses. Je prends l'exemple du pôle d'animation à Planoise : il va prendre six mois de retard parce qu'on avait tout simplement une consultation où sur une ligne on avait 67,8 % d'augmentation. On ne peut pas accepter cela. Il y a aussi des projets qu'on est obligé de revoir, par exemple le stade municipal où il est vrai que le projet que nous allons faire, nous allons en reparler aujourd'hui, n'est pas celui qu'on avait imaginé à l'origine mais parce qu'on s'adapte à la réalité aussi.

En ce qui concerne les services en régie, il y a une délibération en fin d'année en DM qui donne dans le détail ce à quoi ça correspond. C'est un peu technique, je vous l'accorde. Cela dit, le document existe et on peut éventuellement vous l'expliquer.

Quant aux excédents dans les budgets, et à ceux qui voudraient faire croire qu'on pourrait faire baisser les prix de l'eau et de l'assainissement, c'est un discours sur lequel il ne faut pas trop me chercher parce que nous avons une des eaux les moins chères de France. De plus lorsque nous avons de l'excédent, c'est parce que sur certaines années on est obligé de provisionner pour réaliser des opérations les années suivantes. Quand on monte l'eau à la Chapelle des Buis par exemple, je peux vous dire que ça coûte beaucoup plus cher que lorsqu'on la met en terrain plat dans la Boucle. Donc si nous créons quelques réserves c'est de la bonne gestion, car c'est effectivement pour investir. Il en est de même pour l'assainissement, il faut regarder le bilan global. Nous allons bientôt inaugurer ce qui sera une des plus belles usines de traitement des eaux d'Europe à Port Douvot. Pourquoi ? Parce que nous voulons, c'est notre engagement et ce n'est pas uniquement l'engagement de Jean-Louis FOUSSERET parce que c'était déjà la volonté de Robert SCHWINT et certainement avant lui de Jean MINJOZ même si mes souvenirs sont moins précis sur cette période, nous voulons donc effectivement que l'eau que nous rejetons dans la rivière soit une eau de qualité pour les communes qui sont en aval puisqu'on la rejette à la sortie de Besançon. Cette usine va nous permettre d'accueillir dans de bonnes conditions ce qu'on appelle le gros tuyau, là c'est la solidarité intercommunale qui joue c'est-à-dire l'assainissement de tout l'Est de Besançon, alors qu'il y avait une proposition de construire une usine d'assainissement en amont de Besançon qui allait, même si l'eau était de qualité, la rejeter dans la rivière à l'endroit où pratiquement nous on le pompe, ce qui paraissait un peu compliqué. Nous avons discuté avec l'ensemble des syndicats, c'est Christophe LIME qui a fait cela et la solidarité va faire que nous allons pouvoir nous connecter sur notre usine d'assainissement à Besançon et faire là une belle opération.

Donc cet argent que nous avons en plus, je ne peux pas laisser dire qu'on le prend, qu'on pourrait baisser les prix qui sont déjà parmi les plus bas de France. La différence entre la régie des eaux de Besançon et des autres groupes que je ne citerai pas, c'est qu'eux quand ils ont de l'excédent, ils n'investissent pas, ils distribuent les dividendes aux actionnaires. Vous m'avez déjà entendu le dire, je le redis puisque manifestement cela n'a pas été entendu. Mes actionnaires, vous savez qui c'est ? Ce sont

les habitants de Besançon, les 123 000 habitants, ce sont les actionnaires de la régie des eaux. Et lorsqu'effectivement il y a des dividendes, on ne les redonne pas à des actionnaires d'une multinationale, on améliore la qualité et la distribution afin que les habitants de la Chapelle des Buis par exemple aient de l'eau.

Partout dans nos régies, effectivement nous faisons des résultats et nous les investissons, nous ne les distribuons pas. La chaufferie de Planoise à ma connaissance n'est pas une régie et nous en discuterons le moment venu, certainement très prochainement.

Voilà ce que je voulais vous dire très calmement par rapport à cela. J'observe quand même qu'il n'y a pas beaucoup de critiques mais c'est normal parce que je ne vois pas ce que vous pourriez dire. Vous n'avez pas eu beaucoup de temps pour chercher, c'est vrai !

Mme Claire CASENOVE : Monsieur le Maire, puisque vous abordez le problème de l'eau, il y a encore je crois 5 familles qui ne sont pas raccordées au niveau du chemin Fourchu ou par là, en dessous du chemin des Ragots. J'aimerais savoir quand ces gens qui ne sont pas à des kilomètres du centre-ville auront de l'eau ?

M. LE MAIRE : Je vais passer la parole à Christophe LIME qui vous répondra. Simplement il faut savoir que lorsqu'on construit dans des terrains qui n'ont pas l'eau, l'attribution du permis de construire est liée au fait qu'on doit s'en satisfaire, faute de quoi vous pouvez aller construire en plein milieu d'un lieu totalement inhabité et demander à ce qu'on vous amène l'eau. Donc ceux qui ont construit là-bas l'ont fait en toute connaissance de cause parce qu'on sait bien qu'on ne peut pas mettre l'eau partout. Après effectivement avec les résultats que nous dégagons, nous faisons en sorte que l'ensemble des Bisontines et des Bisontins aient l'eau. Je crois que le nombre d'habitants n'étant pas raccordés est de l'ordre de moins d'une centaine sur une ville. C'est beaucoup mais attendez, il y a aussi des personnes qui vont construire à des kilomètres de toute habitation ! Vous pouvez aussi demander que les bus passent toutes les 7 minutes comme à Planoise, ça me paraît difficile. Cela dit, Christophe va vous répondre.

M. Christophe LIME : Il reste environ une soixantaine d'habitations qui ne sont pas alimentées mais qui sont quand même dans des espaces qui n'ont jamais été constructibles. Il faut savoir que ce sont de petites maisons de jardin qui, au fur et à mesure des années, ont été transformées en maisons d'habitation et pour lesquelles on a aussi un problème d'urbanisme, c'est-à-dire que le jour où on y amène l'eau, il faudra aussi se demander s'il y a lieu de développer ou pas l'urbanisme dans les secteurs concernés. Il y a un an et demi on a inscrit des crédits au budget pour pouvoir raccorder un certain nombre de ces habitations et on a pris l'engagement de diminuer durant le mandat à moins d'une quinzaine le nombre d'habitations non alimentées, donc on va investir 500 000 € pour cette petite cinquantaine d'habitations.

M. LE MAIRE : Ça fait 10 000 € la maison.

M. Christophe LIME : Exactement. On sait très bien que ces installations ne seront jamais rentables, donc là on est dans une notion de service public et d'équité sur l'ensemble du territoire. L'année dernière nous avons fait le chemin de Malpas. Cette année on a eu un petit peu de retard parce que nous sommes en liaison avec la commune de Chalezeule pour pouvoir faire le bout de Charmarin qui devrait être réalisé dans les prochaines semaines et le chemin Fourchu sera fait d'ici la fin de l'année ou en début d'année prochaine.

M. LE MAIRE : Simplement, j'insiste là-dessus. Si ce n'était pas en régie, pour répondre à la question de Nicole WEINMAN, et si on ne jouait pas les écureuils, jamais les habitants du chemin Fourchu n'auraient l'eau, jamais. Ça sert à cela aussi, donc ne dites pas qu'on pourrait vendre l'eau moins chère.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, vous dites qu'on ne fait pas beaucoup de critiques mais on ne fait pas de la critique pour faire de la critique même si vous dites des fois qu'on cause pour causer.

M. LE MAIRE : Non, j'ai dit que vous causiez pour avoir votre nom dans la presse.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, je vais changer à peine ma formule. Je me demande si c'est sérieux parce que vous ne semblez pas savoir ce qu'est un compte administratif.

M. LE MAIRE : Ah bon !

M. Jean ROSSELOT : Vous en faites une sorte d'exercice de catharsis au sens aristotélicien du terme (rires) mais un compte administratif c'est simplement l'appréciation de la gestion de l'ordonnateur à partir des prévisions qui sont faites au budget primitif, savoir comment l'ordonnateur a exécuté ces prévisions et en particulier quel est le taux de réalisation des dépenses, voilà. Et je vous dis qu'un taux de réalisation des dépenses de 63 % ce n'est pas un bon taux. Je trouve que vous n'êtes pas bon dans la gestion de la Ville parce que j'attends que vous me disiez qu'on arrive à un taux de réalisation de 80 %, là je dirais bravo mais ce n'est pas le cas.

M. LE MAIRE : De toute façon, vous ne le direz jamais.

M. Pascal BONNET : Je ne vous parlerai pas d'Aristote pour ma part mais je suis toujours un peu surpris Monsieur le Maire par vos interventions qui associent des arguments sérieux et des propos un peu rapides parce qu'aller jusqu'à dire que ce Gouvernement et l'UMP traiteraient les Français de paresseux, je trouve que c'est vraiment excessif. On ne va pas refaire aussi le débat de nos respectives politiques de l'emploi parce qu'il y aurait beaucoup à dire...

M. LE MAIRE : On peut le faire, je suis d'accord qu'on le fasse.

M. Pascal BONNET : On peut le faire, justement il y a beaucoup à dire sur la réalité de la politique de l'emploi du Gouvernement précédent...

M. LE MAIRE : Regardez les chiffres simplement.

M. Pascal BONNET : Oui les chiffres dans un contexte très précis et dans un moment très précis, la pérennisation des emplois jeunes vous m'expliquerez. Je voudrais aussi redire parce que Franck MONNEUR a évoqué le fait qu'on remettait en question, certains ici, le vote référendaire que j'ai pris acte de la réalité de ce vote même si elle ne me satisfait pas, et justement dire qu'il y a une crise politique et sociale en France et qu'il faut y répondre. On n'a peut-être pas les mêmes réponses les uns et les autres mais je ne nie pas la réalité d'un vote même si j'ai dit que j'étais heureux du vote de la Ville de Besançon. Je ne pense pas pour ma part que l'Europe ait beaucoup gagné mais ça on verra et ce qui se passe en ce moment n'est pas vraiment un critère d'avancée de l'Europe.

Ceci dit, je voudrais pour terminer revenir sur la question plus spécifique du compte administratif par rapport à ce que disait Éric ALAUZET. Je n'ai pas dit qu'il fallait diminuer les subventions, j'ai simplement parlé de maîtrise. Pour certains domaines et de nombreux, il y a une politique de contractualisation, de convention. Il y a des associations qui sont dans une logique de service public pour lesquelles c'est nécessaire et pour lesquelles on imagine qu'il faut une subvention annuelle et d'autres qui ont des besoins ponctuels où là il peut y avoir une enveloppe. Cela se fait plus ou moins dans certains services mais ça paraît moins clair dans d'autres, donc je pense qu'il serait intéressant qu'il y ait une politique municipale globale dans ce domaine pour maîtriser la dépense en la matière mais ce n'est pas diminuer, c'est éviter d'augmenter ou d'avoir à choisir de façon arbitraire.

M. Éric ALAUZET : Ce n'est pas pour une riposte philosophique à Jean ROSSELOT, simplement pour répondre à Nicole WEINMAN sur la question des excédents parce que c'est un sujet suffisamment délicat qui nécessite d'être extrêmement précis et prudent sur ce qu'on avance. Vous avez évoqué l'alimentation du budget général par les budgets annexes. Je crois qu'il y a effectivement une contribution des budgets annexes au budget général à la hauteur des prestations qui sont apportées par les services du budget général à ces budgets annexes et uniquement dans ce cadre-là et en amont des excédents

auxquels vous faites référence. Concernant ces excédents, en plus de ce qu'a évoqué le Maire, il faut savoir qu'au cours des exercices, on n'est pas à l'abri de certaines surprises qui peuvent en l'occurrence être bonnes. J'en citerai deux pour le service des déchets : en 2003, ça a été une contribution importante d'un million d'euros du constructeur de l'usine d'incinération en dédommagement des surcoûts qu'avaient occasionné les difficultés de construction, donc on a eu 1 M€ en fin d'exercice mais c'était pour compenser des pertes et cette année, on a eu des recettes inattendues d'Eco Emballages correspondant au tri des déchets, donc c'était inattendu. Alors après on les réintègre, soit on rembourse les emprunts par anticipation mais en aucun cas il n'y a de passerelles autres que celles j'ai citées entre les budgets annexes et le budget général.

M. LE MAIRE : Plus personne ne demande la parole, donc je passe la parole à Jean-Claude ROY.

M. Jean-Claude ROY : Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.14 que vous avez cité tout à l'heure en début de débat, je vous prie de bien vouloir vous retirer pour permettre au Conseil Municipal de délibérer. Ne vous éloignez pas trop, ça ne devrait pas durer longtemps.

Le débat étant terminé, nous allons donc procéder au vote du Compte Administratif. Je vais donc vous demander s'il y a, sur ce rapport, des abstentions. 12 abstentions. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Le Compte Administratif est donc adopté. Je vous remercie. Je crois qu'on peut demander au Maire de rentrer.

Monsieur le Maire, je vous donne le résultat du vote : opposition, aucune, abstention : 12, le compte administratif a donc été adopté.

M. LE MAIRE : Je vous remercie beaucoup Monsieur le Président.

M. Jean-Claude ROY : Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci d'avoir présidé avec beaucoup de talent cette séance du compte administratif. J'ai pris quelques instants parce que le Trésorier me donnait un document sur le taux de réalisation des dépenses d'équipement en 2004 : 77,56 et les dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées : 99,26, voilà les précisions que je voulais vous donner. Vous allez être obligé vraiment un jour, mon Cher Jean, je sais que ça va vous faire mal, de devoir me féliciter. Je ne veux pas essayer de vous convaincre car ceux qu'il m'importe surtout de convaincre c'est les Bisontines et les Bisontins».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions, 42 pour) décide d'adopter le compte administratif.

Récépissé préfectoral du 1^{er} juillet 2005.